



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUEL

2019

DYNAMIQUE.
ENGAGÉE.
DIGNE DE
CONFIANCE.





Table des matières

Avant-propos du gouverneur	1
L'année 2019 en bref	6
Rapport de gestion	
Mandat et cadre de planification	7
Politique monétaire	12
Point de mire : La Banque et la numérisation	18
Système financier	20
Point de mire : Modernisation des systèmes de paiement canadiens	26
Gestion financière	27
Point de mire : Amélioration de la résilience des opérations	30
Monnaie	31
Point de mire : Les recherches sur la monnaie numérique de banque centrale	35
Administration de la Banque	36
Communications et rayonnement	42
Point de mire : Communication avec la population canadienne	47
Présence internationale	48
Point de mire : Les enjeux économiques des changements climatiques	54
Gouvernance	56
Gestion des risques	63
Résultats financiers pour 2019	68
États financiers	
Responsabilité à l'égard de l'information financière	83
Rapport des auditeurs indépendants	84
États financiers	87
Notes afférentes aux états financiers	91

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec le :**

Service d'information publique
 Département des Communications
 Banque du Canada
 234, rue Wellington
 Ottawa (Ontario) K1A 0G9
 Téléphone : 1 800 303-1282
 (sans frais en Amérique du Nord)
 Courriel : info@banqueducanada.ca
 Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)
 ISSN 1487-0460 (Internet)
 © Banque du Canada, 2020

AVANT-PROPOS DU GOUVERNEUR

2019 : l'importance de l'intendance

La Banque du Canada a toujours été fière de l'intendance qu'elle assure — à l'égard de l'économie canadienne, bien sûr, mais aussi de l'organisation, de son personnel et de ses ressources. À l'approche de la fin de mon mandat de sept ans en tant que gouverneur, je réfléchis de plus en plus à la situation que je vais transmettre à la personne qui me succédera dans ce poste.

Parlons d'abord de l'intendance de l'organisation. La Banque gère ses ressources au moyen de son plan à moyen terme (PMT), qui est élaboré tous les trois ans en collaboration avec le Conseil d'administration. Les douze administrateurs externes nous font bénéficier d'une expérience très diversifiée, acquise dans les secteurs privé et public ainsi que dans toutes les régions du pays. L'élaboration du PMT consiste notamment à envisager différents scénarios possibles pour l'avenir et à s'assurer que la Banque est prête à y faire face. Par exemple, il y a plusieurs années, nous avons décidé que la Banque devait se préparer à la possibilité que les billets de banque deviennent un jour obsolètes. Cela nous a amenés à investir tôt dans des expériences utilisant la technologie du grand livre distribué (chaîne de blocs) et à réfléchir aux enjeux liés aux monnaies numériques de banque centrale. Aujourd'hui, nous croyons que l'argent comptant restera un moyen de paiement populaire, mais nous sommes déjà près de disposer d'un plan de contingence complet si ce n'était pas le cas.



Le gouverneur de la Banque du Canada, Stephen S. Poloz

Le PMT de la Banque est particulièrement rigoureux en ce qui concerne les ressources. Notre plan de ressources est divisé en trois catégories : les opérations essentielles, les investissements et les nouveaux mandats. L'enveloppe des opérations est stable depuis de nombreuses années. Elle englobe 1 500 personnes (à plus ou moins 1 % près) et la croissance annuelle des dépenses y est plafonnée à 2 %. Les investissements s'ajoutent à cela et comprennent des dépenses pour des projets tels que la modernisation de notre siège, le remplacement de la technologie et la cyberrésilience. Par exemple, le remplacement de notre système d'adjudication d'obligations du gouvernement du Canada nécessite de nouvelles acquisitions, ainsi qu'une main-d'œuvre temporaire pour l'étape de la construction. Une fois le travail terminé, les

constructeurs du système et les consultants partiront, mais certaines personnes devront assurer la maintenance de ce système et être intégrées dans l'enveloppe des opérations essentielles, sans dépassement du plafond. Les nouveaux mandats, en revanche, sont les nouvelles fonctions que la Banque prend en charge, comme la surveillance des systèmes de paiement de détail, qui devrait commencer en 2020. Ces nouvelles fonctions nécessiteront à terme une augmentation permanente de notre enveloppe consacrée aux ressources essentielles.

L'accroissement progressif du volume d'activité et des dépenses est un danger qui guette toutes les organisations, et c'est précisément ce que ce cadre de planification vise à empêcher. Les investissements créent des gonflements temporaires des dépenses totales, mais ils sont supervisés directement par la direction et le Conseil d'administration. Ces niveaux de surveillance supplémentaires aident à éviter les dérives de mission et les dépassements de coûts, en particulier pour les investissements en technologie. Les initiatives qui ne représentent pas un investissement ou un nouveau mandat doivent être financées à partir de l'enveloppe des opérations essentielles par le biais de gains d'efficacité ou de réaffectations, ce qui peut signifier l'abandon d'activités moins importantes. Par exemple, lors de l'élaboration du PMT pour 2019-2021, notre groupe de direction a déterminé qu'il fallait allouer des ressources pour : 1) concevoir un modèle de prévision macroéconomique de prochaine génération; 2) mettre en place un plan de contingence concret au cas où l'émission de monnaie numérique s'avérerait nécessaire à un moment donné dans l'avenir; et 3) faire progresser notre analyse des implications des changements climatiques. Devant ces nouvelles priorités, nos leaders ont réaffecté plus de 30 postes au cours de la dernière année dans la limite du plafond de 1 500 personnes. Cette démarche a été accomplie de manière collaborative par nos gestionnaires. Cette bonne entendance est appuyée par une planification de la relève et un perfectionnement en leadership de premier ordre, ainsi que par un système de gestion du rendement et de rémunération qui met fortement l'accent sur les comportements de leadership. J'ai personnellement consacré plus de 80 heures au mentorat individuel de cadres supérieurs en 2019, comme convenu avec le Conseil d'administration.

L'organisation a beaucoup de réalisations importantes à son actif pour 2019. La Banque a ouvert et doté en personnel un nouveau site des opérations à Calgary, qui est conçu pour prendre la relève de toutes les opérations essentielles en cas de perturbation majeure à Ottawa. Déjà, les opérations critiques sont gérées conjointement ou par rotation entre les deux sites. Nous avons lancé et commencé à mettre en œuvre une nouvelle stratégie de cybersécurité qui intègre le rôle essentiel que joue



la Banque dans le système financier canadien. Nous avons aussi apporté un appui important à l'initiative de Paiements Canada visant à moderniser les systèmes de paiement de base du Canada; le nouveau système de gros sera mis en service en 2021, et celui de détail, environ deux ans plus tard. Par ailleurs, la Banque a poursuivi activement sa propre transformation numérique, en mettant à l'essai plusieurs technologies émergentes et en explorant des façons de déployer l'intelligence artificielle et l'analytique avancée dans ses processus courants. Cela n'est nulle part plus évident que dans les communications de l'institution. Nous avons élargi la portée et l'impact externe de la Banque; nous avons publié la première livraison entièrement numérique de la *Revue du système financier* en 2019 et commencé à présenter le contenu de nos articles et nos discours sous plusieurs formes de façon à les rendre plus accessibles et pertinents pour différents auditoires. Notre série *L'Économie claire et simple* est la première à mettre à contribution différents médias, et le Musée de la Banque du Canada a établi un nouveau record de fréquentation en 2019.

L'inflation est à la cible et elle y est demeurée pendant la majeure partie des deux dernières années, une réalisation remarquable vu les turbulences que l'économie a traversées.

Jetons maintenant un coup d'œil à l'intendance de l'économie canadienne. Dans le tourbillon des commentaires qui accompagne chaque variation des données, on peut parfois oublier à quel point l'économie a été résiliente. Cette résilience a été mise à rude épreuve au cours des trois dernières années, principalement par des déclarations et des actions liées au commerce international. Cette situation a engendré une profonde incertitude quant à l'avenir de nombreuses entreprises, au Canada et ailleurs, et de ce fait un recul important des investissements des entreprises et du commerce international. De plus, 2019 a commencé par une nouvelle baisse des prix du pétrole à l'échelle mondiale, et surtout au Canada, ce qui a accentué les ajustements déjà prononcés aux prix plus bas qui étaient en cours depuis 2015. Enfin, l'année 2018 avait été marquée par la mise en place de plusieurs nouvelles mesures prudentielles visant à gérer les risques

liés aux prêts hypothécaires, ainsi que par plusieurs hausses de taux d'intérêt. L'année dernière à pareille date, la Banque suivait de près les répercussions possibles de ces évolutions sur l'économie canadienne, en particulier sur le marché du logement.

L'économie mondiale a considérablement ralenti en 2019, mais à la fin de l'année, des signes indiquaient que la situation se stabilisait. En effet, la Banque s'attend à ce que la croissance économique mondiale soit légèrement plus forte en 2020. Cela ne signifie pas que les turbulences commerciales et l'incertitude qui en résulte n'ont plus d'effets négatifs : le niveau du produit intérieur brut (PIB) mondial est désormais inférieur de manière permanente à ce qu'il aurait été en l'absence de nouvelles politiques commerciales. D'ici à la fin de 2020, nous prévoyons que le coût cumulatif pour le monde avoisinera 1 000 milliards de dollars américains, soit plus de 1 % du PIB. Toutefois, à mesure que les entreprises s'adaptent à la nouvelle donne, la croissance économique devrait s'accélérer, quoique plus modérément et à partir d'un plus bas niveau de la production.

Malgré tout, la croissance de l'économie canadienne en 2019 a été tout juste inférieure à ce que nous avons prévu il y a un an. En effet, les dépenses de logement et les dépenses connexes des ménages se sont stabilisées et ont contribué à la croissance, même si la faiblesse des investissements et des exportations a continué à freiner l'expansion de l'économie. Autrement dit, le Canada n'est pas à l'abri d'un conflit commercial mondial, mais pour la majeure partie de 2019, les aspects négatifs ont été compensés par des aspects positifs. Alors que de nombreuses banques centrales ont abaissé leurs taux d'intérêt en 2019, les taux canadiens sont restés stables, en dépit de ces forces contraires. Cet état de fait a suscité de nombreux commentaires au sujet de la divergence des politiques entre le Canada et les États-Unis, et ce, même si les taux américains sont depuis redescendus aux niveaux canadiens, après s'en être écartés à la hausse. Malgré cela, les taux hypothécaires canadiens ont diminué en 2019, sous l'effet de l'évolution du marché obligataire mondial. Cette situation a contribué à soutenir les dépenses des ménages et le marché du logement. Elle est aussi venue rappeler que les ménages canadiens sont déjà endettés à des niveaux records, ce qui les rend vulnérables à des chocs futurs. Toutefois, les nouvelles règles en matière de crédit hypothécaire produisent l'effet escompté, rendant le secteur des ménages plus résistant aux événements futurs.

En définitive, on peut dire que l'économie canadienne est en bonne santé dans l'ensemble, même si ce n'est pas le cas partout. En particulier, nous préférons une conjoncture plus durable, caractérisée par une croissance plus soutenue des exportations et des investissements, et par davantage de modération au chapitre du logement et

de l'endettement des ménages. Nous souhaiterions également que l'économie soit mieux équilibrée d'une région à l'autre. Compte tenu des ajustements continus aux faibles prix du pétrole et des contraintes persistantes de transport, les régions productrices de pétrole du Canada éprouvent encore des difficultés par rapport au reste du pays. Au cours de l'histoire, il a été rare que toutes les régions et tous les secteurs de l'économie canadienne soient en expansion en même temps. Les conditions actuelles sont à bien des égards à l'opposé de celles que nous avons observées durant la période de 2008 à 2014, lorsque les prix du pétrole et le dollar canadien étaient élevés et que les conditions étaient difficiles en dehors des régions productrices de pétrole. En d'autres termes, si l'économie va bien de façon générale, ce n'est pas vrai pour toutes les régions ou toutes les personnes. Il reste du travail à faire; des ajustements sont en cours et la confiance reste faible.

La bonne nouvelle est que l'inflation est à la cible et qu'elle y est demeurée pendant la majeure partie des deux dernières années, une réalisation remarquable vu les turbulences que l'économie a traversées. Le maintien de l'inflation à un niveau bas et stable est le principe fondamental du cadre de conduite de nos politiques, qui assure la stabilité financière à tous les Canadiens et Canadiennes et favorise le bon fonctionnement de l'économie réelle et du marché du travail. Aujourd'hui, le chômage est proche de son plus bas niveau historique. Au cours des sept dernières années, le taux de chômage a considérablement diminué dans tous les groupes d'âge, même si le taux de participation au marché du travail a augmenté. Dans l'ensemble, l'économie fonctionne presque à plein régime, et seuls certains secteurs et certaines régions affichent des signes de capacités excédentaires. Autrement dit, la situation macroéconomique est de retour à bon port, après plus de dix ans d'ajustements difficiles.

Au terme de mon mandat comme gouverneur, je ne pourrais pas être plus fier du travail exceptionnel que les chercheurs et prévisionnistes de la Banque ont accompli pour guider les délibérations entourant nos politiques.



Le gouverneur Poloz échange avec des employés à l'occasion de la Journée des nouveaux économistes de la Banque.

Au terme de mon mandat comme gouverneur, je ne pourrais pas être plus fier du travail exceptionnel que les chercheurs et prévisionnistes de la Banque ont accompli pour guider les délibérations entourant nos politiques. Ils ont promptement analysé les mesures commerciales, les nouvelles politiques de logement, l'évolution complexe du marché du travail (y compris l'immigration rapide), les fluctuations importantes des prix du pétrole, et les effets de l'incertitude sur les investissements des entreprises. Il peut être facile de perdre de vue la qualité des prévisions de la Banque dans le flot quotidien des données économiques et des mises à jour des projections du secteur privé, étant donné que le personnel de la Banque ne livre ses prévisions que quatre fois l'an et les laisse chaque fois en suspens pour les trois mois suivants. Il en est ainsi parce que la politique monétaire doit agir dans une perspective à plus long terme qui favorise la stabilité, avec l'objectif d'atteindre la cible d'inflation, plutôt que d'être à la merci de vents changeants. La présence de risques associés à un endettement élevé des ménages est un élément qui complique singulièrement l'élaboration des politiques aujourd'hui. Les chercheurs de la Banque ont tiré parti de nouveaux ensembles de données pour nous aider à comprendre les tensions financières subies par les consommateurs ainsi que les vulnérabilités liées au financement par emprunt des entreprises. Ils ont également mis au point de nouveaux outils pour nous permettre de prendre ces risques en compte de manière formelle, ce qui constitue une avancée majeure sur les plans de la formulation des politiques et des communications.

Fondamentalement, la conduite de la politique monétaire consiste à forger des jugements sur un large éventail de considérations de ce type, qui sont toutes entourées d'incertitude. En effet, si un mot peut résumer les dernières années, c'est bien l'incertitude, qui a été beaucoup plus grande que d'ordinaire et qui a touché toutes les dimensions de l'économie. Et ces jugements n'auraient tout simplement pas pu être formulés sans les conseils exceptionnellement judicieux de chercheurs émérites et de décideurs publics chevronnés.

En résumé, je suis de plus en plus convaincu que la personne qui me succédera au poste de gouverneur pourra se mettre au travail au sein d'une organisation dynamique, saine et équilibrée, qui vient d'être nommée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada pour une dixième année d'affilée. Cette personne trouvera aussi une économie canadienne en bien meilleure santé, quoique toujours vulnérable à de nouveaux facteurs défavorables,

tant nationaux qu'internationaux. Les progrès accomplis sur ces deux fronts ne peuvent être attribués qu'à un travail d'équipe exceptionnel, tant de la part de ma propre équipe de direction que de notre conseil d'administration. Je les remercie tous pour leur dévouement à la vision que nous poursuivons : être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur.

Le gouverneur,



Stephen S. Poloz

L'ANNÉE 2019 EN BREF

1,6 %

Croissance du PIB réel du Canada d'après les estimations au 31 décembre 2019

2 %

Cible de maîtrise de l'inflation

1,9 %

Inflation mesurée par l'IPC

1,75 %

Taux directeur à la fin de l'année

111,8 milliards \$

Valeur brute des obligations négociables émises en 2019

73,6 milliards \$

Valeur marchande en dollars américains des réserves de liquidités détenues dans le Compte du fonds des changes au 31 décembre 2019

2,5 milliards

Nombre de billets de banque en circulation

93,1 milliards \$

Valeur totale des billets de banque en circulation

1,3 milliard \$

Résultat net de la Banque en 2019

1,0 milliard \$

Somme remise au receveur général du Canada par la Banque

76,99 ¢ US

Cours du dollar canadien au 31 décembre 2019

47

Nombre de travaux de recherche de la Banque publiés dans des revues spécialisées avec comité de lecture

10

Nombre d'années consécutives que la Banque se classe parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada

5 000

Nombre d'arbres que la Banque plantera afin de souligner son classement parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada pour une dixième année de suite

72 310

Nombre de visiteurs au Musée de la Banque du Canada

1 800

Nombre approximatif d'employés à la Banque (1 500 chargés des activités essentielles, 300 affectés à des projets)

50 %

Proportion des nouveaux chercheurs invités qui sont des femmes

281 456 \$

Dons dans le cadre de la campagne de charité en milieu de travail de la Banque du Canada

MANDAT ET CADRE DE PLANIFICATION

Mandat

La Banque du Canada est la banque centrale du pays. Son mandat, défini dans la *Loi sur la Banque du Canada*, est de « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».

La vision de la Banque consiste à être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur.

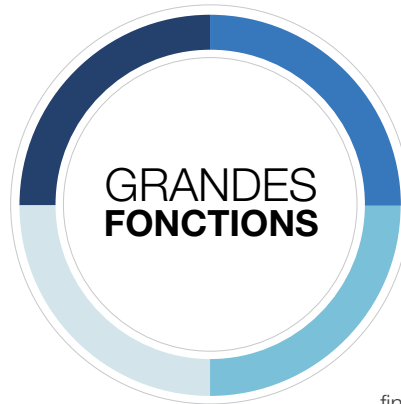
Les quatre grandes fonctions de l'institution sont les suivantes :

POLITIQUE MONÉTAIRE

La politique monétaire vise à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

MONNAIE

La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens. De plus, elle supervise le système de distribution des billets et assure un approvisionnement constant de billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.



SYSTÈME FINANCIER

La Banque veille à favoriser la stabilité et l'efficacité du système financier en évaluant les risques systémiques; en surveillant les principaux systèmes de paiement, de compensation et de règlement; et en assumant les rôles d'ultime fournisseur de liquidités et de prêteur de dernier ressort.

GESTION FINANCIÈRE

La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi que pour celui du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle fournit au gouvernement des services de gestion de la trésorerie et, à titre d'agent financier de ce dernier, gère la dette publique ainsi que les réserves de change.

Cadre de planification

La Banque dispose d'un cadre de planification rigoureux à l'appui de sa vision et de son mandat. Tous les trois ans, elle établit un plan à moyen terme (PMT) dans lequel elle expose son orientation stratégique, ses objectifs et ses indicateurs de réussite. Le PMT aide la Banque à anticiper sur les réalités de son contexte opérationnel et à s'y adapter. Il lui sert également de guide pour les activités budgétaires et de planification annuelles ainsi que d'assise pour les ententes de rendement des départements et des employés.

Le PMT 2019-2021 de la Banque, intitulé *Chef de file dans la nouvelle ère*, aide à concrétiser la vision de l'institution. Articulé autour de trois thèmes, il trace la voie pour que la Banque puisse maintenir son leadership et poursuivre ses réalisations à moyen terme, et ainsi conserver sa tradition d'excellence tout en étant mieux préparée pour l'avenir.

Reddition de comptes

Le *Rapport annuel*, document par lequel la Banque s'acquitte de son obligation d'information du public, fait état des résultats financiers et non financiers de l'institution pendant l'année. La Banque publie également des rapports financiers trimestriels et des états financiers intermédiaires résumés.

De plus, la Banque dispose d'un site Web dans lequel elle publie des travaux de recherche, des discours, des rapports d'intérêt public, des données et des documents audiovisuels sur des sujets variés pour aider la population à mieux comprendre ses travaux en cours.

Renseignements complémentaires

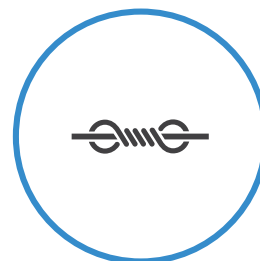
- Banque du Canada. [Chef de file dans la nouvelle ère : le Plan à moyen terme 2019-2021 de la Banque du Canada.](#)



RÉINVENTER



RENOUVELER



RENFORCER

Plan à moyen terme 2019-2021 : progrès et priorités

En 2019, la Banque a accompli d'importants progrès à l'égard de ses priorités stratégiques. En 2020, elle poursuivra ses travaux en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le PMT.



Thème 1 : Réinventer le rôle de la banque centrale

Objectifs stratégiques	1.1 Faire évoluer les cadres de conduite de la politique monétaire et la recherche connexe pour rehausser la résilience de l'économie 1.2 Intégrer les considérations relatives à la stabilité financière dans l'offre de conseils stratégiques et les opérations de la Banque 1.3 Assurer la fiabilité et l'efficacité des systèmes, des méthodes et des technologies de paiement
Progrès réalisés en 2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation de cadres différents de politique monétaire et amélioration de la compréhension qu'a la Banque de l'efficacité des mesures de politique monétaire non traditionnelles ▪ Analyse de divers scénarios tarifaires et de leurs effets, qui a fait ressortir la résultante négative des risques pesant sur la croissance économique et les arbitrages possibles pour la politique monétaire ▪ Progrès réalisés dans l'utilisation des informations tirées des évaluations des vulnérabilités du système financier pour éclairer les discussions sur la politique monétaire, et élaboration de modèles qui rendent compte plus fidèlement de la diversité des ménages ▪ Exploitation de nouvelles données et analyses pour approfondir l'évaluation par la Banque des vulnérabilités et des risques liés au système financier, et enrichissement du cadre de mesure des risques et de la résilience ▪ Poursuite de la participation au projet de Paiements Canada visant à concevoir et à mettre en œuvre un système de paiement de base modernisé au pays, notamment par la proposition d'orientations en ce sens ▪ Exercice d'un nouveau mandat à titre d'autorité de résolution des infrastructures de marchés financiers canadiennes ▪ Adhésion au Réseau pour le verdissement du système financier, présidence d'un des sous-groupes de recherche du Réseau, et mise à l'essai de deux modèles climat-économie servant à évaluer les risques associés aux changements climatiques
Principales priorités en 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer d'approfondir la compréhension qu'a la Banque des interactions entre les risques liés à la stabilité financière et la politique monétaire ▪ Améliorer nos modèles économiques et explorer d'autres approches et paradigmes de modélisation ▪ Faire progresser les recherches en prévision du renouvellement, en 2021, de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation conclue avec le gouvernement du Canada ▪ Mettre en œuvre la méthode de calcul améliorée du taux des opérations de pension à un jour (CORRA) et assumer le rôle d'administrateur de l'indice de référence ▪ Continuer de participer au projet de Paiements Canada visant à concevoir et à mettre en œuvre un système de paiement de base modernisé au pays, notamment en proposant des orientations ▪ Se préparer en vue de l'émission du prochain billet de banque, en mettant surtout l'accent sur la consultation du public, la mobilisation des parties prenantes et la recherche ▪ Poursuivre la mise en œuvre du nouveau régime de résolution des infrastructures de marchés financiers ▪ Approfondir la compréhension qu'a la Banque des implications des changements climatiques pour l'économie et le système financier ▪ Se préparer à assumer un nouveau mandat de surveillance des fournisseurs de services de paiement de détail (sous réserve de l'adoption du projet de loi)



Thème 2 : Renouveler nos façons de faire

Objectifs stratégiques	2.1 Nouer des relations et faire preuve de transparence 2.2 Faire preuve de souplesse et de résilience
Progrès réalisés en 2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite des efforts visant à enrichir et à élargir les activités de mobilisation des parties prenantes de la Banque, plus particulièrement le renouvellement, en 2021, de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation ▪ Lancement de la première livraison entièrement numérique de la <i>Revue du système financier</i>, accompagnée d'un nouveau sommaire, et promotion des discours prononcés par les membres du Conseil de direction par l'emploi de nouveaux sommaires, rédigés de manière claire et simple ▪ Ouverture du Site des opérations de Calgary, qui est équipé pour prendre en charge, au besoin, les fonctions essentielles de la Banque se rapportant aux marchés financiers et aux opérations bancaires ▪ Démarrage du transfert des systèmes essentiels de la Banque dans une nouvelle infrastructure résiliente ▪ Mise sur pied du Groupe sur la résilience du secteur financier canadien, un partenariat public-privé visant à renforcer la résilience opérationnelle du secteur financier du pays ▪ Lancement de divers travaux de mise à niveau des locaux, des systèmes et du matériel dans le cadre du projet pluriannuel de modernisation des centres de traitement des billets de la Banque ▪ Publication de la stratégie de cybersécurité 2019-2021 de la Banque et démarrage de sa mise en œuvre
Principales priorités en 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à profit le cadre de mobilisation des parties prenantes de la Banque afin d'élaborer des stratégies adaptées à divers publics cibles ou de poursuivre les travaux amorcés dans ce domaine ▪ Déployer les efforts nécessaires pour que le Site des opérations de Calgary devienne pleinement fonctionnel ▪ Poursuivre le transfert des systèmes de la Banque dans le nouvel environnement résilient ▪ Diriger un projet visant à augmenter l'échange d'information entre les autorités fédérales et provinciales au sujet des vulnérabilités et des risques qui touchent le système financier ▪ Collaborer avec des partenaires du Groupe sur la résilience du secteur financier canadien en vue d'accroître la résilience du système financier et de soutenir la continuité de l'écosystème canadien des paiements de gros ▪ Mettre en application la politique sur l'octroi de l'aide d'urgence et le mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour de la Banque ▪ Continuer de travailler au projet pluriannuel de modernisation des centres de traitement des billets et du Système d'adjudication de la Banque du Canada ▪ Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de cybersécurité ▪ Poursuivre les travaux d'élaboration d'une stratégie institutionnelle relative à la durabilité ▪ Poursuivre la mise en œuvre du cadre de gestion des risques associés aux tiers



Thème 3 : Renforcer une culture d'innovation

Objectifs stratégiques	<p>3.1 Favoriser une culture misant sur les idées novatrices et les solutions créatives</p> <p>3.2 Promouvoir l'innovation opérationnelle et la mise en commun des connaissances</p> <p>3.3 Tenir compte des incidences des différents scénarios possibles pour l'avenir</p>
Progrès réalisés en 2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration d'une stratégie globale sur la diversité et l'inclusion ▪ Appui des efforts déployés par les groupes de ressources dirigés par les employés pour sensibiliser le personnel à différentes facettes de la diversité ▪ Consultation des leaders de la Banque en vue de commencer à déterminer les compétences qui seront nécessaires à moyen terme ▪ Avancement du projet de transformation numérique de la Banque grâce au lancement de la Stratégie sur les données institutionnelles et l'analytique 2019-2021 ▪ Mise à profit des travaux amorcés et des réseaux établis dans le cadre de la présidence canadienne du Sommet du G7 en 2018, pour mieux comprendre les incidences de la numérisation sur l'économie et le système financier ▪ Poursuite des expériences menées avec des banques centrales et des partenaires du secteur privé pour mieux comprendre les risques et avantages associés à la technologie du grand livre distribué ▪ Réalisation de recherches sur les risques et avantages potentiels d'une monnaie numérique de banque centrale, et examen des conditions dans lesquelles la Banque pourrait envisager d'émettre sa propre monnaie numérique ▪ Achèvement de la première année d'application du programme Partenariats en innovation et technologie (PIVOT) : bilan positif
Principales priorités en 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer de mettre en œuvre les stratégies relatives à la diversité, à l'inclusion et au mieux-être ▪ Entreprendre l'élaboration d'un plan relatif aux employés pour la période visée par le prochain PMT ▪ Terminer les évaluations de la maturité des données et continuer à améliorer les connaissances et les compétences en matière de données à l'échelle de la Banque ▪ Poursuivre la transformation de l'environnement d'analyse économique de la Banque en un environnement technique plus moderne et plus souple ▪ Poursuivre l'élaboration d'une feuille de route à l'appui de la transformation numérique de la Banque ▪ Poursuivre nos travaux de recherche et notre collaboration avec nos partenaires internationaux afin de mieux comprendre les implications de la numérisation pour la politique monétaire et les économies canadienne et mondiale ▪ Continuer à collaborer au programme de réglementation des technologies financières nouvelles et émergentes, ainsi qu'à mener des recherches sur ces technologies et à participer à leur mise à l'essai ▪ Faire progresser les recherches sur les solutions technologiques envisageables pour l'émission d'une monnaie numérique de banque centrale et sur les implications potentielles de ce type de monnaie, tout en suivant l'évolution du contexte et en mobilisant les parties prenantes ▪ Continuer à collaborer avec des spécialistes externes dans le cadre du programme PIVOT

POLITIQUE MONÉTAIRE



La première sous-gouverneure Wilkins et le gouverneur Poloz se rendant à l'Amphithéâtre national de la presse pour la conférence de presse qui a suivi la parution du Rapport sur la politique monétaire d'octobre

La Politique monétaire en 2019

L'économie canadienne a progressé à un rythme modéré en 2019. L'activité économique au pays a cependant ralenti au dernier trimestre. La vigueur du marché du travail et un accroissement des dépenses des ménages, y compris un raffermissement de l'activité dans le secteur du logement, ont favorisé cette expansion. Les conflits liés au commerce international et l'incertitude qui en découle, de même que les contraintes de transport d'énergie et la baisse des prix du pétrole, ont toutefois freiné les investissements des entreprises et les exportations.

En 2019, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) est restée proche de la cible de maîtrise de l'inflation de 2 % visée par la Banque, les fluctuations étant attribuables à des facteurs temporaires. Les trois mesures de l'inflation fondamentale sont également toutes demeurées autour de 2 %, ce qui cadre avec le point de vue selon lequel, à l'extérieur des régions productrices de pétrole, l'économie a continué de tourner près des limites de sa capacité.

Dans ce contexte, la Banque a laissé le taux directeur inchangé à 1,75 % en 2019, soit en deçà de la fourchette neutre estimée. La politique monétaire est donc demeurée expansionniste, l'économie canadienne continuant de s'ajuster aux défis économiques à l'échelle mondiale et dans le secteur pétrolier.

Contexte économique

Les conflits commerciaux, les risques géopolitiques et l'incertitude qui en découle ont affaibli l'économie mondiale en 2019. La croissance économique s'est essoufflée à l'échelle du globe pour s'établir sous les 3 %, soit le rythme le plus faible depuis la crise financière et économique mondiale de 2007-2009. Cette croissance lente a pesé sur les prix des produits de base. Le ralentissement a particulièrement touché les investissements des entreprises et le secteur manufacturier, et a coïncidé avec une



Le sous-gouverneur Lawrence Schembri participe en octobre à la réunion sur le « scénario A », au cours de laquelle le personnel présente sa projection économique au Conseil de direction avant que soit prise la décision relative au taux directeur.

LE RÔLE DE LA BANQUE DU CANADA

La politique monétaire vise à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Elle permet ainsi aux Canadiens de prendre des décisions en matière de dépenses et d'investissements avec une plus grande confiance. Elle favorise aussi l'investissement à long terme dans l'économie du pays et contribue à une création d'emplois soutenue et à l'accroissement de la productivité. Ces effets ouvrent la voie à une amélioration du niveau de vie des Canadiens.

Pour en savoir plus sur cette grande fonction, consultez [le site Web de la Banque](#).

Les attentes d'inflation à moyen terme sont restées à la cible de 2 %

Objectifs et indicateurs	Niveau de référence (%)	2015 (%)	2016 (%)	2017 (%)	2018 (%)	2019 (%)
Atteinte de la cible de la Banque relative à l'inflation mesurée par l'IPC						
Inflation mesurée par l'IPC*	2,0	1,1	1,4	1,6	2,3	1,9
Inflation moyenne mesurée par l'IPC depuis 2001†		1,9				
Attentes d'inflation qui restent arrimées à la cible						
Attentes d'inflation sur dix ans†	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

* L'inflation mesurée par l'IPC pour une année donnée se définit comme le taux de croissance du niveau moyen des prix pour l'année visée par rapport au niveau moyen des prix pour l'année précédente.

† Consensus Economics : projections sur dix ans

contraction des échanges mondiaux. De nombreuses banques centrales ont réagi en assouplissant leur politique monétaire.

La progression des investissements des entreprises au Canada a fléchi en 2019 en raison du ralentissement de la croissance mondiale, de l'intensification des conflits commerciaux et de l'incertitude qui leur est associée, ainsi que de l'ajustement qui s'est poursuivi dans les régions où le secteur de l'énergie est très présent. Ces facteurs, jumelés à l'arrêt de la production de véhicules automobiles à l'usine de General Motors à Oshawa, en Ontario, ont également freiné l'expansion des exportations.

En revanche, le marché du travail est resté résilient presque toute l'année au pays. La demande de main-d'œuvre a été forte en 2019, l'emploi augmentant de 2,1 %. Le taux de chômage a touché un creux historique et la croissance des salaires s'est renforcée. Bien qu'elles aient fléchi à la fin de l'année, les dépenses des ménages se sont maintenues dans l'ensemble grâce au solide marché du travail. Le secteur du logement, stimulé par de forts niveaux d'immigration et les bas taux hypothécaires, a rebondi après s'être ajusté aux modifications des politiques et des règles régissant ce secteur entre 2016 et 2018.

Les mesures de l'inflation fondamentale continuent d'avoisiner 2 %

Taux de variation en glissement annuel, données mensuelles



Sources : Statistique Canada et Banque du Canada
Dernière observation : décembre 2019

Appuyer la fonction Politique monétaire de la Banque

La politique monétaire expansionniste de la Banque a contribué à maintenir l'inflation près de la cible en 2019, malgré un environnement commercial international de plus en plus difficile et les ajustements continus dans les régions productrices d'énergie du Canada. Les décisions de politique monétaire ont reposé sur des analyses approfondies menées en temps utile par le personnel de l'institution et consacrées aux grands facteurs nationaux et internationaux qui influent sur l'économie canadienne.



Jing Yang, directrice générale du département de la Stabilité financière de la Banque, et Carolyn A. Wilkins, première sous-gouverneure, partagent une télécabine lors du congrès annuel de l'Association canadienne d'économique qui a eu lieu à Banff, en Alberta, au printemps.

Le personnel a prévu avec exactitude la faiblesse de l'activité au début de 2019, le rebond au deuxième trimestre et le ralentissement qui a suivi pendant la seconde moitié de l'année.

Pour évaluer les conséquences de l'escalade des conflits commerciaux sur l'économie canadienne, le personnel de la Banque a analysé divers scénarios tarifaires. Ces scénarios ont fait ressortir la résultante des risques associés à la croissance économique et les arbitrages potentiels en ce qui concerne la politique monétaire. Une analyse a également été effectuée afin de mieux évaluer la persistance du ralentissement de la croissance mondiale qui s'est amorcé au deuxième semestre de 2018.

Le personnel a aussi produit plusieurs analyses sur le marché du logement. Celles-ci avaient trait, entre autres, à l'incidence des tests de résistance appliqués aux prêts hypothécaires sur les reventes de logements, au rôle qu'ont joué les taxes imposées aux non-résidents sur les attentes à l'égard des prix des logements et à une réévaluation de la croissance des marges de crédit hypothécaires. Par ailleurs, le personnel a mené des analyses inédites qui ont permis à la Banque d'approfondir sa compréhension du marché du travail canadien, notamment au chapitre de la réallocation de la main-d'œuvre, ainsi que de la taille et des caractéristiques des emplois atypiques (ou « petits boulots »).

La Banque a réalisé des recherches et des analyses et organisé des colloques en vue du renouvellement, en 2021, de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation conclue avec le gouvernement du Canada. Le personnel a avancé dans l'évaluation d'autres cadres de conduite de la politique monétaire, en mettant l'accent sur la fréquence et la gravité des épisodes où les taux d'intérêt atteignent leur valeur plancher. La Banque a également amélioré sa compréhension de l'efficacité des mesures de politique monétaire non traditionnelles et de la façon dont se complètent les politiques budgétaire et monétaire.



La première sous-gouverneure et le gouverneur répondent à des questions lors de la conférence de presse qui a eu lieu au siège de la Banque après la publication du Rapport sur la politique monétaire d'avril.

Activités à venir

En 2020, la Banque :

- continuera à surveiller les effets macroéconomiques des conflits commerciaux sur les économies mondiale et canadienne. Elle suivra aussi de près l'évolution des dépenses de consommation, du marché du logement, des investissements des entreprises et de l'économie numérique;
- explorera les conséquences du changement structurel sur l'économie et la conduite de la politique monétaire. Elle :
 - analysera les effets de la numérisation sur la mesure de la production et de l'inflation, de même que sur l'investissement, la productivité, la production potentielle et la transmission de la politique monétaire;
 - évaluera si les avancées technologiques et les changements sur le marché du travail ont modifié la relation entre l'inflation et le chômage (c'est-à-dire la courbe de Phillips);
 - continuera à examiner les implications, pour la politique monétaire, d'un taux d'intérêt neutre plus bas, du vieillissement de la population et du risque d'une insuffisance chronique de la demande (c'est-à-dire la stagnation séculaire);
 - améliorera son estimation de la production potentielle et cherchera à mieux comprendre les répercussions du virage vers une économie axée davantage sur les services;
- étudiera l'incidence des changements climatiques et de la transition vers une économie sobre en carbone sur l'activité économique, les prévisions macroéconomiques et la politique monétaire;
- mènera des recherches en prévision du renouvellement, en 2021, de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation. Elle :
 - réexaminera l'actuel régime flexible de ciblage de l'inflation et améliorera sa compréhension d'autres cadres de conduite de la politique monétaire. Pour ce faire, elle :
 - poursuivra son examen des avantages et des désavantages de régimes de ciblage du niveau des prix, de l'inflation moyenne et du PIB nominal, ainsi que de l'exercice d'un double mandat (bas taux d'inflation et niveau d'emploi maximal);
 - évaluera la robustesse de ces cadres de rechange à l'aide de divers modèles reflétant des visions concurrentes de l'économie;
 - analysera l'efficacité des instruments de politique monétaire non traditionnels, de la politique budgétaire et des politiques macroprudentielles dans le contexte actuel de bas taux d'intérêt;

- continuera à mettre au point des modèles enrichis et à s'intéresser à de nouvelles sources de données pour orienter la politique monétaire. Elle :
 - examinera le rôle des vulnérabilités financières dans la conduite de la politique monétaire et les propriétés de modèles qui tiennent mieux compte des disparités entre les ménages et les entreprises, et leurs implications pour la politique monétaire;
 - continuera à avoir davantage recours à des sources de données non traditionnelles, comme les médias sociaux et les mégadonnées, afin de surveiller l'économie et d'établir des prévisions avec plus de précision;
 - continuera d'adopter des méthodes de pointe, en misant principalement sur les prévisions par densité, l'intelligence artificielle prédictive et l'apprentissage automatique;
- fera partie d'un réseau de banques centrales qui procèdent actuellement à un examen de leur cadre de politique monétaire et collaborera avec des spécialistes canadiens afin de passer en revue les pratiques exemplaires qui contribuent à la réalisation de son mandat de ciblage de l'inflation;
- communiquera avec des groupes ciblés pour leur expliquer comment évolue l'économie canadienne et quel est le rôle de la politique monétaire; le but est également d'écouter ce que ces groupes ont à dire et d'apprendre d'eux. La Banque tiendra notamment un atelier sur l'économie autochtone en collaboration avec le Tulo Centre of Indigenous Economics;
- publiera les résultats de l'enquête trimestrielle sur les attentes des consommateurs au Canada, qui fournissent de l'information actuelle sur les anticipations des ménages concernant l'inflation, le revenu, les dépenses, ainsi que les marchés du travail et du logement.

Renseignements complémentaires

- Banque du Canada. *Enquête sur les perspectives des entreprises*.
- Banque du Canada. *Rapport sur la politique monétaire*.
- Banque du Canada. *Vers 2021 : renouvellement du cadre de conduite de la politique monétaire*.
- Charbonneau, K. B. (2019). *The Impact of a Trade War: Assessment of the Current Tariffs and Alternative Scenarios*, note analytique du personnel n° 2019-20, Banque du Canada.
- Imura, Y. (2019). *Reassessing Trade Barriers with Global Value Chains*, document de travail du personnel n° 2019-19, Banque du Canada.
- Lao, H., et C. Steyn (2019). *A Comprehensive Evaluation of Measures of Core Inflation in Canada: An Update*, document d'analyse du personnel n° 2019-9, Banque du Canada.
- Poloz, S. S. (2019). *Une période agitée pour commercer*, discours prononcé devant la Chambre de commerce régionale de Baffin et le Symposium minier du Nunavut, Iqaluit (Nunavut), 1^{er} avril.
- Schembri, L. L. (2019). *Le point sur la situation économique : l'inflation au Canada se comporte bien et est bien maîtrisée*, discours prononcé devant la Chambre de commerce d'Halifax, Halifax (Nouvelle-Écosse), 5 septembre.
- Wilkins, C. A. (2019). *La stabilité financière dans un monde incertain (discours complet)*, discours prononcé devant Le Cercle de la finance internationale de Montréal, Montréal (Québec), 19 novembre.



POINT DE MIRE

LA BANQUE ET LA NUMÉRISATION

AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, LA BANQUE a investi beaucoup de temps et de ressources pour comprendre la numérisation et ses implications pour la politique monétaire et l'économie canadienne. Ses effets actuels et potentiels sur les marchés du travail, la productivité et l'inflation en sont quelques exemples. En même temps, la Banque a commencé à se pencher sur l'utilisation qu'elle pourrait faire des outils numériques pour améliorer ses activités et ses résultats. Pour appuyer cette démarche, elle a établi des partenariats au Canada et à l'échelle internationale.

À l'avant-plan des discussions des banques centrales du G7 sur les politiques

Pendant la présidence canadienne du G7 en 2018, la Banque a mis sur pied le groupe de travail des banques centrales du G7 sur la numérisation, formé de représentants des banques centrales du G7 et du Fonds monétaire international. La Banque, qui préside le groupe, a organisé une séance de travail au Creative Destruction Lab, à l'Université de Toronto, en mai 2019. Il s'agissait d'un cadre inédit pour la tenue d'échanges sur des politiques mondiales, puisque les participants ont eu l'occasion de collaborer avec des spécialistes de l'économie de l'intelligence artificielle.

Le groupe de travail a produit un rapport qui a contribué à mieux faire connaître, sur la scène internationale, les problèmes de mesure que pose la numérisation pour la conduite de la politique monétaire (voir Groupe de travail des banques centrales du G7 sur la numérisation, 2019). Le rapport indique que sans estimations fiables de l'inflation, de la production et de la productivité, il y a un risque d'erreur dans l'orientation de la politique monétaire. Il invite donc les agences statistiques nationales à continuer à trouver de nouvelles sources de données et à coordonner entre elles la mesure des activités économiques numériques.

Le rapport traite également du lien entre la numérisation et le pouvoir de marché. Si la numérisation devait entraîner une augmentation du pouvoir de marché, cela aurait des répercussions importantes sur l'évaluation des pressions inflationnistes, la transmission de la politique monétaire et le taux d'intérêt neutre réel.

La première sous-gouverneure, Carolyn Wilkins, a abordé des thèmes semblables lors des discussions du groupe d'experts du G7 sur la concurrence et la politique monétaire en avril (voir Wilkins, 2019a). Elle a souligné que les gains qui découleront de la numérisation seront déterminés par l'environnement concurrentiel et l'adaptation des travailleurs et des entreprises.

(suite à la page suivante)

La Banque a aussi continué à mener des recherches, à participer à des expériences et à contribuer au programme de réglementation des technologies financières nouvelles et émergentes. Un résumé de ces efforts est présenté dans le site Web de la Banque.

Des partenariats pour faciliter la transformation numérique de la Banque

Le personnel de la Banque travaille en étroite collaboration avec des innovateurs du secteur privé et du milieu universitaire afin d'explorer des moyens de surmonter les défis actuels auxquels font face les banques centrales. La mise à l'essai d'outils numériques, comme l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, fait partie des expériences effectuées, notamment dans le cadre du programme Partenariats en innovation et technologie (PIVOT) de la Banque. Cinq expériences PIVOT ont été réalisées en 2019 et d'autres sont prévues en 2020.

En marge de ce programme, la Banque a aussi continué à mettre à l'essai des outils et techniques d'analytique avancée, s'associant souvent à des entreprises technologiques externes pour obtenir plus rapidement des résultats. Elle a entre autres établi un partenariat avec Cerebri AI en vue d'élaborer un nouveau modèle de prévision immédiate ayant recours aux techniques d'apprentissage automatique pour prévoir la croissance du PIB réel. Elle a aussi conclu un partenariat avec IBM AI pour l'aider à évaluer l'incidence des changements climatiques sur l'activité économique au Canada.

La Banque mise également sur l'ingéniosité de ses employés pour faire avancer sa transformation numérique. En 2019, elle a lancé un projet interne visant à mobiliser le personnel et à donner de l'élan aux initiatives liées à cette

transformation. Les employés ont participé à des séances de remue-méninges animées par une entreprise externe spécialisée dans le domaine de l'intelligence artificielle. Ils ont proposé plus de 120 façons dont la Banque pourrait avoir recours à des technologies nouvelles et émergentes pour améliorer ses analyses et ses opérations.

Le conseiller du gouverneur en matière de numérisation s'est entretenu avec de nombreuses banques centrales au cours de l'année pour leur faire part de l'expérience de la Banque en ce qui concerne la transformation numérique et consolider sa réputation de chef de file dans ce domaine.

Renseignements complémentaires

- Banque du Canada. [Monnaies électroniques et technologies financières](#).
- Banque du Canada. [Défis PIVOT précédents](#).
- Groupe de travail des banques centrales du G7 sur la numérisation (2019). [Risks from Waiting Under Digital Uncertainty](#).
- Poloz, S. S. (2019). [Technological Progress and Monetary Policy: Managing the Fourth Industrial Revolution](#), document d'analyse du personnel n° 2019-11, Banque du Canada.
- Wilkins, C. A. (2019a). [Pourquoi les banques centrales s'intéressent-elles au pouvoir de marché?](#), exposé présenté lors de la conférence du G7 organisée par la Banque de France, 8 avril.
- Wilkins, C. A. (2019b). « [How the Digitalization of the Economy Is Changing the Bank of Canada](#) », *Financial Post*, 27 mars.

SYSTÈME FINANCIER

Le Système financier en 2019

Le système financier canadien est demeuré très résilient en 2019. Sa capacité à résister aux chocs a été accrue par des politiques qui ont renforcé le système bancaire et amélioré la résilience opérationnelle d'institutions financières importantes et des principaux systèmes de paiement. Les risques ont légèrement augmenté en raison des plus grandes incertitudes à l'échelle mondiale, mais des vulnérabilités tenaces ont donné des signes de stabilisation.

En 2019, le Canada a été capable de mieux maîtriser les vulnérabilités liées à l'endettement élevé des ménages et aux déséquilibres sur les marchés du logement. Le resserrement passé des règles hypothécaires et les hausses du taux directeur ont freiné la progression du crédit aux ménages, dont le rythme cadre davantage avec la croissance des revenus. La proportion de ménages qui deviennent très endettés après avoir contracté un prêt hypothécaire a diminué. Les mesures fiscales adoptées par la Colombie-Britannique et l'Ontario ont aidé à réduire la demande de logements chez les non-résidents. La croissance des prix de l'immobilier résidentiel a ralenti dans la région de Toronto pour s'établir à un niveau plus soutenable, alors que les prix ont chuté dans la région de Vancouver. Cependant, les prix des logements dans ces deux régions sont restés environ 40 % plus élevés qu'en 2015, année où ils ont commencé à grimper. De plus, vers la fin de 2019, la croissance du crédit hypothécaire et la proportion de ménages fortement endettés se sont remises à augmenter, soutenues par la baisse des taux d'intérêt. La vigilance s'impose donc toujours.

Les sources de préoccupation suivantes ont pris de l'importance tout au long de 2019 :

- l'augmentation du volume et la baisse de la qualité de la dette des sociétés non financières au sein des économies avancées et émergentes;
- la possibilité que les cybermenaces se propagent dans l'ensemble du système financier et perturbent des services financiers essentiels;
- les nouvelles technologies financières, dont les nouveaux types de cryptoactifs;
- les changements climatiques.

Évaluer les vulnérabilités et les risques pour le système financier

La Banque a présenté ses analyses du système financier canadien de plusieurs façons : *Revue du système financier* publiée en mai; discours prononcé en novembre par la première sous-gouverneure Carolyn Wilkins

LE RÔLE DE LA BANQUE DU CANADA

La Banque favorise la stabilité et l'efficacité du système financier. Ce système est constitué des banques et des coopératives de crédit, des marchés financiers, ainsi que des systèmes de compensation et de règlement des paiements.

À ce titre, la Banque :

- est la source ultime de liquidités du système financier, rôle qu'elle joue notamment par l'entremise de ses facilités de prêt de dernier ressort;
- surveille les infrastructures de marchés financiers essentielles et en est l'autorité de résolution;
- évalue les risques systémiques qui pourraient nuire au bon fonctionnement du système financier;
- mène et publie des recherches et des analyses qui aident à élaborer et à mettre en œuvre les politiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette fonction, veuillez consulter le [site Web de la Banque](#).

(Wilkins, 2019); contenu publié tout au long de l'année dans le portail sur le système financier, une des sections du site Web de la Banque.

En 2019, la Banque a amélioré son évaluation des vulnérabilités liées aux ménages et au marché du logement, par l'utilisation novatrice de données anonymisées sur les ménages. Les nouvelles analyses présentées dans la *Revue du système financier* ont mis en lumière les vulnérabilités associées au financement par emprunt des sociétés, aux cybermenaces et, pour la première fois, aux changements climatiques (voir la page 54 pour de l'information sur les travaux de la Banque concernant les changements climatiques).

La Banque a revu son cadre d'analyse des risques et de la résilience : elle a conçu des tests de résistance qui portent sur des scénarios extrêmes susceptibles d'avoir une incidence sur les fonds communs de placement (Arora et autres, 2019) ou sur le système bancaire canadien (Gaa et autres, 2019). Elle s'est aussi servi du cadre de la croissance exposée au risque pour quantifier dans quelle mesure les vulnérabilités du système financier accroissent les risques à la baisse pesant sur l'économie.

La Banque a également collaboré étroitement avec le personnel du Fonds monétaire international, ainsi qu'avec celui des autorités fédérales et provinciales, en vue de la production du rapport d'évaluation sur la stabilité du système financier canadien (FMI, 2019). Le rapport conclut que notre système financier serait en mesure de soutenir des chocs macrofinanciers graves.



La première sous-gouverneure Wilkins et le gouverneur Poloz lors de la conférence de presse tenue au siège de la Banque, en mai, à l'occasion de la publication de la Revue du système financier

Intégrer à la politique monétaire les considérations relatives à la stabilité financière

La Banque a continué à améliorer l'utilisation qu'elle fait de l'information tirée de l'évaluation des vulnérabilités, dans le but d'étayer les discussions sur la politique monétaire. Par exemple, le cadre de la croissance exposée au risque lui a permis de mieux comprendre les interactions entre les vulnérabilités financières et la conduite de la politique monétaire (Poloz, 2019a).

Grâce à son cadre de modélisation de l'activité sur le marché du logement, la Banque a été en mesure de montrer comment les attentes à l'égard de la croissance des prix qui sont fondées sur les hausses passées plutôt que sur les facteurs fondamentaux ont joué un rôle dans l'escalade des prix et dans leur rajustement ultérieur, à Toronto et à Vancouver (Khan et Webley, 2019). De plus, de nouvelles analyses des prêts sur valeur nette de la propriété ont aidé la Banque à mieux jauger les effets macroéconomiques des ajustements du marché du logement (Ho et autres, 2019).

La Banque a en outre élaboré des modèles qui cernent avec plus de précision les diverses caractéristiques des ménages canadiens, ce que les économistes appellent « l'hétérogénéité des ménages ». Ces modèles lui permettent de mieux saisir les effets des mesures de politique monétaire.

Favoriser la résilience du système financier

La Banque favorise la résilience du système financier en collaborant avec des partenaires des secteurs public et privé tant au Canada qu'à l'étranger. En juin, elle a annoncé le lancement du Groupe sur la résilience du secteur financier canadien, un partenariat public-privé ayant pour principal objectif d'accroître la résilience opérationnelle du secteur. Ce groupe présidé par la Banque aidera à coordonner les interventions de l'ensemble du secteur en cas de cyberincident systémique, ainsi que les initiatives communes en matière de résilience. Le groupe est issu du partenariat instauré par la Banque dans le cadre du Programme de résilience du système de paiement de gros. Ce travail collaboratif contribue à atténuer les risques et facilitera la reprise efficace des activités si un incident devait survenir.

Le nouveau mandat de la Banque, en tant qu'autorité de résolution pour les infrastructures de marchés financiers (IMF) canadiennes, est entré en vigueur en 2019. Dans l'éventualité peu probable de la défaillance d'une IMF désignée, la Banque possède maintenant les pouvoirs et



outils législatifs pour maintenir les fonctions essentielles de l'infrastructure en question, et limiter les répercussions sur le système financier et l'économie du Canada.

Un examen des pratiques de cybersécurité des IMF canadiennes a permis à la Banque de mieux appréhender le niveau de résilience aux cyberrisques du système financier. Cet examen a soulevé des améliorations possibles aux plans d'urgence des institutions financières, des IMF et des autorités.

La Banque est la source ultime de liquidités en dollars canadiens. Elle peut ainsi favoriser la stabilité financière en procurant des liquidités aux marchés et aux institutions financières, au besoin. La Banque a annoncé son intention d'élargir sa gamme d'outils d'octroi de liquidités, par la mise en place d'un nouveau mécanisme bilatéral. Le mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour sera disponible dans les cas où des institutions financières soumises à une surveillance prudentielle subissent des problèmes de liquidités qui leur sont propres. Par exemple, ce dispositif pourrait être activé pour aider une institution aux prises avec une crise de liquidité qui découlerait d'une cyberattaque ou d'une catastrophe naturelle.

La Banque a également intensifié ses efforts pour encourager l'innovation relativement aux produits hypothécaires, notamment en sensibilisant les consommateurs aux avantages que peuvent procurer les prêts hypothécaires de long terme (Poloz, 2019b). Une plus grande diversité de termes donne plus de choix aux consommateurs et peut contribuer à la sûreté du système financier et à la stabilité de l'économie.

Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien, qui réunit des représentants de la Banque et des parties prenantes du secteur financier, a récemment achevé ses travaux visant à améliorer le taux de référence sans risque pour les opérations de pension à un jour utilisé au Canada, qu'on appelle le taux CORRA. Les améliorations apportées renforceront grandement la robustesse de ce taux. Elles permettront aussi de se mettre au diapason des réformes menées à l'échelle mondiale dans le but d'élaborer des taux de référence sans risque fiables, qui puissent être utilisés

dans tout le système financier. La Banque deviendra l'administrateur du taux CORRA lorsque les changements entreront en vigueur, au deuxième trimestre de 2020.

La Banque a également commencé à se préparer à assumer un nouveau rôle de supervision des fournisseurs de services de paiement de détail, comme l'a annoncé le gouvernement du Canada (2019, p. 384) dans son budget. En vertu du cadre proposé, la Banque surveillera le respect des exigences opérationnelles et financières imposées aux fournisseurs de services de paiement et maintiendra un registre public des fournisseurs réglementés.

Mettre à l'essai des technologies financières

En étroite collaboration avec l'Autorité monétaire de Singapour et des partenaires du secteur privé, la Banque a achevé en 2019 une autre étape du projet Jasper. Celle-ci venait compléter une série de mises à l'essai visant à mieux comprendre les avantages et les risques de la technologie du grand livre distribué, sur laquelle reposent de nombreux cryptoactifs.

En l'occurrence, cette étape prévoyait la conception d'un prototype de système de paiement de gros transfrontière faisant le pont entre les systèmes basés sur la technologie du grand livre distribué de deux pays. L'expérience a permis d'étudier des questions techniques qui se posent lorsqu'on souhaite assurer, à l'aide de plateformes différentes, des services de paiement sûrs et efficaces. (Voir la page 52 pour en savoir plus sur les travaux de la Banque liés à l'innovation financière et technologique, et la page 35 pour de l'information sur ses recherches portant sur la monnaie numérique de banque centrale.)

Améliorer les opérations de la Banque

Les changements apportés en 2019 au cadre opérationnel de la Banque favoriseront l'efficacité et la stabilité du système financier canadien. La Banque a notamment commencé à considérer les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) comme des garanties admissibles pour ses opérations de pension à plus d'un jour (Banque du Canada, 2019c). Cette nouvelle disposition donnera à la Banque une plus grande latitude pour se procurer des actifs de haute qualité qui l'aideront à gérer son bilan. Elle renforcera aussi les interventions de l'institution en périodes de tensions accrues sur les marchés.



La première sous-gouverneure Wilkins prononce un discours devant Le Cercle de la finance internationale de Montréal (novembre).

L'ajout des titres hypothécaires LNH à la liste des garanties admissibles est aussi un moyen pour la Banque de moins avoir à recourir au marché primaire pour acquérir des titres du gouvernement du Canada. Cette mesure devrait en outre favoriser la liquidité et le bon fonctionnement du marché des obligations du gouvernement canadien. La Banque a également continué à améliorer sa politique sur les actifs acceptés en garantie dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités.

Par ailleurs, dans le domaine de la préparation aux opérations exceptionnelles, la Banque a mis à l'épreuve plusieurs accords de swap conclus avec d'autres banques centrales. Il s'agit d'accords de crédit réciproques temporaires qui permettent aux banques centrales de s'échanger des devises, et d'ainsi améliorer les conditions de liquidité en périodes de tensions. Enfin, la Banque a coordonné la mise à l'essai des accords de swaps qui lient les banques centrales des pays du G5, et elle a, pour la première fois, mis à l'épreuve deux accords différents le même jour.

Activités à venir

En 2020, la Banque :

- continuera à élaborer un cadre visant à intégrer les considérations relatives à la stabilité financière dans la conduite de la politique monétaire;
- élargira et approfondira ses cadres, et corrigera les lacunes dans les données afin de mieux analyser et jauger les vulnérabilités et les risques touchant le système financier;
- dirigera un projet visant à favoriser une meilleure mise en commun de l'information concernant les vulnérabilités et les risques associés au système financier entre les autorités fédérales et provinciales;
- poursuivra sa collaboration avec Paiements Canada et diverses institutions financières afin d'accroître la résilience du système canadien de paiement de gros;
- continuera à établir, avec le ministère des Finances du Canada et d'autres parties prenantes, le nouveau rôle qu'elle jouera dans la supervision des fournisseurs de services de paiement de détail;
- assumera, conjointement, la direction d'un groupe de travail chargé de concevoir un cadre visant à promouvoir le bon fonctionnement du marché des obligations du gouvernement du Canada — en particulier dans un contexte de bas taux d'intérêt;
- continuera à multiplier et à consolider les outils de recherche et d'analyse ainsi que les sources de données servant à cartographier le système financier, et mettra au point des méthodes pour mieux comprendre de quelle façon les interactions entre les acteurs du marché ont une incidence sur les échanges commerciaux et les prix;
- mettra en place un système de gestion des garanties souple et automatisé.

Renseignements complémentaires

- Arora, R., G. Bédard-Pagé, G. Ouellet Leblanc et R. Shotlander (2019). *Les fonds d'obligations canadiennes peuvent-ils amplifier les tensions subies par le système financier?*, note analytique du personnel n° 2019-9, Banque du Canada.
- Banque du Canada. *Portail sur le système financier*.
- Banque du Canada. *Revue du système financier*.
- Banque du Canada. *Régime de résolution pour les infrastructures de marchés financiers au Canada*.
- Banque du Canada (2019a). *La Banque du Canada annonce la création d'un partenariat visant à renforcer la résilience du secteur financier*, communiqué, 27 juin.
- Banque du Canada (2019b). *Intention de la Banque du Canada de mettre en place un mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour*, avis aux marchés, 13 novembre.
- Banque du Canada (2019c). *Élargissement des opérations de prise en pension à plus d'un jour à des fins de gestion de bilan*, avis aux marchés, 21 août.
- Banque du Canada (2019d). *Points saillants de l'enquête sur le système financier*, portail sur le système financier, 18 novembre.
- Banque du Canada et Autorité monétaire de Singapour (2019). *Enabling Cross-Border High Value Transfer Using Distributed Ledger Technologies*, livre blanc du projet Jasper-Ubin.
- Chande, N., et D. Yanchus (2019). *Cyberincidents : état des lieux*, note analytique du personnel n° 2019-32, Banque du Canada.
- Gaa, C., X. Liu, C. MacDonald et X. Shen (2019). *Évaluer la résilience du système bancaire canadien*, note analytique du personnel n° 2019-16, Banque du Canada.
- Gouvernement du Canada (2019). « Appuyer un système de paiements canadien innovateur et fonctionnel », *Investir dans la classe moyenne : le budget de 2019*, 19 mars.
- Ho, A. T. Y., M. Khan, M. Mow et B. Peterson (2019). *L'extraction de liquidités de l'avoir propre foncier et les dépenses des ménages au Canada*, note analytique du personnel n° 2019-27, Banque du Canada.
- Fonds monétaire international (FMI) (2019). *Canada: Financial System Stability Assessment*, 24 juin.
- Khan, M., et T. Webley (2019). *Démêler les facteurs qui influencent les reventes de logements*, note analytique du personnel n° 2019-12, Banque du Canada.
- Poloz, S. S. (2019a). *Les grands défis à venir et la Vision 2020 de la Banque*, discours prononcé devant l'Empire Club of Canada, Toronto (Ontario), 12 décembre.
- Poloz, S. S. (2019b). *Le partage des risques, la flexibilité et l'avenir des prêts hypothécaires*, discours prononcé devant l'Association canadienne des coopératives financières et la Chambre de commerce de Winnipeg, Winnipeg (Manitoba), 6 mai.
- Wilkins, C. A. (2019). *La stabilité financière dans un monde incertain (discours complet)*, discours prononcé devant le Cercle de la finance internationale de Montréal, Montréal (Québec), 19 novembre.



POINT DE MIRE

MODERNISATION DES SYSTÈMES DE PAIEMENT CANADIENS

LA BANQUE A CONTINUÉ DE PRÊTER SON CONCOURS au projet de Paiements Canada qui vise à moderniser les systèmes de paiement sur lesquels reposent le système financier et l'économie du pays. L'une des plus importantes mesures relevant de ce projet concerne le remplacement des principaux systèmes de paiement utilisés au Canada, soit le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) et le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR). Ces derniers permettent de traiter les paiements concernant l'achat de biens et de services, le transfert d'actifs financiers et les grosses transactions entre institutions financières.

Le STPGV et le SACR vont céder leur place à de nouveaux systèmes qui font appel à des technologies plus modernes et ont de meilleures caractéristiques sur les plans de la résilience et du contrôle des risques. En outre, une nouvelle infrastructure sera introduite à l'appui des transactions de détail afin de prendre en charge les paiements instantanés entre particuliers et entreprises : il s'agit du système de paiement en temps réel (PTR). Le PTR est conçu pour faciliter l'élaboration de services de paiement rapides et plus pratiques, au bénéfice des Canadiens.

Cette année, la Banque a contribué aux importants progrès réalisés en vue du lancement de Lynx, le nouveau système de traitement des paiements de grande valeur, qui est appelé à remplacer le STPGV en 2021. Elle a aussi joué un rôle déterminant dans les gros progrès accomplis au chapitre de la conception du PTR, notamment en aidant à élaborer un plan de mise en œuvre révisé qui a été bien accueilli par la majorité des parties prenantes.

Le remplacement du SACR interviendra en dernier lieu, histoire de canaliser les efforts des parties prenantes et de gérer les risques liés à la mise en œuvre du projet. En attendant, la Banque continue de promouvoir l'amélioration du fonctionnement de ce système.

Renseignements complémentaires

- Paiements Canada. Page Web consacrée à la [modernisation des systèmes de paiement au Canada](#).
- Poloz, S. S. (2019). *Les grands défis à venir et la Vision 2020 de la Banque*, discours prononcé devant l'Empire Club of Canada, Toronto (Ontario), 12 décembre.

GESTION FINANCIÈRE

La Gestion financière en 2019

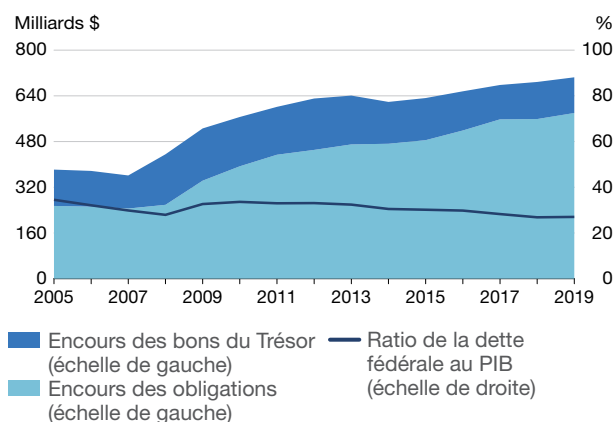
La Banque du Canada agit à titre d'agent financier et de banquier pour le gouvernement du Canada. Elle administre la dette et les réserves de change du gouvernement fédéral et lui donne des conseils à ce sujet, et collabore avec le ministère des Finances du Canada à l'élaboration des politiques et des programmes de gestion des activités d'emprunt et de placement de l'État.

En réponse à l'accroissement des besoins d'emprunt globaux, la stratégie de gestion de la dette du gouvernement pour l'exercice 2019-2020 prévoyait une augmentation des émissions de bons du Trésor et d'obligations (voir Gouvernement du Canada, 2019b, pages 387 à 393). Le niveau cible de l'encours des bons du Trésor en fin d'exercice a été porté à 151 milliards de dollars pour le présent exercice du gouvernement fédéral, par rapport à 131 milliards de dollars à la fin de celui de 2018-2019, pour favoriser davantage la liquidité dans ce segment. Parallèlement, le montant des émissions annuelles d'obligations est passé d'environ 100 milliards de dollars à 119 milliards de dollars. La stratégie de gestion de la dette prévoyait une hausse des émissions d'obligations à 30 ans.

Modernisation des systèmes et gestion des risques

La Banque est en train de mettre à niveau ses systèmes internes liés aux opérations qu'elle exécute sur les marchés intérieurs en tant qu'agent financier du gouvernement et en son nom propre. Cette mise à niveau prévoit notamment la modernisation du système d'adjudication de la Banque, qui permet à cette dernière de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du système financier, de la politique monétaire et de la gestion financière. La Banque a poursuivi ses travaux en lien avec l'automatisation de ses opérations sur les marchés intérieurs et avec le renouvellement des capacités de gestion des garanties.

Encours de la dette canadienne négociable



Sources : ministère des Finances du Canada, Statistique Canada et Banque du Canada

LE RÔLE DE LA BANQUE DU CANADA

La Banque du Canada agit à titre d'agent financier et de banquier pour le gouvernement du Canada. Elle assure également des services bancaires, de règlement et de garde efficaces et résilients pour son propre compte et fournit ces services :

- au gouvernement fédéral,
- à des organisations financières internationales officielles,
- à des banques centrales étrangères,
- aux infrastructures de marchés financiers désignées,
- aux institutions financières membres de ces infrastructures,
- à certaines sociétés d'État fédérales.

Pour en savoir plus sur cette grande fonction, veuillez consulter le [site Web de la Banque](#).

La Banque a aussi réalisé des progrès dans la mise en œuvre de sa politique sur les crimes financiers liés aux opérations bancaires. Conçue en 2018, cette politique protège les systèmes, processus, contrôles et services opérationnels contre la fraude, le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et les violations de sanctions.

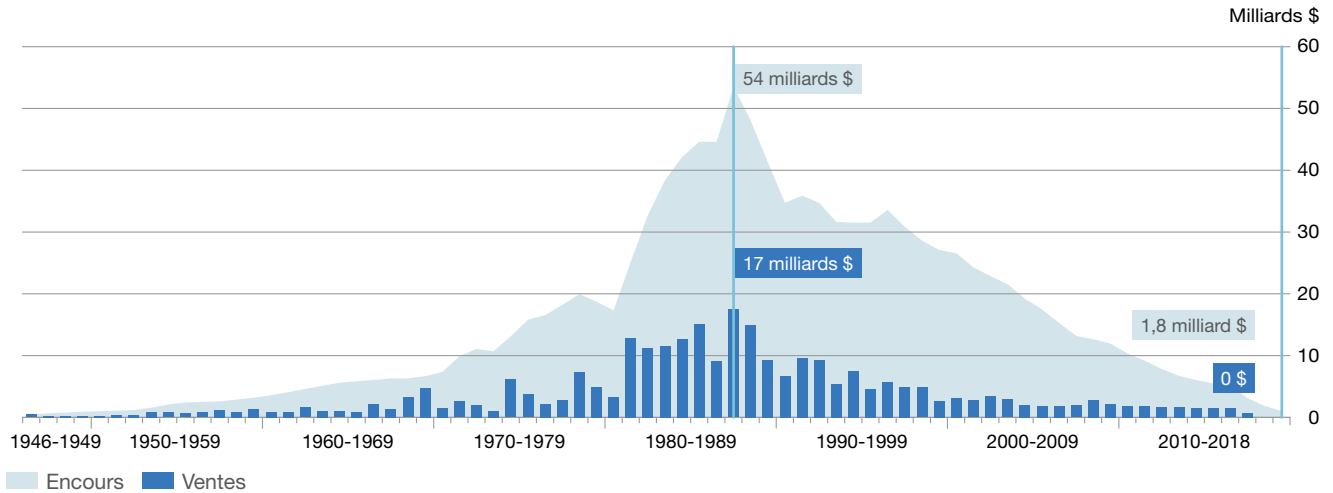
Nouvelle approche concernant les biens non réclamés

En 2017, le gouvernement du Canada avait annoncé qu'il n'émettrait plus d'Obligations d'épargne du Canada ni d'Obligations à prime du Canada. Depuis, la Banque a pris d'importantes mesures pour pouvoir continuer à répondre aux demandes de renseignements du public sur le programme, tout en gérant l'encours des titres au détail non encaissés de manière prudente.

En plus d'avoir lancé des projets de communications pour encourager l'encaissement sans délai des obligations arrivées à échéance, la Banque a modifié son entente contractuelle sur les services administratifs liés au Programme de placement de titres sur le marché de détail afin de réduire les coûts et d'accroître la flexibilité.

Elle a également fusionné ses activités d'administration des titres au détail non réclamés et de gestion des soldes non réclamés pour former le Bureau des biens non réclamés. Cette fusion créera des capacités puisqu'elle permettra à la Banque d'exploiter les similitudes entre les processus. L'institution pourra ainsi continuer de remettre aux Canadiens les fonds perdus ou oubliés de la manière la plus efficace possible.

Titres au détail – Ventes et encours



Valeur projetée au 31 mars 2020; la valeur réelle au 31 décembre 2019 était de 1,1 milliard de dollars pour l'encours et de 0 \$ pour les ventes.

Politique de gestion financière

En 2019, la Banque et le ministère des Finances du Canada ont conjointement procédé à l'examen de la conception et des modalités du programme d'émission d'obligations à rendement réel afin de s'assurer qu'il continue de répondre aux objectifs liés à la gestion de la dette.

En collaboration avec le ministère des Finances du Canada, la Banque a amélioré l'ensemble des mesures du risque utilisées pour élaborer la stratégie annuelle de gestion de la dette. Elle a également analysé des mesures d'urgence pour appuyer le bon fonctionnement des marchés et a poursuivi ses travaux pour se préparer au remplacement, dans le secteur des services financiers, du taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et d'autres taux de référence sans risque par de nouveaux indices de référence. (Pour en savoir plus sur la réforme des taux de référence, consulter la page 23.)

Comme administrateur de son régime de pension, la Banque a terminé son étude triennale sur l'appariement de l'actif et du passif du Régime de pension. Pour donner suite aux recommandations découlant de l'étude, elle a commencé à chercher des moyens de diversifier davantage l'actif du portefeuille.

Activités à venir

En 2020, la Banque :

- continuera d'améliorer les outils qui lui permettent d'offrir des conseils stratégiques sur la gestion de la dette et des réserves de change du gouvernement, notamment en élaborant des modèles financiers pour ces deux volets ainsi que des indices de référence pour le Compte du fonds des changes;
- optimisera davantage les processus liés aux biens non réclamés. Si le Parlement l'autorise, elle collaborera avec le ministère des Finances du Canada afin d'élargir la portée du cadre sur les biens non réclamés en vue d'inclure les comptes bancaires en monnaies étrangères et les soldes de pension non réclamés provenant de régimes de pension sous réglementation fédérale qui ont cessé leurs activités, conformément à l'annonce faite dans le budget de 2019;
- continuera de parfaire sa politique sur les crimes financiers liés aux opérations bancaires en mettant des outils en place et en les améliorant, notamment ceux servant à l'application des sanctions et à la détection de la fraude;
- s'emploiera à intégrer les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion de son régime de pension.

Renseignements complémentaires

- Banque du Canada (2019). *Consultation sur les obligations à rendement réel du gouvernement du Canada*, avis aux marchés, 20 août.
- Gouvernement du Canada (2019a). *Programme des obligations d'épargne du Canada*.
- Gouvernement du Canada (2019b). « Stratégie de gestion de la dette », *Investir dans la classe moyenne : le budget de 2019*, 19 mars.
- Lane, T. (2019). *La gestion des réserves de change au Canada : une question de prudence*, discours prononcé devant le Peterson Institute for International Economics, Washington, 6 février.



POINT DE MIRE AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE DES OPÉRATIONS

LA BANQUE JOUE UN RÔLE CRUCIAL DANS LE système financier canadien. Elle agit à titre d'agent financier du gouvernement, approvisionne le système financier canadien en liquidités, assume le rôle de prêteur de dernier ressort et facilite les opérations de règlement des infrastructures de marchés financiers désignées. L'incapacité de la Banque à veiller au bon déroulement des opérations sur les marchés et des opérations bancaires en cas de perturbation majeure dans la région de la capitale nationale aurait des conséquences importantes pour le système financier du pays. C'est pourquoi l'institution doit assurer la résilience de ses opérations.

Afin de renforcer cette résilience, la Banque a ouvert un nouveau bureau à Calgary en 2019 (en photo ci-dessus). Le Site des opérations de Calgary (SOC) permettra à la Banque de continuer d'exécuter ses fonctions essentielles en cas de catastrophe naturelle ou d'un autre incident majeur. Les employés du SOC font partie intégrante des équipes chargées des opérations bancaires et des opérations sur les marchés qui sont basées au siège, à Ottawa. Ils effectuent des opérations au quotidien en collaboration avec les employés du siège et seraient en mesure de prendre la relève et d'assumer les fonctions essentielles de la Banque au pied levé.

Depuis son ouverture, le SOC a mené des opérations bancaires et des opérations sur les marchés de concert

avec le siège de la Banque. À la fin de 2019, le site de Calgary était capable d'assurer la plupart des opérations quotidiennes et il était à même de diriger des activités courantes de façon indépendante. Il s'agit d'une étape importante dans le cheminement de la Banque vers la résilience.

Le SOC compte plus de 60 employés assumant diverses fonctions liées aux opérations et dispose d'un service des technologies de l'information qui assure le soutien des systèmes essentiels. Le site est doté d'un personnel capable de poursuivre les activités de façon complètement autonome en cas d'interruption prolongée au siège.

En 2019, la Banque a mis l'accent sur la réinstallation, le recrutement et la formation du personnel pour le nouveau site. Elle a mis en œuvre des systèmes transactionnels résilients et établi de nouveaux protocoles liés aux technologies et aux communications entre le SOC et le siège. La mise en place de processus de partage des responsabilités opérationnelles entre les deux sites, qui sont séparés par plus de 3 000 km et deux fuseaux horaires, constituait un autre objectif important.

On s'attend à ce que le SOC soit entièrement résilient d'ici à la fin de 2021, lorsque la dotation en personnel et la formation interdisciplinaire seront terminées et que tous les systèmes seront en ligne.

MONNAIE

La Monnaie en 2019

La Banque fournit aux Canadiens des billets de banque sûrs : faits en polymère, ils sont pourvus d'éléments de sécurité d'avant-garde qui les rendent faciles à vérifier et difficiles à contrefaire, comme en témoigne le faible taux de contrefaçon au pays. À la fin de 2019, ce taux était de 15 billets par million, soit un niveau inférieur à la cible de la Banque, établie à 30 billets par million.

Résolue à garder une longueur d'avance sur les faussaires, la Banque a poursuivi les activités de dissuasion de la contrefaçon qu'elle mène auprès des détaillants ainsi qu'avec les organismes d'application de la loi,

notamment les corps policiers municipaux et provinciaux, la Gendarmerie royale du Canada, Sécurité publique Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada.

Comme elle assume la responsabilité de toutes les étapes du cycle de vie des billets de banque canadiens, la Banque a également continué d'assurer une gestion de la chaîne d'approvisionnement et une assurance-qualité rigoureuses.

Des billets de banque primés

La Banque a remporté trois prix internationaux pour ses billets de banque.

Le billet vertical de 10 \$ orné du portrait de Viola Desmond

- Meilleur billet de banque ou meilleure série de billets de banque, prix décerné par l'International Association of Currency Affairs (IACA)
- Billet de banque de l'année, prix décerné par l'International Bank Note Society

Le billet commémoratif de 10 \$ soulignant le 150^e anniversaire du Canada

- Meilleur nouveau billet commémoratif ou de circulation limitée, prix décerné par l'IACA

LE RÔLE DE LA BANQUE DU CANADA

La Banque est le seul organisme au pays autorisé à émettre des billets de banque. Elle est responsable de la conception, de la production, de la distribution et, ultimement, du retrait et de la destruction des billets canadiens. La Banque veille à ce que les billets en circulation continuent de répondre aux besoins de la population canadienne en faisant en sorte qu'ils soient à l'épreuve de la contrefaçon, qu'ils respectent des normes de qualité élevées et qu'ils soient en quantité suffisante.

Pour en savoir plus sur cette grande fonction, consulter le [site Web de la Banque](#).



On honore Viola Desmond, dont le portrait orne le billet vertical de 10 \$, à l'occasion de la deuxième édition du Salon International de la Femme Noire, à Montréal.



Le billet commémoratif de 10 \$ soulignant le 150^e anniversaire du Canada a remporté le prix du meilleur nouveau billet commémoratif ou de circulation limitée décerné par l'International Association of Currency Affairs.

Retrait du cours légal

Le gouvernement du Canada a annoncé en 2019 le retrait du cours légal de certains billets de banque à compter du 1^{er} janvier 2021. La décision s'applique à des coupures qui ne sont plus produites, à savoir celles de 1 \$, 2 \$, 25 \$, 500 \$ et 1 000 \$, et constituera la dernière étape en vue de les éliminer pour de bon dans les transactions au pays. La Banque appuie cette initiative, car elle permet que les billets en circulation demeurent actuels, faciles à utiliser et difficiles à contrefaire.

Les travaux de recherche sur la monnaie

Dans le cadre du programme de recherche de la Banque sur la monnaie, le personnel a surveillé de près l'utilisation des moyens de paiement au Canada, y compris les monnaies numériques et l'argent comptant, et s'est penché sur leur évolution future au pays. (Pour en savoir plus au sujet des recherches de la Banque sur la monnaie numérique de banque centrale, consulter la page 35.)

Le personnel de la Banque a également effectué des recherches et des essais sur des technologies et des éléments de sécurité existants et émergents applicables

aux billets de banque. Il a également travaillé étroitement avec des partenaires sur d'autres éléments de sécurité potentiels pour l'avenir.

En collaboration avec d'autres banques centrales, la Banque a mené des enquêtes sur la perception qu'ont les gens des billets de banque et les moyens qu'ils utilisent pour les authentifier. Les résultats serviront à orienter la conception des futurs billets.

Des méthodes modernes de traitement et de distribution des billets

Dans le cadre de son projet pluriannuel de modernisation des centres de traitement des billets, la Banque a entrepris la mise à niveau de plusieurs systèmes et équipements en 2019.

C'est à partir de ces centres que la Banque gère les stocks de billets et fait le contrôle de la qualité des billets en circulation : les billets excédentaires sont retirés, les billets impropres à la circulation sont détruits et les billets neufs et en bon état sont remis en circulation. Il est donc crucial que ces établissements disposent de technologies résilientes et que leurs activités se poursuivent efficacement.

La Banque a aussi continué de renforcer le système de distribution des billets de banque du pays en mettant à profit l'analytique de données et l'apprentissage automatique pour améliorer la gestion des stocks. De plus, elle prolonge les efforts visant à ce que le système de distribution demeure économique et à ce que les Canadiens aient facilement accès à des billets de banque en tout temps.

La mobilisation des parties prenantes

La Banque a encore collaboré avec d'autres banques centrales et des partenaires externes pour favoriser la mise en commun des connaissances. Elle a organisé des colloques sur divers sujets liés à la monnaie, notamment la dissuasion de la contrefaçon et la microéconométrie appliquée à la monnaie (l'utilisation de méthodes statistiques pour répondre à des questions de recherche).

Le personnel des bureaux régionaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax a continué de travailler avec les organismes d'application de la loi, les institutions financières, les détaillants et le grand public. Il a renseigné la population canadienne sur la vérification de l'authenticité des billets de banque et la dissuasion de la contrefaçon.

La Banque a également officialisé ses plans pour l'adoption d'une approche de mobilisation et de sensibilisation plus uniforme, exhaustive et coordonnée à l'intention des parties prenantes dans le domaine de la monnaie, y compris les chercheurs affiliés, les fabricants d'appareils de traitement des billets, les institutions financières et les organismes d'application de la loi.

Activités à venir

En 2020, la Banque :


- mènera une consultation publique en début d'année pour choisir la personnalité qui figurera sur le nouveau billet de 5 \$;
- continuera de surveiller de près le paysage des paiements, notamment l'utilisation des monnaies numériques et de l'argent comptant;
- poursuivra ses travaux de recherche et essais sur les billets de banque (qualité, technologies futures et éléments de sécurité);
- continuera de maximiser son investissement dans l'analytique de données en mettant en œuvre une réserve de projets d'analytique des billets de banque qui miseront sur l'application de solutions axées sur les données à l'appui de ses objectifs;
- poursuivra la modernisation des installations, du matériel et des systèmes de ses centres de traitement des billets.



Ben Fung, chercheur à la Banque (maintenant retraité), prend la parole lors du colloque sur la monnaie numérique de banque centrale qui s'est tenu au siège de l'institution en octobre.

Renseignements complémentaires

- Banque du Canada. *Billets de banque*.
- Engert, W., B. Fung et B. Segendorf (2019). *A Tale of Two Countries: Cash Demand in Canada and Sweden*, document d'analyse du personnel n° 2019-7, Banque du Canada.
- Garratt, R., et M. van Oordt (2019). *La confidentialité, un bien public : arguments en faveur d'une monnaie électronique*, document de travail du personnel n° 2019-24, Banque du Canada.
- Huynh, K. (2019). « Comment payez-vous vos achats? », *L'Économie claire et simple*, octobre.
- Huynh, K., G. Nicholls et O. Shcherbakov (2019). *Explaining the Interplay Between Merchant Acceptance and Consumer Adoption in Two-Sided Markets for Payment Methods*, document d'analyse du personnel n° 2019-32, Banque du Canada.



POINT DE MIRE LES RECHERCHES SUR LA MONNAIE NUMÉRIQUE DE BANQUE CENTRALE

LA BANQUE EST DÉTERMINÉE À COMPRENDRE LES conséquences que les changements technologiques pourraient avoir sur son travail actuel et futur. Comme les innovations en matière de technologies financières et de paiements numériques ont possiblement des implications pour ses grandes fonctions (dont la Monnaie), l'institution reste au fait des évolutions dans ce domaine.

La Banque étudie les cryptoactifs, les cryptomonnaies et les monnaies numériques depuis plusieurs années. Récemment, elle a lancé un projet visant à déterminer les conditions dans lesquelles elle envisagerait d'émettre sa propre monnaie numérique. En 2019, elle a également entrepris d'autres recherches et expériences, de même que des consultations auprès d'utilisateurs potentiels de monnaie numérique. Les banques centrales de partout dans le monde mènent des activités similaires de leur côté.

La Banque examine aussi comment une monnaie numérique de banque centrale se conjuguerait à d'autres grandes initiatives, notamment son projet de modernisation des centres de traitement et du système de distribution des billets ainsi que le programme de Paiements Canada pour la conception et la mise en place d'un système de paiement de base modernisé au pays.

En 2020, la Banque poursuivra ses recherches et tiendra des consultations auprès des parties prenantes, y compris les administrations publiques, les entreprises commerciales et les utilisateurs finaux. Dans un esprit d'ouverture et de transparence, elle présentera les résultats de ses démarches au fur et à mesure.

Renseignements complémentaires

- Banque du Canada. *Monnaies électroniques et technologies financières*.
- Chapman, J., et C. A. Wilkins (2019). *Crypto "Money": Perspective of a Couple of Canadian Central Bankers*, document d'analyse du personnel n° 2019-1, Banque du Canada.
- Lane, T. (2018). *Les « cryptos », déchiffrés*, discours prononcé à la Haskayne School of Business, Université de Calgary, Calgary (Alberta), 1^{er} octobre.
- Lane, T., C. Skingsley et T. Mancini Griffoli (2019). *New Economy Talk: CBDC: Should Central Banks Issue Digital Currencies?*, panel tenu au New Economy Forum du Fonds monétaire international, Washington, 12 avril.
- Murchison, S. (2019). « *La route vers la monnaie numérique* », *L'Économie claire et simple*, avril.
- Wilkins, C. A. (2018). *Du liquide au numérique : le point de vue d'une banque centrale sur les cryptoactifs*, exposé présenté à l'Université de Princeton, Princeton (New Jersey), 25 octobre.

ADMINISTRATION DE LA BANQUE

L'administration de la Banque en 2019

- Pour la dixième année de suite, la Banque s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada et les 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale.
- L'immeuble du siège, à Ottawa, a reçu la certification LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design) de niveau Or du Conseil du bâtiment durable du Canada.
- Dans le cadre de la campagne annuelle de charité en milieu de travail, les employés ont amassé 281 456 \$ au profit de Centraide et de PartenaireSanté.

Un milieu de travail diversifié et inclusif

En 2019, la Banque a élaboré une stratégie globale sur la diversité et l'inclusion qui intègre les leçons apprises dans le cadre :

- des nombreuses consultations menées auprès des leaders et des employés,
- des activités de recherche sur les pratiques exemplaires d'organisations homologues.

L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE DU CANADA

Les grandes fonctions et les activités principales de la Banque s'appuient sur de solides pratiques de gestion et un cadre opérationnel robuste. Des opérations efficaces, efficientes et novatrices contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels de l'institution. Tout cela s'inscrit dans le cadre d'efforts continus visant à renforcer et à soutenir la résilience opérationnelle. Parallèlement, un leadership dynamique et une bonne communication favorisent la mobilisation des employés et stimulent leur productivité.

Accroître la représentation des groupes visés par l'équité en matière d'emploi est une priorité importante pour la Banque. Pour y arriver, elle compte tirer parti de ses réussites passées, notamment des efforts déployés pour assurer la représentation des femmes aux échelons supérieurs (elles représentent actuellement 39 % des cadres de la Banque). La nouvelle stratégie fait également suite aux résultats d'un sondage effectué en 2019 à l'échelle de la Banque et qui portait sur l'inclusion dans le milieu de travail. La Banque a obtenu de bonnes notes



Des employés de la Banque et leurs amis ont participé en août au défilé de la Fierté d'Ottawa.



Logo affiché sur les portes d'entrée principales du siège pour souligner l'obtention de la certification LEED® or

dans l'ensemble, mais les réponses des groupes visés par l'équité en matière d'emploi ont permis de dégager des possibilités d'amélioration.

Dans le cadre de sa stratégie, la Banque a commencé à transmettre aux leaders des données plus complètes sur la diversité et l'inclusion afin qu'ils puissent prendre des décisions plus éclairées en matière de recrutement et de dotation. En outre, des groupes de ressources dirigés par les employés ont continué à mieux faire connaître les différents aspects de la diversité. Ils ont ainsi contribué de manière importante à l'inclusion au sein de la Banque. En 2019, ils ont notamment :

- organisé à l'intention du personnel un débat sur le thème de la carrière, qui réunissait des femmes siégeant au Conseil d'administration de la Banque,
- coordonné la participation de la Banque au défilé de la Fierté d'Ottawa,
- invité un intervenant de l'extérieur afin qu'il partage son expérience du monde du travail avec un handicap.

Investir dans la main-d'œuvre de l'avenir

Afin de réagir aux grandes tendances concernant la main-d'œuvre — notamment au besoin croissant d'expertise dans les domaines du numérique et des données —, les équipes de direction ont cherché à établir les compétences dont la Banque aura besoin à moyen terme. Leurs conclusions serviront à élaborer un plan relatif aux employés qui sera intégré au prochain Plan à moyen terme.

La Banque a également continué à investir dans de nouveaux programmes d'apprentissage et de perfectionnement pour son personnel. Diverses communications et activités destinées aux employés ont encouragé ces derniers à prendre leur perfectionnement en main en tirant parti des nombreux programmes que la Banque propose.

L'engagement de la Banque en matière de durabilité

L'immeuble du siège, à Ottawa, qui a fait l'objet de rénovations importantes en 2016, a reçu la certification LEED® or du Conseil du bâtiment durable du Canada en 2019.

Grâce à une conception novatrice de l'immeuble, la consommation d'énergie au siège a chuté de 50 % depuis la modernisation, une diminution qui correspond à la consommation d'électricité de 1 300 habitations. En outre, l'immeuble utilise désormais 35 % moins d'eau potable que des immeubles comparables, ce qui représente une économie de 3,7 millions de litres d'eau par année.

Pour décrocher une certification LEED®, les projets de construction doivent répondre aux plus rigoureux critères de durabilité. La certification or est par conséquent un important sceau de reconnaissance qui en dit long sur l'engagement de la Banque en matière de durabilité environnementale. (Pour en savoir plus sur les efforts que la Banque déploie pour réduire son empreinte environnementale, consulter la page 55.)

La nouvelle ère de la résilience

Au cours des cinq dernières années, la Banque a investi des sommes considérables pour améliorer la résilience de ses centres de données, de ses infrastructures réseau et technologiques, et de ses systèmes opérationnels. En 2019, elle a entamé la migration de ses systèmes essentiels vers une nouvelle infrastructure conçue pour atténuer les risques associés aux pannes des systèmes et à l'altération des données.

Les pratiques de gestion du centre de données de la Banque ont obtenu une note globale élevée lors d'une évaluation menée par une tierce partie indépendante. Cette réalisation confirme que les comportements et les processus adoptés par la Banque pour assurer la résilience du centre de données essentielles à ses activités sont appropriés.

Sa stratégie d'adoption de l'infonuagique a également continué de progresser. La Banque a réalisé avec succès la migration de ses systèmes de messagerie dans le nuage, ce qui garantit aux employés de pouvoir accéder immédiatement — et de façon ininterrompue — aux nouvelles fonctionnalités et autres mises à jour proposées par le fournisseur. Elle a également commencé à transférer son système de gestion des documents vers la plateforme infonuagique.

Pour ce qui est du matériel, la Banque a continué de faire en sorte que les technologies utilisées par les employés soient à jour et prises en charge par les fournisseurs.

Une nouvelle stratégie de cybersécurité

Parmi les mesures qu'elle a prises pour faire face à l'évolution des cybermenaces, la Banque a publié une nouvelle stratégie de cybersécurité en 2019 (voir Banque du Canada, 2019). Cette stratégie vise à ce que le rôle essentiel de la Banque au sein du système financier soit pris en compte dans ses opérations de cybersécurité. Elle est axée sur la réduction des risques dans leur ensemble et l'accroissement de la résilience à la Banque.

La stratégie s'articule autour de trois grands buts :

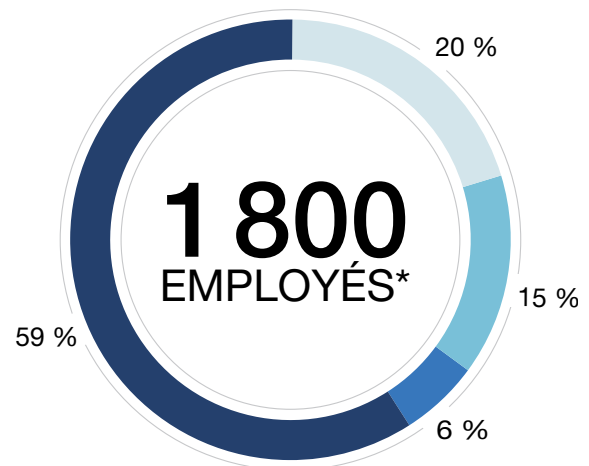
- renforcer les capacités de cybersécurité afin de permettre à la Banque d'exercer ses activités et d'innover en toute sécurité;
- collaborer avec des partenaires externes dans le but de renforcer la résilience individuelle et commune;
- promouvoir des normes de cybersécurité robustes dans le cadre du rôle de surveillance de la Banque.



La Banque s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada pour la dixième année d'affilée.

Composition du personnel de la Banque, par fonction

Chiffres approximatifs pour 2019



- Personnel administratif et de supervision
- Leaders et cadres
- Spécialistes des opérations et techniciens spécialisés
- Travailleurs du savoir et professionnels (sans tâches de gestion)

* Comprend environ 1 500 employés chargés des activités essentielles, 285 employés temporaires embauchés pour des projets et 15 employés embauchés pour réaliser de nouveaux mandats

Données et analytique : la Banque à l'avant-garde

Les rapides avancées technologiques au cours des dernières décennies ont radicalement changé le paysage économique et les méthodes de travail des banques centrales. Le volume de données générées, recueillies et analysées a explosé à l'échelle mondiale. La Banque a donc accru ses capacités relatives aux données et à l'analytique.

Pour guider ses efforts en la matière, la Banque a lancé en 2019 la Stratégie sur les données institutionnelles et l'analytique, qui lui permettra d'améliorer les compétences, les outils, la technologie et l'infrastructure liés aux données tout en renforçant les pratiques de gestion et de gouvernance des données. Une meilleure utilisation des données et de l'analytique permet d'améliorer les politiques, les recherches et le processus décisionnel. La stratégie sert de tremplin à l'institution pour devenir une banque centrale privilégiant le numérique dans tous les aspects de ses activités.

Pour appuyer la stratégie, la Banque a lancé en 2019 plusieurs initiatives visant à améliorer la façon dont elle stocke et gère une grande variété de données de plus en plus nombreuses et sensibles, et dont elle les rend accessibles. Jusqu'à maintenant, elle a mis l'accent sur :

- la définition des exigences opérationnelles et techniques pour de nouvelles solutions relatives aux données;
- la mise à l'essai d'un nouvel environnement de recherche infonuagique destiné à ses économistes, axé sur la collaboration;
- l'achèvement d'une série d'améliorations apportées à ses programmes existants de collecte et de diffusion des données.

Activités à venir

En 2020, la Banque :

- mettra en œuvre la stratégie relative à la diversité et à l'inclusion au moyen de nouveaux programmes et d'activités supplémentaires de perfectionnement des leaders;
- commencera à concevoir un plan relatif aux employés qui sera intégré au prochain Plan à moyen terme;
- poursuivra l'élaboration d'une stratégie institutionnelle liée à la durabilité visant à réduire ses déchets et à mesurer son empreinte carbone pour mieux la diminuer;
- continuera de migrer tous ses systèmes d'information vers la nouvelle infrastructure résiliente;
- poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie de cybersécurité;
- améliorera son degré de maturité en matière de gestion des données et modernisera ses outils liés aux données.

Renseignements complémentaires

- Banque du Canada. *Banque du Canada — Modernisation du siège : étude de cas détaillée*, livret d'information sur la durabilité.
- Banque du Canada (2019). *Stratégie de cybersécurité 2019-2021 : réduire les risques et renforcer la résilience*.



Des employés discutent dans l'Atrium du siège de la Banque, à Ottawa.

COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

Les communications et le rayonnement en 2019

La Banque tient à communiquer ses politiques, ses actions et ses analyses à la population canadienne de façon ouverte et transparente.

À cette fin, elle a poursuivi ses efforts pour :

- adapter ses communications et ses activités de rayonnement aux besoins et aux préférences des différents publics;
- améliorer la connaissance qu'a le public des enjeux économiques et du travail de la Banque;
- approfondir ses relations avec les parties prenantes pour créer des occasions de discussion.

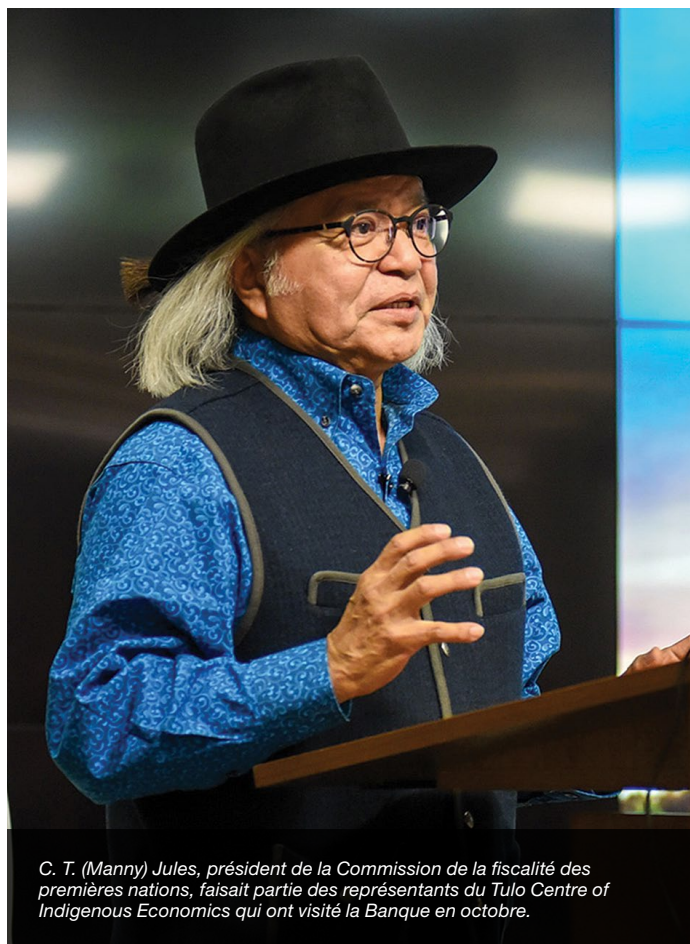
La Banque a continué d'explorer de nouvelles approches novatrices pour atteindre ces objectifs. Elle a appliqué ces approches lors des activités de communication et de mobilisation qu'elle a menées en 2019 auprès de diverses parties prenantes, dont les médias, les acteurs des marchés financiers et le public.

Communications claires, simples et numériques

Le Programme de recherche annuel sur l'opinion publique, qui en est maintenant à sa deuxième année, a continué de permettre à l'institution de mieux comprendre ses publics cibles et leurs besoins. La population canadienne a de nouveau manifesté une nette préférence pour des communications simples, visuelles et numériques.

Les résultats obtenus dans le cadre du Programme justifient les efforts continus de la Banque visant à élaborer du contenu accessible à un plus large public à l'aide de *L'Économie claire et simple*, une publication numérique lancée en 2018. La Banque y a publié cette année six articles multimédias sur des sujets variés, dont les salaires, l'inflation, les monnaies numériques et les changements climatiques. Ces brefs articles combinent texte, images et vidéos pour faciliter la compréhension des concepts économiques fondamentaux et des travaux de la Banque.

L'institution a adopté cette année une nouvelle approche pour promouvoir les discours prononcés par les membres du Conseil de direction, soit des sommaires rédigés en langage simple (voir par exemple Wilkins, 2019). Ces sommaires en format numérique, qui font ressortir les éléments essentiels et les messages clés des discours du Conseil, contribuent à accroître considérablement la fréquentation des pages Web concernées.



C. T. (Manny) Jules, président de la Commission de la fiscalité des premières nations, faisait partie des représentants du Tulo Centre of Indigenous Economics qui ont visité la Banque en octobre.

Les médias sociaux constituent toujours de bons outils pour toucher et informer un plus large public. Cette année, la Banque a mis en place de nouveaux processus pour mesurer l'interaction du public avec son contenu en ligne et sur les médias sociaux, ce qui lui permet de mieux évaluer l'impact et la portée de ses communications.

L'institution a aussi réalisé des progrès dans la transformation de ses publications et de ses travaux de recherche en produits numériques. Elle a notamment publié en 2019 la première livraison entièrement numérique de la *Revue du système financier* ainsi qu'un sommaire de ses messages clés. Ensemble, ces deux produits numériques ont fait augmenter de plus de 350 % le nombre d'accès aux pages Web de la *Revue* par rapport aux livraisons antérieures.

Cette année, la Banque a également élargi sa plateforme qui met des données économiques et financières à la disposition du public. À partir du site Web de l'institution, les utilisateurs peuvent désormais accéder à plus de 7 000 séries de données et 3 millions d'observations, et extraire des données dans des formats contemporains. Avant la fin de l'année, 500 000 utilisateurs par mois, en moyenne, accédaient à ce service. En 2019, la Banque a accru le nombre d'ensembles de données disponibles de 30 %.



Des relations plus solides pour un dialogue plus constructif

Tout au long de la dernière année, la Banque s'est appliquée à enrichir et à élargir ses activités de mobilisation des parties prenantes. Elle a orienté ces activités de manière à appuyer les préparatifs pour le renouvellement, en 2021, de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation conclue avec le gouvernement du Canada, un objectif important.

Des représentants de la Banque ont consulté plus d'une douzaine d'organisations de différents milieux — syndical, autochtone, société civile et affaires — partout au pays pour discuter de leurs priorités et de leurs préoccupations économiques. Ainsi, la Banque a notamment organisé une visite de représentants du Tulo Centre of Indigenous Economics au siège, une séance d'information extraordinaire pour le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ainsi que des enquêtes auprès du grand public et des groupes de discussion avec des citoyens.

La Banque a créé du nouveau contenu Web sur ces activités par souci de transparence. Ce nouveau contenu donne aussi un aperçu des projets qu'elle va mener en 2020, notamment des consultations en ligne, des tables rondes et une deuxième série de groupes de discussion.

L'institution poursuit ses recherches sur les implications d'une monnaie numérique de banque centrale. À cette fin, elle a organisé des groupes de discussion sur les méthodes de paiement à Montréal, à Toronto et à



Médias sociaux
161 389 abonnés sur Twitter,
48 537 sur LinkedIn et
5 560 sur YouTube



Discours
14 discours publics
prononcés par les membres
du Conseil de direction



Activités médiatiques
12 conférences de presse,
38 entrevues avec les médias,
291 demandes de
renseignement des médias



Site Web
32,3 millions de pages
vues uniques et
7,1 millions d'utilisateurs



Musée
72 310 visiteurs



Information publique
8 041 appels et
3 980 courriels reçus

Vancouver pour sonder les connaissances et les perceptions des Canadiens à cet égard. La Banque redoublera d'efforts pour sensibiliser la population aux méthodes de paiement, en réitérant son engagement de garantir une monnaie sûre pour que les Canadiens puissent continuer de s'y fier. (Voir la page 35 pour en savoir plus sur les recherches de la Banque sur la monnaie numérique de banque centrale.)



Le Musée de la Banque du Canada a de quoi plaire à tout le monde.

Conformément aux principes de communication externe de la Banque, les leaders de l'institution ont participé à de nombreuses activités publiques en 2019 :

- 116 discours et interventions publics et privés;
- 77 activités médiatiques;
- 34 consultations et tables rondes;
- 12 activités régionales de rayonnement, dont 3 dans de petites agglomérations urbaines.

Les bureaux régionaux de la Banque, qui entretiennent des liens étroits avec les entreprises, les administrations publiques, les établissements d'enseignement et les universités, ont soutenu ces activités de rayonnement.

Musée de la Banque du Canada

En 2019, le Musée de la Banque du Canada a accueilli un nombre record de visiteurs, celui-ci étant passé de 61 396 en 2018 à 72 310. Cette augmentation témoigne du succès de l'enrichissement des programmes et de la connaissance grandissante du Musée par le public.

La Banque a lancé un sondage numérique sur l'expérience des visiteurs, dont les résultats sont positifs en général. En 2019, 81 % des visiteurs ont évalué leur expérience au Musée comme très agréable ou excellente. Ces avis positifs se sont aussi retrouvés dans des évaluations en ligne qui ont permis au Musée de recevoir un certificat d'excellence du site TripAdvisor, très consulté par les touristes. Par ailleurs, les résultats d'un sondage national

auprès des enseignants, également lancé en 2019, guideront l'élaboration des activités et des programmes éducatifs du Musée.

L'institution a aussi créé des ressources éducatives en ligne et sur place pour favoriser la discussion de l'économie en classe. Parmi ces ressources figurent deux nouveaux programmes, *Échec à l'inflation!* et *Commerce interplanétaire*, et des plans de leçon en ligne. Un nouveau programme de bourses scolaires a été mis sur pied pour financer les frais de transport associés aux visites scolaires au Musée; jusqu'à présent, quinze écoles s'y sont inscrites.

À l'automne, le Musée a dévoilé une toute nouvelle exposition intitulée *Chance et croyances*, qui est consacrée aux rites, aux cérémonies et aux superstitions tournant autour de l'argent, de même qu'aux origines surprenantes de coutumes fort répandues.

Rayonnement auprès des universités et Programme de bourses de recherche

La Banque collabore avec les universitaires et d'autres partenaires de recherche par différents moyens et programmes.

Le Programme de chercheurs invités convie des universitaires et des chercheurs éminents à venir travailler à la Banque et à conseiller et guider les chercheurs de l'institution.

En 2019, la Banque s'est donné comme priorité de trouver de nouveaux chercheurs et d'inviter des chercheuses éminentes. Parmi les huit chercheurs invités accueillis par la Banque cette année, six sont nouveaux et trois sont des femmes :

- Michael Ehrmann, Banque centrale européenne
- Itay Goldstein, École Wharton de l'Université de Pennsylvanie
- Greg Kaplan, Université de Chicago
- Charles M. Kahn, Université de l'Illinois
- Evi Pappa, Institut universitaire européen
- Christine Parlour, Haas School of Business de l'Université de Californie, Berkeley
- Julia Thomas, Université d'État de l'Ohio
- Gianluca Violante, Université de Princeton

Le Grand Prix de recherche de la Banque récompense les travaux de recherche en économie et sur le système financier réalisés au sein de l'organisation. Cette année, le prix a été décerné à Jason Allen (voir Allen, Clark et Houde, 2017).

La Bourse de recherche souligne l'excellence parmi des chercheurs reconnus au Canada. Les lauréats de 2019 sont Diego Restuccia et Michelle Alexopoulos, professeurs à l'Université de Toronto.

La Bourse du gouverneur, décernée à un professeur adjoint ou agrégé exceptionnel qui s'est distingué dans des domaines liés aux activités de banque centrale, a été remise à Ryan Riordan, de l'Université Queen's.

Le Défi du gouverneur est un concours annuel destiné aux étudiants universitaires, qui vise à mieux faire connaître le rôle de la politique monétaire dans l'économie canadienne. L'Université Wilfrid-Laurier a remporté les honneurs en 2019 pour une deuxième année consécutive.

Travaux de recherche publiés

La Banque a publié en tout 52 documents de travail, 12 documents d'analyse, 34 notes analytiques et 1 rapport technique cette année. De plus, 64 articles ont été publiés ou acceptés pour publication dans des revues universitaires avec comité de lecture.



Le sous-gouverneur Paul Beaudry et la première sous-gouverneure Carolyn A. Wilkins remettent le Grand Prix de recherche de la Banque à Jason Allen, chargé de recherche principal, lors de la Conférence des employés en mars.

Renseignements complémentaires

- Allen, J., R. Clark et J.-F. Houde (2017). [Search Frictions and Market Power in Negotiated Price Markets](#).
- Banque du Canada. [Prix](#).
- Banque du Canada. [Principes de communication externe des membres du Conseil de direction](#).
- Banque du Canada. [L'Économie claire et simple](#).
- Musée de la Banque du Canada. [Plan de leçon](#).
- Musée de la Banque du Canada. [Chance et croyances](#).
- Musée de la Banque du Canada. [Programmes scolaires](#).
- Wilkins, C. A. (2019). [La stabilité financière dans un monde incertain](#), sommaire en langage simple de son discours prononcé devant le Cercle de la finance internationale de Montréal, Montréal (Québec), 19 novembre.



POINT DE MIRE COMMUNICATION AVEC LA POPULATION CANADIENNE

LA BANQUE MÈNE D'IMPORTANTES ACTIVITÉS DE rayonnement et de mobilisation des parties prenantes. Celles-ci lui permettent non seulement de communiquer efficacement ses politiques et décisions, mais aussi de prendre en compte les points de vue de la population, des entreprises et des organismes canadiens dans la conduite de la politique monétaire.

Huit fois par année, la Banque annonce sa décision relative au taux directeur. En complément, elle publie le *Rapport sur la politique monétaire* tous les trimestres.

L'institution fait aussi paraître la *Revue du système financier* une fois l'an pour aider la population à comprendre les risques pesant sur la stabilité du système financier canadien. Cette revue est mise en évidence dans son portail sur le système financier, qui diffuse en temps utile les analyses et les recherches de la Banque sur des questions de stabilité financière.

L'Économie claire et simple est une autre publication numérique qui vise à améliorer la compréhension que les Canadiens ont de l'économie. Ses articles courts expliquent des questions et des concepts économiques fondamentaux dans un langage facile à comprendre.

En plus de ces publications et des outils connexes, les membres du Conseil de direction prononcent des discours pour communiquer les messages importants de la Banque au public canadien et étranger.

Des conférences de presse et des entrevues avec les médias, données par le gouverneur et le premier sous-gouverneur, suivent la parution de grandes publications comme le *Rapport sur la politique monétaire* et la *Revue du système financier*. Les représentants des médias assistent aux huis clos au siège de la Banque pour obtenir une copie des discours et des publications sous embargo.

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur témoignent deux fois l'an devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes et le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

De plus, les membres du Conseil de direction tiennent régulièrement des consultations et des tables rondes avec un grand nombre de chefs de file des secteurs privé et public tout au long de l'année.

PRÉSENCE INTERNATIONALE

La présence internationale en 2019

Le multilatéralisme a encore été soumis à des pressions en 2019. L'intensification des tensions commerciales et de l'incertitude quant à l'orientation future des politiques commerciales a contribué à une montée des inquiétudes par rapport à la stabilité d'un ordre international fondé sur des règles. La Banque a tout de même été en mesure de collaborer efficacement avec des partenaires et a joué un rôle important dans les discussions internationales au sein de différentes instances.

Rôle actif au sein du G7 et du G20

La Banque a participé activement aux discussions du G7 et du G20, dans le cadre desquelles les décideurs se sont particulièrement intéressés à la promotion d'une croissance solide, durable, équilibrée et inclusive. À cette fin, les membres de ces organisations ont étudié des solutions pour gérer les risques de l'économie et du système financier mondiaux. Le G7 s'est surtout intéressé aux problèmes de concurrence nés de l'économie numérique et aux réponses qu'ils nécessitent. Il a aussi cherché à faire en sorte que les avantages de la croissance soient plus largement redistribués. Les membres du G20 ont pour leur part examiné les défis et les perspectives macroéconomiques liés aux changements démographiques, dont le vieillissement de la population, et analysé les risques associés aux déséquilibres planétaires.

La Banque a mis à profit le travail accompli et les relations nouées en 2018 dans le cadre de la présidence canadienne du G7 afin d'améliorer sa compréhension des conséquences de la numérisation sur l'économie et le système financier et de promouvoir la diversité et l'inclusion dans les banques centrales. Elle a participé aux efforts internationaux croissants déployés pour comprendre et gérer les effets possibles des changements climatiques sur l'économie et le système financier. (Voir la page 18 pour de l'information supplémentaire à propos de la participation de la Banque au groupe de travail des banques centrales du G7 sur la numérisation et la page 54 pour d'autres renseignements au sujet de ses travaux sur les changements climatiques.)

La Banque a continué de piloter les discussions internationales sur les risques et les enjeux de l'économie mondiale. À l'occasion de réunions avec ses interlocuteurs étrangers et dans ses communications sur la politique monétaire, elle a mis en évidence les risques associés aux tensions commerciales persistantes et à l'incertitude qu'elles entraînent, non seulement pour la croissance à court terme, mais aussi pour le potentiel économique mondial à long terme.

LE RÔLE DE LA BANQUE DU CANADA SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

L'échange d'information et de points de vue avec des homologues étrangers aide la Banque à comprendre l'économie mondiale. Cette approche est essentielle tant pour la formulation de la politique monétaire que pour l'identification des risques pesant sur le système financier. Elle prépare l'institution à aborder des problèmes complexes et interdépendants comportant des dimensions économiques, financières et réglementaires à l'échelle mondiale. De plus, la Banque et ses partenaires internationaux se penchent sur des dossiers communs qui concernent les politiques relatives au système financier et les opérations de banque centrale.

Le gouverneur, la première sous-gouverneure, les sous-gouverneurs et d'autres cadres supérieurs de l'institution travaillent en étroite collaboration avec des instances comme le G7, le G20, le Conseil de stabilité financière, la Banque des Règlements Internationaux, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Fonds monétaire international.

Des représentants de la Banque prennent aussi part aux activités de divers groupes de travail et comités internationaux. Ils collaborent avec des économistes et des chercheurs d'autres pays afin d'échanger des idées et de formuler des recommandations.

Promouvoir la résilience du système financier

La Banque a maintenu son étroite collaboration avec ses partenaires internationaux en 2019 afin de surveiller et d'améliorer la résilience des systèmes financiers mondiaux. Elle a appuyé divers travaux du Conseil de stabilité financière (CSF) visant l'élaboration et la promotion de politiques efficaces en matière notamment de réglementation et de surveillance du secteur financier dans le but de favoriser la stabilité financière dans le monde.

La première sous-gouverneure, Carolyn A. Wilkins, a poursuivi sa participation à l'assemblée plénière du CSF et au Comité permanent d'évaluation des vulnérabilités. La Banque a par ailleurs continué cette année de soutenir les efforts du CSF en vue d'étoffer son cadre pour l'évaluation des vulnérabilités mondiales ainsi que l'identification et l'atténuation des risques nouveaux et émergents pesant sur la stabilité financière internationale.



*La première sous-gouverneure Carolyn A. Wilkins participe à un panel sur les technologies financières et les marchés de capitaux à l'occasion des Réunions du printemps de la Banque mondiale.
Photo : Groupe de la Banque mondiale*



*Le sous-gouverneur Tim Lane participe à un panel sur les monnaies numériques de banque centrale au New Economy Forum du Fonds monétaire international tenu en avril à Washington.
Photo : Fonds monétaire international*

La Banque a aussi joué un rôle majeur dans l'évaluation des effets des réformes mises en œuvre à la suite de la crise financière mondiale pour répondre au phénomène des institutions qui sont trop importantes pour faire faillite. Avec la collaboration de leurs partenaires du CSF, des employés de la Banque ont tenté de mieux comprendre dans quelle mesure ces réformes permettent de réduire les risques systémiques et les risques d'aléa moral pour les banques d'importance systémique.

De plus, la Banque a participé au Groupe consultatif régional pour les Amériques du CSF, l'un des six groupes consultatifs régionaux permettant aux autorités financières de discuter des enjeux relatifs à la stabilité financière. La première sous-gouverneure a coprésidé l'examen de ces groupes consultatifs et a travaillé avec des membres de ceux-ci pour déterminer comment rendre plus efficace le rôle de telles instances comme mécanisme de rayonnement et de rétroaction pour le CSF.

La Banque a aussi maintenu sa participation au comité mixte formé du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)¹, les instances de normalisation internationales des infrastructures des marchés financiers. Les employés de la Banque ont contribué à évaluer la mise en œuvre des normes dans les pays membres de ces deux organisations et ont étudié les pratiques appliquées par les contreparties centrales dans le monde en cas de défaut.

Ce travail s'ajoute aux actions menées au pays par la Banque pour accroître la sûreté du système financier. (Voir la page 23 pour de l'information complémentaire sur les efforts déployés par la Banque en vue de promouvoir la résilience du système financier au Canada.)

¹ Ce comité mixte réunit les banques centrales membres du CPIM et les autorités de réglementation des valeurs mobilières formant l'OICV.



Le gouverneur Stephen Poloz discute avec Christine Lagarde, de la Banque centrale européenne, et Jerome Powell, de la Réserve fédérale des États-Unis, à une réunion du Fonds monétaire international en octobre.

Renforcer la cybersécurité internationale

La Banque a poursuivi sa collaboration avec des acteurs sectoriels, des instances internationales et les autorités fédérales et provinciales pour améliorer les politiques et pratiques en matière de cybersécurité à tous les niveaux. En novembre, notre chef de l'exploitation, Filipe Dinis, s'est exprimé sur l'importance de la coopération et de la communication dans le domaine de la cybersécurité, tant au sein du secteur financier qu'entre les secteurs public et privé (voir Dinis, 2019).

En tant que membre du groupe d'experts du G7 sur la cybersécurité, la Banque a pu soutenir les ministres des Finances, les gouverneurs des banques centrales et les autorités de surveillance bancaire des pays membres dans leurs efforts pour renforcer la cyberrésilience du système financier mondial. En 2019, ce groupe a tenu un exercice de quelques jours destiné à tester l'état de préparation des autorités en cas de cyberincident international. En 2020, la Banque contribuera à la mise en application des leçons apprises.

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire favorise la coopération entre les autorités de surveillance. La Banque a collaboré avec des membres de ce comité pour continuer d'intégrer les cyberrisques au cadre de surveillance international des activités bancaires.

En qualité de membre du groupe de surveillance international du réseau SWIFT, le réseau mondial de messagerie financière, la Banque a continué de soutenir les systèmes financiers au Canada et à l'étranger. D'importants progrès ont été accomplis en 2019 afin de permettre aux clients du réseau SWIFT de disposer de mesures de contrôle adéquates, une démarche qui a favorisé la résilience de ce réseau.

Faisant aussi partie d'un groupe défendant la résilience des opérateurs de systèmes de paiement de grande valeur, qui réunit des représentants de banques centrales et d'autres institutions semblables, la Banque a continué d'analyser les questions liées à la résilience de ces systèmes.

Réagir à l'innovation financière et technologique

La Banque a poursuivi sa collaboration avec des instances de différents pays afin d'évaluer l'incidence des innovations financières et technologiques sur la stabilité financière. Elle a contribué à faire inclure les enjeux et les possibilités associés aux cryptoactifs au programme d'analyse des politiques mondiales lors de la présidence canadienne du G7 en 2018 et a facilité la poursuite de ces discussions en 2019.



Le gouverneur Poloz et la première sous-gouverneure Wilkins sont à Fukuoka, au Japon, pour la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 tenue en juin.

Les représentants de la Banque ont travaillé de près avec leurs homologues du CSF afin d'analyser l'incidence de l'arrivée de grandes entreprises technologiques dans le secteur des finances ainsi que le développement de technologies financières décentralisées. Ces questions ont fait l'objet de discussions à une réunion du réseau d'innovation financière du CSF organisée par la Banque à Toronto. Aussi, la Banque a participé à la surveillance continue des cryptoactifs, notamment à des travaux sur l'émergence potentiellement déstabilisatrice de cryptomonnaies stables utilisables à l'échelle mondiale.

Les cryptomonnaies stables sont une nouvelle forme de cryptoactifs dont la valeur est liée à une valeur de référence externe, par exemple une monnaie nationale. Facebook a attiré beaucoup d'attention en 2019 en proposant une cryptomonnaie stable qui serait utilisée à l'échelle planétaire, la libra. En réaction à cette annonce, la France a mis à profit son rôle de présidente du G7 pour créer un groupe de travail et un groupe technique sur le sujet. Des représentants de la Banque ont participé activement à ces deux groupes et ont contribué à la préparation d'un rapport sur les enjeux, les risques et les avantages éventuellement associés à cette nouvelle technologie, notamment en ce qui touche la stabilité financière et la transmission de la politique monétaire (voir BRI, 2019). La Banque fait aussi partie d'un groupe du CSF se penchant sur les enjeux de réglementation liés aux cryptomonnaies stables qui évaluera les approches existantes et formulera des conseils quant à des stratégies multilatérales pour résoudre les difficultés liées à la réglementation (voir CSF, 2019).

Cette réaction rapide a démontré la volonté et la capacité de la Banque de collaborer efficacement avec des partenaires internationaux relativement à des enjeux technologiques naissants.

La Banque a aussi apporté au cours de l'année des contributions importantes à un rapport du CPIM et de l'OICV sur l'utilisation de jetons pour les paiements de gros. Ces travaux se sont ajoutés aux rapports déjà publiés sur la technologie du grand livre distribué et sur les monnaies numériques de banque centrale. La Banque a ainsi consolidé son rôle d'interlocuteur important dans les discussions internationales engagées sur l'avenir des paiements et des règlements.

Collaborer avec les banques centrales relativement à l'administration et aux opérations

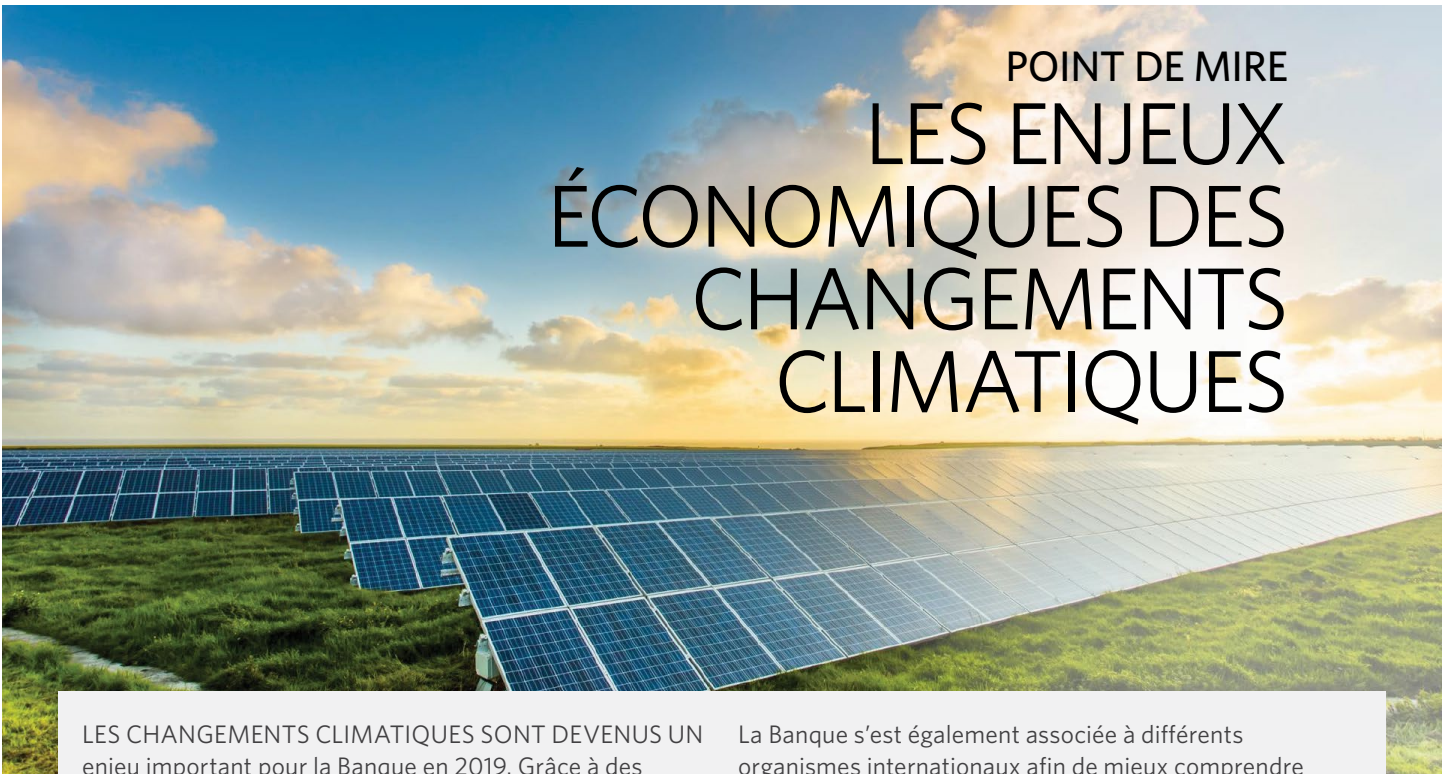
La Banque interagit régulièrement avec d'autres banques centrales au sujet de questions touchant son administration et ses opérations. Que ce soit dans le cadre de partenariats officiels ou non, elle communique de l'information sur diverses difficultés et possibilités et établit avec des homologues des relations pouvant être mises à profit à diverses fins. Voici les principaux partenaires et activités en 2019 :

- le Groupe des experts-informaticiens de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), qui s'est penché sur des enjeux liés à la numérisation, à l'innovation et aux opérations;
- les chefs des ressources humaines des banques centrales des pays du G7, qui se sont principalement intéressés à la promotion de la diversité et de l'inclusion dans les banques;
- le comité de direction des responsables de la sécurité des banques centrales, qui a participé à une analyse des menaces à l'échelle des systèmes et propres aux banques centrales;
- la réunion des experts juridiques des banques centrales de la BRI, qui a porté sur les enjeux juridiques des cryptomonnaies et des monnaies numériques de banque centrale.

La Banque fait volontiers bénéficier des banques centrales et d'autres organismes internationaux de son expérience et de son expertise en leur fournissant une assistance technique. En 2019, la Banque a répondu à 71 demandes d'aide technique de la part de banques centrales de partout dans le monde.

Renseignements complémentaires

- Banque des Règlements Internationaux (BRI) (2019). *Investigating the Impact of Global Stablecoins*, 18 octobre.
- Conseil de stabilité financière (CSF) (2019). *Regulatory Issues of Stablecoins*, 18 octobre.
- Dinis, F. (2019). *Cybersécurité : lever les obstacles*, discours prononcé devant l'Association canadienne de la technologie de l'information, Toronto (Ontario), 12 novembre.



POINT DE MIRE LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT DEVENUS UN enjeu important pour la Banque en 2019. Grâce à des travaux de recherche et à sa collaboration avec des partenaires, elle a pu mieux comprendre les risques liés au climat touchant à l'exécution de son mandat.

Participer à l'effort international grandissant

Au printemps dernier, la Banque s'est jointe au Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS), mis sur pied en décembre 2017. Le NGFS définit et promeut les meilleures pratiques concernant la gestion des risques liés au climat dans le secteur financier et effectue des analyses sur la finance verte. En étant membre de ce réseau, la Banque a contribué de façon importante aux efforts internationaux en vue de comprendre les risques climatiques qui pèsent sur l'économie et le système financier et de repérer les obstacles nuisant au verdissement des flux financiers.

La Banque a affecté des cadres supérieurs à divers champs d'activité du NGFS en 2019. L'institution a aussi assuré la présidence d'un comité chargé des recherches dans le domaine des changements climatiques et a présenté des travaux innovateurs de modélisation sur le climat et l'économie à un comité s'intéressant à la politique monétaire. Les modèles présentés permettent d'examiner les effets des changements climatiques à partir de divers scénarios. La Banque a par ailleurs participé à la préparation d'un manuel du NGFS sur les investissements durables à l'intention des gestionnaires d'actifs (voir NGFS, 2019).

La Banque s'est également associée à différents organismes internationaux afin de mieux comprendre les changements climatiques et les conséquences qu'ils peuvent avoir sur l'économie et le système financier. Parmi ces groupes, on compte le Conseil de stabilité financière et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

En outre, plus tôt cette année, la Banque a tenu une conférence qui a réuni des universitaires et des représentants de banques centrales de différentes régions du monde pour analyser les implications économiques des changements climatiques.

Grâce à ses liens de coopération, la Banque transmet son expertise et met à profit les connaissances de spécialistes internationaux. Par conséquent, elle enrichit sa capacité d'analyse et fait avancer ses propres travaux dans ce domaine.

Alimenter la conversation au pays

Pour la première fois, la *Revue du système financier* (RSF) de la Banque a fait des changements climatiques une vulnérabilité. Dans cette publication parue en mai, la Banque indiquait que l'activité économique et l'environnement sont étroitement liés. Elle a présenté son approche globale en vue d'intégrer les risques liés aux changements climatiques dans son analyse de l'économie et du système financier du pays, selon les paramètres de son cadre d'évaluation des risques.

Dans un discours public prononcé en novembre, la première sous-gouverneure, Carolyn A. Wilkins, a traité des risques physiques et des risques liés à la transition

(suite à la page suivante)

décolant des changements climatiques (voir Wilkins, 2019). Pendant la même période, la Banque a publié un article sur les conséquences des changements climatiques pour les politiques de l'institution et a annoncé un nouveau programme de recherche pluriannuel. L'initiative permettra à la Banque de mieux évaluer les incidences des changements climatiques qui sont pertinentes pour son mandat, c'est-à-dire les effets qui auront une portée sur les prévisions macroéconomiques, la formulation de la politique monétaire et la stabilité financière. De plus, l'enquête sur le système financier de la Banque menée à l'automne visait à découvrir comment les participants au marché perçoivent les risques associés aux changements climatiques. Cette démarche s'inscrivait dans un objectif plus vaste, à savoir mieux comprendre comment les entreprises et les investisseurs évaluent et atténuent les risques climatiques.

Ces initiatives ont été alimentées par les discussions en cours avec les partenaires fédéraux et provinciaux de la Banque ainsi que par nos échanges avec les dirigeants des banques et des régimes de pension.

Verdir les opérations de la Banque

La Banque a aussi poursuivi ses efforts en vue de réduire son empreinte écologique et de gérer ses propres risques opérationnels liés aux changements climatiques. Elle a publié la stratégie « Verdir la Banque du Canada », qui repose sur cinq piliers :

- Créer des aires de travail plus écoénergétiques
- Réduire le gaspillage
- Gérer notre empreinte carbone
- Gérer les risques de la Banque liés aux changements climatiques
- Verdir notre régime de pension

En 2019, la Banque a vu reconnaître son engagement de longue date envers la durabilité de ses opérations. En effet, l'immeuble de son siège, à Ottawa, a reçu la certification LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design) du Conseil du bâtiment durable du Canada. (Voir la page 38 pour en savoir plus au sujet de la certification LEED® de la Banque.)

Renseignements complémentaires

- Banque du Canada. *Revue du système financier*.
- Banque du Canada. *Verdir la Banque du Canada*.
- Ens, E., et A. Guerin (2019). « Les changements climatiques : un enjeu de taille pour les banques centrales », *L'Économie claire et simple*, novembre.
- Molico, M. (2019). *Étudier les impacts économiques des changements climatiques*, Banque du Canada, 19 novembre.
- Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) (2019). *A Sustainable and Responsible Investment Guide for Central Banks' Portfolio Management*, document technique, octobre.
- Wilkins, C. A. (2019). *La stabilité financière dans un monde incertain (discours complet)*, discours prononcé devant le Cercle de la finance internationale de Montréal, Montréal (Québec), 19 novembre.

GOUVERNANCE

La gouvernance en 2019

La *Loi sur la Banque du Canada* établit les pouvoirs et le cadre relatifs à la gouvernance de l'institution.

Le gouverneur

Le gouverneur de la Banque du Canada est le premier dirigeant de l'institution et le président de son conseil d'administration.

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur a compétence expresse sur les activités de la Banque et il en assume la responsabilité. Ces activités consistent notamment à formuler et à mettre en œuvre la politique monétaire, à faire office d'agent financier du gouvernement canadien, à émettre des billets de banque et à approvisionner le système financier en liquidités. Conformément à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, le gouverneur exerce la surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement des paiements au Canada.

En sa qualité de président, le gouverneur dirige le Conseil d'administration en ce qui a trait aux responsabilités de surveillance qu'exerce ce dernier en matière de finances et d'administration à la Banque.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque du Canada est composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur, ainsi que de douze administrateurs indépendants nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le gouverneur en conseil (le Cabinet). Le sous-ministre des Finances y siège en qualité de membre d'office n'ayant pas droit de vote.

Le Conseil est responsable des finances et de la comptabilité ainsi que des ressources humaines. Il ne voit pas à la formulation ni à la mise en œuvre de la politique monétaire. Les membres du Conseil renseignent aussi la Banque sur la conjoncture économique de la région qu'ils représentent et des secteurs associés à leurs champs de compétences.

La Banque maintient les normes de gouvernance et de gestion les plus élevées qui soient. À cette fin, le Conseil et les cadres supérieurs se tiennent au fait des bonnes pratiques d'autres institutions publiques, banques centrales et organismes du secteur privé semblables.

Organisation et réunions des comités

Le Conseil d'administration regroupe cinq comités permanents (voir ci-dessous), chacun doté d'un mandat et d'un plan de travail annuel pour guider ses activités. Aucun

Comités permanents

Comité	Présidence	Mandat	Nombre de réunions en 2019*
Comité de la vérification et des finances	Claire M. C. Kennedy	Assurer, au nom du Conseil, la supervision des questions financières au sein de l'institution, notamment à l'égard du Plan à moyen terme, du budget annuel et des dépenses, ainsi que des activités d'audit internes et externes	6
Comité des ressources humaines et de la rémunération	Monique Jérôme-Forget	Assurer, au nom du Conseil, la supervision des politiques et pratiques en matière de ressources humaines, des politiques de rémunération et de la planification de la relève	4
Comité de gouvernance	Peter P. Dhillon	Assurer, au nom du Conseil, la supervision des politiques et des pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'efficacité du Conseil, la formation de ses membres, les mandats du Conseil et de ses comités, et la composition de ces derniers	4
Comité des projets d'immobilisations	Greg Stewart	Assurer, au nom du Conseil, la supervision des grands projets d'immobilisations entrepris par l'institution	6
Comité des pensions†	Carolyn A. Wilkins	Soumettre au Conseil ses recommandations à l'égard des responsabilités de l'institution à titre de répondant et d'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, y compris en ce qui a trait aux politiques de placement, à l'administration, aux communications et aux relations avec les parties prenantes	4

* Le registre des présences aux réunions du Conseil et des comités peut être consulté dans le site Web de la Banque.

† Le Comité des pensions est constitué de quatre administrateurs indépendants, du premier sous-gouverneur et de trois autres cadres supérieurs de la Banque.

Conseil d'administration



Stephen S. Poloz^{2*}
Gouverneur



Carolyn A. Wilkins^{2,7*}
Première sous-gouverneure



Debora Bielecki^{4,5}
Toronto (Ontario)



Stephanie Bowman^{4,5}
Toronto (Ontario)



Robert Campbell^{3, 6, 8*}
Sackville
(Nouveau-Brunswick)



Peter P. Dhillon^{2, 3*, 4}
Richmond
(Colombie-Britannique)



Paul G. Haggis^{4,7}
Canmore (Alberta)



Raymond E. Ivany^{5,7}
Wolfville (Nouvelle-Écosse)



Monique
Jérôme-Forget^{2, 5, 6*}
Montréal (Québec)



Claire M. C.
Kennedy^{1, 2, 4*}
Toronto (Ontario)



Monique Mercier^{3, 6}
Vancouver
(Colombie-Britannique)



Mariette Mulaire^{3, 6}
Winnipeg (Manitoba)



Paul Rochon²
Sous-ministre des Finances
Membre d'office



Greg Stewart^{2, 5*, 6, 7}
Regina (Saskatchewan)



Anne Whelan^{3, 7}
St. John's
(Terre-Neuve-et-Labrador)

1. Administrateur principal
 2. Comité de direction
 3. Comité de gouvernance
 4. Comité de la vérification et des finances
 5. Comité des projets d'immobilisations
 6. Comité des ressources humaines et de la rémunération
 7. Comité des pensions
 8. Comité de nomination du Programme de bourses de recherche
- * Assure la présidence du Comité

changement n'a été apporté aux responsabilités des membres du Conseil en 2019.

En vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution est dotée d'un comité de direction ayant qualité pour agir en lieu et place du Conseil (consulter la page 58 pour en connaître la composition). En 2019, les membres de ce comité se sont réunis en novembre pour recevoir le rapport annuel sur la dotation des postes de cadres supérieurs et la planification de la relève de la Banque.

En outre, un comité spécial a été mis sur pied en juin pour diriger le processus de recrutement du sous-gouverneur en remplacement de Lynn Patterson (consulter la page 61 pour en savoir plus).

Le Conseil d'administration et ses comités se réunissent périodiquement durant l'année, à Ottawa. Ils tiennent aussi une réunion à l'extérieur de la région de la capitale nationale dans le cadre du programme de rayonnement régional de la Banque. En 2019, les membres du Conseil se sont rencontrés six fois, et la réunion externe s'est déroulée à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Indépendance du Conseil

Le gouverneur exerce la double fonction de premier dirigeant de la Banque et de président du Conseil d'administration. Par conséquent, les administrateurs indépendants (c'est-à-dire qui ne font pas partie de la direction) élisent, pour un mandat renouvelable de deux ans, un

administrateur principal chargé d'assurer la liaison avec le gouverneur. Claire M. C. Kennedy assume les fonctions d'administratrice principale depuis juin 2018.

Le Conseil et ses comités tiennent régulièrement séance sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants. À l'exception du Comité des pensions, tous les comités du Conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants.

Le Comité de la vérification et des finances assure, au nom du Conseil, la surveillance du travail des vérificateurs internes et gère la relation avec les auditeurs externes, qui sont nommés par le gouverneur en conseil (le Cabinet). Ce comité rencontre périodiquement à huis clos les auditeurs externes, le vérificateur interne en chef, de même que le chef des finances et chef comptable.

Pour sa part, le Conseil d'administration rencontre périodiquement à huis clos le chef de la gestion des risques.

Le Conseil et ses comités sont autorisés à retenir les services de conseillers indépendants aux frais de la Banque.

Conduite du Conseil, efficacité et formation

Le Conseil évalue régulièrement son efficacité en recueillant les avis des administrateurs sur différents aspects de son fonctionnement, de sa gouvernance et de ses activités. Les nouveaux administrateurs prennent part à un programme d'orientation complet. Le Conseil a également mis en place un programme de formation continue à l'intention des administrateurs, et il revoit périodiquement ses besoins en la matière.



En septembre, quelques-unes des femmes qui siègent au Conseil d'administration de la Banque ont parlé de leur parcours professionnel aux employés. De gauche à droite : Claire M. C. Kennedy, Mariette Mulaire, Anne Whelan et Debora Bielecki.



Le Conseil de direction institutionnelle (de gauche à droite) : Toni Gravelle, sous-gouverneur; Paul Beaudry, sous-gouverneur; Lawrence Schembri, sous-gouverneur; Carolyn A. Wilkins, première sous-gouverneure; Stephen S. Poloz, gouverneur; Timothy Lane, sous-gouverneur; Filipe Dinis, chef de l'exploitation

La *Loi sur la Banque du Canada* précise les exigences pour être membre du Conseil, y compris les règles à observer pour éviter les conflits d'intérêts. Le Conseil exige que ses administrateurs indépendants se conforment au Code de conduite professionnelle et d'éthique de l'administrateur.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs indépendants sont rémunérés en fonction des échelles prévues dans les lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État, lignes directrices qui sont administrées par le Bureau du Conseil privé.

- Provision annuelle : 8 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les membres du Comité de direction : 3 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les présidents des comités (à l'exclusion du président du Comité de gouvernance) : 1 000 dollars
- Provision supplémentaire pour le président du Comité de gouvernance : 2 000 dollars
- Indemnité quotidienne pour la participation aux réunions : 625 dollars

Les administrateurs indépendants obtiennent le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement qu'occasionne leur participation aux réunions du Conseil ou de ses comités, ou à des activités s'y rapportant, conformément à la politique de la Banque.

Le gouverneur, le premier sous-gouverneur et le sous-ministre des Finances ne sont pas rémunérés en leur qualité de membres du Conseil.

La direction de la Banque du Canada

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur sont nommés par les membres indépendants du Conseil d'administration pour un mandat de sept ans, avec l'approbation du gouverneur en conseil (le Cabinet). La durée de ce mandat permet aux titulaires de ces postes d'adopter les perspectives à long terme indispensables à l'efficacité de la Banque dans la conduite de la politique monétaire et de ses autres grandes fonctions.

Stephen S. Poloz a été nommé gouverneur de la Banque en 2013 pour un mandat de sept ans se terminant en juin 2020. En décembre, il a annoncé publiquement qu'il n'avait pas l'intention de solliciter un second mandat. Le Conseil d'administration a donc formé un comité spécial, composé des administrateurs indépendants, pour piloter le processus de recrutement du prochain gouverneur.

Les salaires du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont fixés par le Conseil d'administration à l'intérieur d'échelles établies par le Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction, qui relève du gouvernement du Canada. Ils sont soumis à l'approbation du gouverneur en conseil.

Comme le prévoit la *Loi sur la Banque du Canada*, leur salaire ne comporte aucun élément de rémunération au rendement. Les autres composantes de la rémunération globale du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont liées à leur participation aux régimes de pension et de soins médicaux et dentaires de la Banque.

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction est formé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs.

En septembre, le Conseil d'administration de la Banque du Canada a nommé Toni Gravelle au poste de sous-gouverneur, nomination qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2019. Cette nomination a permis de pourvoir le poste laissé vacant par le départ à la retraite de Lynn Patterson en juillet dernier.

Le Conseil de direction est responsable de l'établissement de l'orientation stratégique de la Banque et de la supervision des grandes fonctions de l'institution. Deux comités sont en place pour lui faire des recommandations :

Comité d'examen de la politique monétaire

Les membres du Comité d'examen de la politique monétaire se rencontrent régulièrement pour échanger des renseignements et faire des recommandations au Conseil de direction relativement à la politique monétaire. Ce comité joue un rôle important dans l'évaluation de la situation économique.

Le Comité regroupe les membres du Conseil de direction, l'avocat général et secrétaire général, les conseillers, les directeurs généraux des départements d'analyse économique et de celui des Communications, les représentants principaux (Marchés financiers) des bureaux de Montréal et de Toronto ainsi que le représentant principal de la Banque à New York. Le Comité est présidé par le gouverneur, ou, en l'absence de celui-ci, par le premier sous-gouverneur.

Comité d'examen du système financier

Le Comité d'examen du système financier constitue la principale tribune de présentation et de discussion des questions touchant le système financier. Il réunit de nombreux membres, dont tous ceux du Comité d'examen de la politique monétaire ainsi que le directeur général



Lynn Patterson, qui était sous-gouverneure jusqu'à ce qu'elle prenne sa retraite en juillet, a prononcé un discours devant la Chambre de commerce de Hamilton en mars.
Photo : Mike Lulich

du département de la Monnaie. Il est présidé par le gouverneur, ou, en l'absence de celui-ci, par le premier sous-gouverneur.

Structure de direction de la Banque du Canada

Le chef de l'exploitation supervise la planification stratégique et opérationnelle, l'administration et les opérations.

Le **Conseil de direction institutionnelle** est le principal organe de discussion et de décision sur l'orientation stratégique de la Banque. Il est composé des membres du Conseil de direction et du chef de l'exploitation.

La Banque compte aussi **sept conseillers** et un **chef de la gestion des risques** qui donnent des avis et apportent une expertise au Conseil de direction et au Conseil de direction institutionnelle.

Le **Comité de leadership** se penche sur les enjeux stratégiques de la Banque et le maintien d'une culture de leadership. Il est constitué des membres du Conseil de direction institutionnelle ainsi que des conseillers et des directeurs généraux des départements de la Banque.

Le **Conseil supérieur de gestion** apporte son soutien au Conseil de direction institutionnelle en surveillant les dossiers d'ordre opérationnel, les programmes de la Banque, les initiatives stratégiques, la présentation de l'information financière, la planification annuelle et les risques connexes. Il se compose du premier sous-gouverneur (président), du chef de l'exploitation et de directeurs généraux.

Conformité et éthique

Les employés de la Banque sont tenus de se conformer aux normes d'éthique professionnelle les plus élevées. À cette fin, l'institution a mis en place le Code de conduite

professionnelle et d'éthique, un recueil complet de règles régissant la conduite personnelle et professionnelle des employés de la Banque.

Le Code sert de guide quant à l'éthique professionnelle attendue des employés de la Banque. Il aborde les questions liées aux conflits d'intérêts, au comportement dans le milieu de travail, à la confidentialité, à la conduite des transactions financières personnelles et au traitement de l'information. Des restrictions de négociation rigoureuses s'appliquent aux cadres supérieurs et aux employés ayant accès à certains renseignements confidentiels.

Le Code de conduite professionnelle et d'éthique est revu chaque année par le Conseil d'administration.

Cadre de divulgation d'information concernant les actes répréhensibles

La Banque a une politique et des procédures visant à appuyer la divulgation d'information concernant les actes répréhensibles; notamment, elle fournit des renseignements aux employés sur la façon de signaler un acte de ce genre. Les procédures expliquent également le rôle que joue la direction dans les divulgations, les enquêtes et les rapports.

Conseil de direction institutionnelle

(au 31 décembre 2019)

Gouverneur	Stephen S. Poloz*
Première sous-gouverneure	Carolyn A. Wilkins*
Sous-gouverneurs	Paul Beaudry*, Toni Gravelle*, Timothy Lane*, Lawrence Schembri*
Chef de l'exploitation	Filipe Dinis

Pour obtenir la liste complète des cadres supérieurs, consultez [le site Web de la Banque](#).

* Également membre du Conseil de direction

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques en 2019

La Banque dispose d'une solide culture de la gestion des risques. Cela lui permet de faire face à un éventail de risques découlant de facteurs internes et externes, qui peuvent avoir une influence sur sa capacité à accomplir son mandat et à atteindre ses objectifs stratégiques. Elle met en œuvre sa politique de gestion des risques d'entreprise (GRE) en s'appuyant sur un cadre pour arriver à une gestion uniforme des risques stratégiques, opérationnels, financiers et environnementaux.

L'institution intègre les processus de GRE dans sa gouvernance et son processus décisionnel. Elle identifie et gère adéquatement les risques d'entreprise présents et les risques émergents, conformément à son goût du risque.

Enrichir la culture de gestion des risques de la Banque

La Banque a intégré ses fonctions de gestion des risques en 2019 en créant le département des Risques financiers et d'entreprise, qui réunit le Bureau des risques d'entreprise, le Bureau des risques de crédit et le Bureau de surveillance des risques financiers de la Banque. Le chef de la gestion des risques agit à titre de directeur général. Cette nouvelle structure favorise la coopération entre les différents bureaux, correspond aux meilleures pratiques du secteur et reflète la solide culture de l'institution quant à la prise de risques calculés.

En 2019, la Banque a conçu de nouveaux outils qui lui permettront de mieux comprendre et de gérer adéquatement les risques dans toutes ses sphères opérationnelles et décisionnelles. Elle a entre autres explicitement intégré les risques environnementaux, y compris ceux liés au climat. Qui plus est, elle a modifié son processus d'évaluation des risques en vue d'enrichir ses discussions et analyses. Ces changements ont renforcé les politiques et les cadres existants afin d'assurer clarté, uniformité et rigueur dans la gestion des risques au sein de l'institution.

La Banque a organisé un panel sur la numérisation et les risques, au cours duquel des spécialistes du secteur et des employés de l'institution ont discuté des tendances actuelles en matière de numérisation et de leur incidence sur la gestion des risques. Elle a aussi organisé des ateliers éducatifs sur les indicateurs de risque clés efficaces, en partenariat avec le Global Risk Institute.

Le quinzième colloque annuel sur la gestion des risques dans les banques centrales s'est tenu à la Banque, en octobre. Des représentants de 29 banques centrales y étaient réunis afin d'échanger des informations et des points de vue sur des sujets relatifs aux risques

ÉNONCÉ SUR LE GOÛT DU RISQUE DE LA BANQUE DU CANADA

La Banque mène ses activités dans un environnement complexe et spécialisé. Elle se sert de solides contrôles internes pour gérer un éventail de risques opérationnels et financiers qui découlent à la fois de facteurs externes et de ses propres activités. Parallèlement, ses travaux liés aux politiques sont hautement stratégiques et dynamiques. Cela tient au fait que la banque centrale doit prendre des décisions quant à l'avenir dans un contexte d'incertitude et, parfois, de débat public. Par conséquent, l'institution surveille régulièrement les risques connus et guette l'apparition d'autres risques dans les secteurs des politiques et des opérations. Elle fait preuve de jugement pour peser et gérer les risques, étant donné leur incidence éventuelle sur sa crédibilité et sa réputation, ainsi que sur sa capacité d'atteindre ses objectifs à long terme.

À cette fin, la Banque :

- limite et gère l'incidence des risques qui pourraient nuire à sa capacité d'accomplir son mandat;
- prend des risques calculés afin de favoriser l'innovation, de faire progresser ses recherches et l'élaboration de politiques, et d'améliorer ses opérations et ses pratiques organisationnelles.

financiers, comme la maîtrise et la mesure des risques, la budgétisation des risques et l'évaluation du risque de crédit. Les participants se sont également penchés sur de nouveaux sujets émergents comme les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les risques liés au climat.

Gouvernance des risques

La GRE intègre les considérations liées aux risques dans la gouvernance. Cela permet à la Banque de prendre des décisions avec une pleine connaissance des risques dans le cadre de ses activités courantes, de manière à rester fidèle à sa vision, à remplir son mandat et à atteindre les objectifs stratégiques énoncés dans son plan à moyen terme.

Le gouverneur, en sa qualité de premier dirigeant de l'institution, a la responsabilité ultime de la gestion des risques à la Banque, et se rapporte au Conseil d'administration. Le premier sous-gouverneur et d'autres membres du Conseil de direction institutionnelle supervisent la mise en œuvre du programme de GRE. Il appartient aussi à ces dirigeants d'examiner la politique et le cadre de GRE ainsi

que l'Énoncé sur le goût du risque, et d'approuver leurs modifications, en concertation avec le Conseil d'administration, le Conseil supérieur de gestion et le Comité de surveillance des risques, soit un sous-comité du Conseil supérieur de gestion.

Le chef de la gestion des risques est le membre de la Haute Direction responsable du programme de GRE et préside le Comité de surveillance des risques. Par ailleurs, il :

- est un membre du Conseil supérieur de gestion;
- participe aux discussions institutionnelles à propos des risques entourant les activités de la Banque;
- facilite l'élaboration du profil de risque de l'institution;
- surveille les activités et les enjeux liés aux risques;
- prépare régulièrement des rapports à l'intention du Comité de surveillance des risques, du Conseil supérieur de gestion, du Conseil de direction institutionnelle et du Conseil d'administration.

Lignes de défense de la gestion des risques

La Banque recourt au modèle fondé sur les trois lignes de défense de l'Institut des Auditeurs Internes. Ce modèle est l'outil standard adopté dans le secteur pour assurer une gestion des risques et une gouvernance efficaces.

La **première ligne de défense** a pour principale responsabilité d'identifier et de gérer les risques, notamment en mettant en œuvre des contrôles conformément aux politiques, cadres et goût du risque qui y sont associés. Cette ligne de défense est composée de la direction et du personnel des départements.

La **deuxième ligne de défense** établit les normes, fournit des conseils et formule des critiques à l'intention de la première ligne de défense. En outre, elle supervise la gestion des risques en fonction des politiques, des cadres et du goût du risque qui y sont associés. Cette ligne de défense est composée du chef de la gestion des risques, du Bureau des risques d'entreprise, du Bureau de surveillance des risques financiers ainsi que d'autres unités internes qui comptent l'atténuation des risques parmi leurs fonctions essentielles.

La **troisième ligne de défense** évalue de façon objective les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. Elle offre également des conseils sur la conception et la mise en œuvre de ces processus, tout en préservant son indépendance. Cette ligne de défense est constituée de la fonction Vérification interne de la Banque.

Processus d'établissement du profil de risque



Risques principaux

À la Banque, les risques sont classés ainsi : les risques stratégiques, les risques opérationnels, les risques financiers et — une nouvelle catégorie ajoutée en 2019 — les risques environnementaux et liés au climat. C'est sur ce mode de classification que reposent la communication institutionnelle en la matière et l'intégration des informations sur les risques dans les processus décisionnels. Les conséquences éventuelles sur la réputation de la Banque font partie intégrante de l'évaluation des risques.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques découlent de facteurs externes, tels que des changements d'envergure dans l'opinion publique ou la modification de paramètres économiques ou juridiques. Ces risques sont susceptibles de remettre en question les hypothèses au fondement même de la mission de la Banque ou ses objectifs stratégiques.

La Banque gère les risques stratégiques en analysant continuellement l'environnement, en maintenant de vastes réseaux de relations à l'échelle nationale et internationale, et en menant des recherches pour élaborer des mesures efficaces d'atténuation des risques. Ses structures responsables de la mobilisation des parties prenantes et des communications jouent aussi un rôle important dans la gestion de ces risques.



Des employés prennent part à un panel traitant des risques associés à la numérisation.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont les risques attribuables à des personnes, à des processus ou à des systèmes internes inadéquats ou défectueux, ou à des facteurs extérieurs. La Banque accorde une attention particulière aux risques opérationnels dont la matérialisation serait susceptible de perturber les systèmes ou les outils nécessaires à l'exécution de ses principales fonctions.

Évoluant dans un contexte complexe sur le plan de la sécurité et des menaces, la Banque est exposée à des risques opérationnels dont la matérialisation pourrait compromettre sa cybersécurité, la continuité de ses opérations, ainsi que la sécurité des lieux et de son personnel. Elle a adopté des programmes complets de gestion et d'atténuation de ces risques, et a investi massivement dans des initiatives stratégiques afin de continuer d'améliorer sa résilience. Ces initiatives sont parfois menées avec le concours d'autres banques centrales et des services canadiens de sécurité et de renseignement.

La Banque est aussi exposée aux risques opérationnels liés aux ressources humaines. La situation de forte concurrence sur le marché du travail influe sur sa capacité d'attirer et de retenir des experts dans des spécialités comme l'économie, le système financier et la cybersécurité, ou dans de nouvelles disciplines comme la science des données. Pour surmonter ces difficultés, la Banque examine et actualise régulièrement ses méthodes dans le domaine des ressources humaines et suit attentivement l'évolution de son personnel pour s'assurer de disposer des effectifs et des compétences nécessaires à l'atteinte de ses objectifs stratégiques. De plus, les efforts qu'elle

déploie pour diminuer le taux de roulement du personnel, former des leaders, promouvoir le mieux-être des employés et accroître la diversité et l'inclusion contribuent à atténuer les risques liés aux ressources humaines. (Pour en savoir davantage à propos de la planification des effectifs à la Banque, rendez-vous à la page 38.)

L'environnement économique et financier mondial est en rapide mutation. Ainsi, la Banque pourrait ne pas avoir accès aux données dont elle a besoin pour guider ses politiques et ses recherches ou pour appuyer la prise de décisions opérationnelles à l'interne — ou pourrait ne pas pouvoir les exploiter. Lancée en 2019, la Stratégie sur les données institutionnelles et l'analytique facilitera la gestion de ces risques. (Pour en savoir davantage à ce propos, rendez-vous à la page 39.)

À l'instar d'institutions similaires, la Banque gère les risques opérationnels qui ont trait aux tiers afin d'accomplir ses activités et, en définitive, son mandat. Par le biais de sa politique de gestion des risques associés aux tiers, elle veille à l'application de pratiques saines et uniformes pour atténuer les risques à toutes les étapes de la relation avec les tiers. En 2019, l'institution a élaboré des outils et des processus destinés à être utilisés dans le cadre de la politique, et procédé à une évaluation pilote avant sa mise en application officielle en 2020.

Risques financiers

Les risques financiers se rapportent aux pertes financières pouvant découler des risques de crédit, de marché et de liquidité.

Les risques financiers auxquels la Banque est exposée sont faibles, car son portefeuille d'actifs est surtout constitué de titres du gouvernement du Canada. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles — comme une crise financière —, la Banque pourrait assumer un niveau de risque plus élevé.

La Haute Direction a mis en place un système de contrôles internes pour les actifs et les passifs financiers de la Banque, dont un cadre de gestion des risques financiers. Le Bureau de surveillance des risques financiers suit ces risques de près et communique ses observations à intervalles réguliers.

Les risques financiers sont analysés en détail dans les notes afférentes aux états financiers de la Banque². Les risques financiers associés au rôle de la Banque comme agent financier du gouvernement ne figurent toutefois pas dans ses états financiers. En effet, ces risques sont supportés par le gouvernement et sont assujettis à une surveillance qui s'inscrit dans le cadre de gouvernance de la gestion financière relevant du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada.

Risques environnementaux et liés au climat

Ces risques ont été ajoutés à la taxonomie des risques institutionnels en 2019. Lors du processus d'autoévaluation des risques des départements mené la même année, les leaders de la Banque ont pris en compte les risques environnementaux et les occasions qui en découlent. On leur a demandé de tenir compte des effets potentiels des changements climatiques sur les principaux aspects du travail de l'institution, comme les prévisions macroéconomiques et la politique monétaire, ainsi que les risques associés à son empreinte environnementale. La Banque procède actuellement à la classification des résultats obtenus lors de ce processus.

² On trouvera des renseignements complémentaires sur la gestion des risques financiers à partir de la page 104.

RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2019

Vue d'ensemble

La Banque du Canada est la banque centrale du pays. Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, son mandat consiste à favoriser la prospérité économique et financière du Canada. Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de ce mandat et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. La Banque s'emploie à tenir les Canadiens informés de ses politiques, de ses activités et de ses opérations.

La Banque est une société d'État qui appartient en propriété exclusive au ministre des Finances au nom du gouvernement du Canada. Elle collabore étroitement avec le ministère des Finances du Canada et d'autres organismes de réglementation financière fédéraux et provinciaux pour favoriser une économie vigoureuse et assurer la surveillance des systèmes financiers du pays.

La structure financière de la Banque est de nature à assurer son indépendance à l'égard du gouvernement dans la conduite de la politique monétaire. La Banque dispose d'une source indépendante de revenus pour financer ses activités et opérations, et ne reçoit pas de crédits budgétaires du gouvernement. Le résultat net après toute affectation aux réserves est versé au receveur général du Canada, conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*.

La présente section fait un survol des résultats financiers et des changements opérationnels de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Elle doit être lue conjointement avec les états financiers et les notes afférentes pour la même période, lesquels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens. La direction répond de l'information contenue dans le *Rapport annuel*.

Gestion du bilan de la Banque

État de la situation financière

(En millions de dollars canadiens)

Au 31 décembre	2019	2018	2017
Actifs			
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	6,4	17,0	14,6
Prêts et créances	15 521,9	10 676,1	9 483,0
Placements	103 346,9	104 527,8	100 861,0
Immobilisations	700,9	644,3	609,1
Autres éléments d'actif	66,7	189,7	132,6
Total de l'actif	119 642,8	116 054,9	111 100,3
Passif et capitaux propres			
Billets de banque en circulation	93 094,3	90 193,1	85 855,9
Dépôts	25 243,3	24 806,2	24 228,8
Autres éléments de passif	774,9	530,3	520,0
Capitaux propres	530,3	525,3	495,6
Total du passif et des capitaux propres	119 642,8	116 054,9	111 100,3

Les actifs financiers que détient la Banque découlent généralement du rôle qu'elle assume comme seule autorité habilitée à émettre des billets de banque pour le Canada. L'émission de billets crée un passif pour l'institution, le plus important de son bilan. Les dépôts du gouvernement du Canada, y compris ceux qui concourent au plan de liquidité prudentielle de l'État, représentent le second poste du passif de la Banque. Pour compenser ces passifs, cette dernière investit le produit de l'émission

des billets et les dépôts principalement dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle.

La Banque effectue aussi des opérations sur les marchés financiers avec des institutions financières admissibles, afin de réaliser les objectifs de politique monétaire et de soutenir le bon fonctionnement des marchés financiers canadiens. Il s'agit habituellement d'opérations d'achat

de titres dans le cadre de conventions de revente ou de vente de titres dans le cadre de conventions de rachat, qui permettent à la Banque d'injecter ou de retirer des liquidités en acquérant ou en vendant des actifs financiers.

Le portefeuille de placements de l'institution reflète d'une manière générale la structure de l'encours de la dette intérieure nominale du gouvernement fédéral. Le bilan de la Banque constitue donc un facteur neutre dans les activités de gestion de la dette et de planification budgétaire du gouvernement, et l'incidence des achats de la Banque sur les prix de marché s'en trouve réduite.

Actif

Sommaire des éléments d'actif

(En millions de dollars canadiens)

Au 31 décembre	2019	2018	\$	Écart %
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	6,4	17,0	(10,6)	(62)
Prêts et créances	15 521,9	10 676,1	4 845,8	45
Placements				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	23 367,4	24 217,8	(850,4)	(4)
Obligations hypothécaires du Canada	510,7	251,3	259,4	103
Obligations du gouvernement du Canada	79 030,5	79 625,4	(594,9)	(1)
Autres placements	438,3	433,3	5,0	1
	103 346,9	104 527,8	(1 180,9)	(1)
Immobilisations*	700,9	644,3	56,6	9
Autres éléments d'actif	66,7	189,7	(123,0)	(65)
Total de l'actif	119 642,8	116 054,9	3 587,9	3

* Les immobilisations comprennent les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles et, depuis le 1^{er} janvier 2019, les actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués.

Le total de l'actif de la Banque a augmenté de 3 % au cours de l'exercice, pour s'établir à 119 642,8 millions de dollars au 31 décembre 2019. Cette augmentation tient surtout à la demande accrue de billets de banque et à l'incidence des fluctuations des dépôts sur le portefeuille d'actifs financiers de la Banque, comme il est indiqué à la section Gestion du bilan de la Banque.

Les prêts et créances se composent essentiellement de titres achetés dans le cadre de conventions de revente totalisant 15 516,5 millions de dollars au 31 décembre 2019 (10 673,0 millions de dollars au 31 décembre 2018). Les opérations d'achat de titres dans le cadre de conventions de revente, au cours desquelles des actifs de grande qualité sont acquis temporairement sur le marché des pensions, sont conformes au [cadre de la Banque régissant les opérations sur les marchés financiers](#). Ces opérations sont exécutées principalement pour gérer le bilan de la Banque, favoriser le fonctionnement ordonné des marchés financiers canadiens et contrebalancer les fluctuations saisonnières de la demande de billets de banque³.

Les placements ont reculé de 1 % pour se chiffrer à 103 346,9 millions de dollars au 31 décembre 2019. Ce recul est attribuable aux variations suivantes dans le portefeuille de placements de la Banque :

- La valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada a diminué de 4 % pour s'établir à 23 367,4 millions de dollars au 31 décembre 2019. Les achats de bons du Trésor du gouvernement du Canada sont effectués en fonction des besoins du bilan de la Banque.
- La valeur des Obligations hypothécaires du Canada s'est accrue de 259,4 millions de dollars en 2019. Les achats de ces obligations sont réalisés sur le marché primaire sur une base non concurrentielle. Les Obligations hypothécaires du Canada visent à procurer à la Banque une plus grande latitude dans le choix des actifs de grande qualité qu'elle peut acheter pour contrebalancer la croissance soutenue du volume de billets de banque en circulation.

³ Généralement, la demande de billets de banque affiche un creux au premier trimestre et atteint des sommets au deuxième et au quatrième trimestre, aux alentours des périodes de vacances.

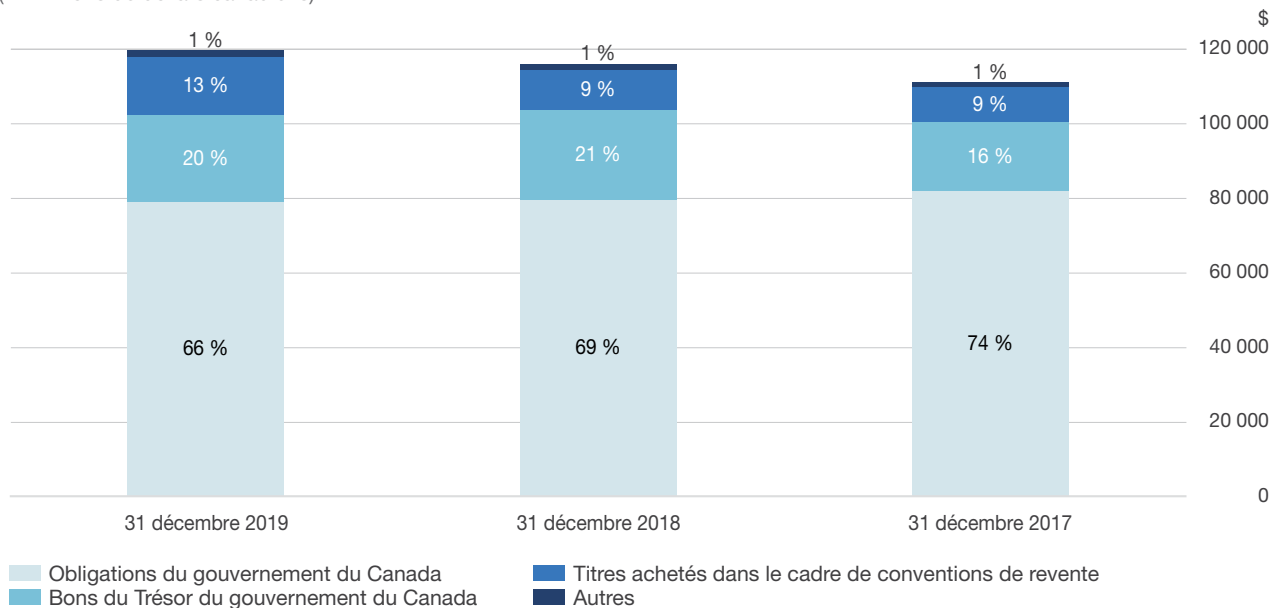
- La valeur des obligations du gouvernement du Canada a baissé de 1 % pour se chiffrer à 79 030,5 millions de dollars au 31 décembre 2019. Cette baisse est imputable avant tout aux réductions antérieures du montant minimum d'obligations à rendement nominal qu'achète la Banque aux adjudications ainsi qu'aux fluctuations des titres de dette émis par l'État⁴.
- La valeur du placement de la Banque en actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) a progressé de 1 % pour atteindre 438,3 millions de dollars au 31 décembre 2019. L'accroissement des capitaux propres de la BRI a entraîné une hausse de 28,5 millions, laquelle a été contrebalancée par une diminution de 23,5 millions de dollars imputable aux fluctuations du taux de change applicable aux droits de tirage spéciaux.

Les immobilisations ont augmenté de 9 % pour se chiffrer à 700,9 millions de dollars au 31 décembre 2019. Cette augmentation est principalement attribuable à l'adoption d'IFRS 16 *Contrats de location*, le 1^{er} janvier 2019. Comme il est indiqué à la note 2 afférente aux états financiers, l'adoption d'IFRS 16 a donné lieu à la comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués de 54,4 millions de dollars au bilan de la Banque. Cette dernière a aussi maintenu ses investissements soutenus dans les projets en matière de résilience prévus dans son plan à moyen terme (PMT), y compris les programmes de cybersécurité et d'amélioration de la reprise des activités.

Les autres éléments d'actif ont reculé de 65 % pour s'établir à 66,7 millions de dollars au 31 décembre 2019. Ce recul s'explique surtout par la baisse de 80 points de base du taux d'actualisation servant à calculer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies du Régime de pension depuis le 31 décembre 2018.

Profil de l'actif

(En millions de dollars canadiens)



⁴ La Banque a apporté les modifications suivantes au montant minimum d'obligations à rendement nominal du gouvernement du Canada qu'elle achète aux adjudications : 1^{er} octobre 2015, réduction du montant de 20 à 15 %; 3 février 2017, réduction du montant de 15 à 14 %; 21 décembre 2017, réduction du montant de 14 à 13 %.

Passif

Sommaire des éléments de passif

(En millions de dollars canadiens)

Au 31 décembre	2019	2018	\$	Écart	
					%
Billets de banque en circulation	93 094,3	90 193,1	2 901,2		3
Dépôts					
Gouvernement du Canada	21 765,6	21 725,6	40,0		0
Membres de Paiements Canada	249,5	250,5	(1,0)		0
Autres dépôts	3 228,2	2 830,1	398,1		14
	25 243,3	24 806,2	437,1		2
Autres éléments de passif*	774,9	530,3	244,6		46
Total du passif	119 112,5	115 529,6	3 582,9		3

* Depuis le 1^{er} janvier 2019, les autres éléments de passif comprennent les obligations locatives.

Le total du passif de la Banque a augmenté de 3 % depuis le 31 décembre 2018 et s'élève à 119 112,5 millions de dollars. Cette augmentation tient essentiellement à la hausse du volume de billets de banque en circulation et des dépôts.

Les billets de banque en circulation représentent environ 78 % du total du passif de la Banque (78 % au 31 décembre 2018). La valeur des billets en circulation a augmenté de 3 % pour s'établir à 93 094,3 millions de dollars au 31 décembre 2019, une hausse attribuable à la progression continue de la demande de billets.

Les dépôts représentent le deuxième passif en importance. Leur valeur s'est accrue de 2 % pour atteindre 25 243,3 millions de dollars au 31 décembre 2019, et ils comprennent les éléments suivants :

- Les dépôts du gouvernement du Canada, soit une somme de 20 000,0 millions de dollars (20 000,0 millions de dollars au 31 décembre 2018) détenue pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle du gouvernement et une somme de 1 765,6 millions de dollars correspondant au solde de fonctionnement détenu pour le compte du gouvernement (1 725,6 millions de dollars au 31 décembre 2018). Ce solde varie en fonction des besoins de trésorerie du gouvernement du Canada.
- Les dépôts des membres de Paiements Canada, qui se chiffraient à 249,5 millions de dollars au 31 décembre 2019. Ces dépôts, qui correspondent à la cible du niveau minimal quotidien des soldes de règlement, sont détenus pour le compte des membres de Paiements Canada afin de favoriser le bon fonctionnement du système de paiement canadien.

- Les autres dépôts, lesquels ont progressé de 14 % pour atteindre 3 228,2 millions de dollars au 31 décembre 2019. Ils comprennent les dépôts de banques centrales et d'institutions financières, sur lesquels la Banque n'exerce pas de contrôle, ainsi que les soldes non réclamés remis à la Banque en application de la législation pertinente.

Même s'il n'y avait aucune opération de vente de titres dans le cadre de conventions de rachat en cours au 31 décembre 2019 (néant au 31 décembre 2018), la Banque a effectué ce type d'opérations pendant l'exercice dans le but de soutenir sa fonction Politique monétaire et de retirer du marché des liquidités intra-journalières, ce qui lui permet de renforcer son taux cible du financement à un jour.

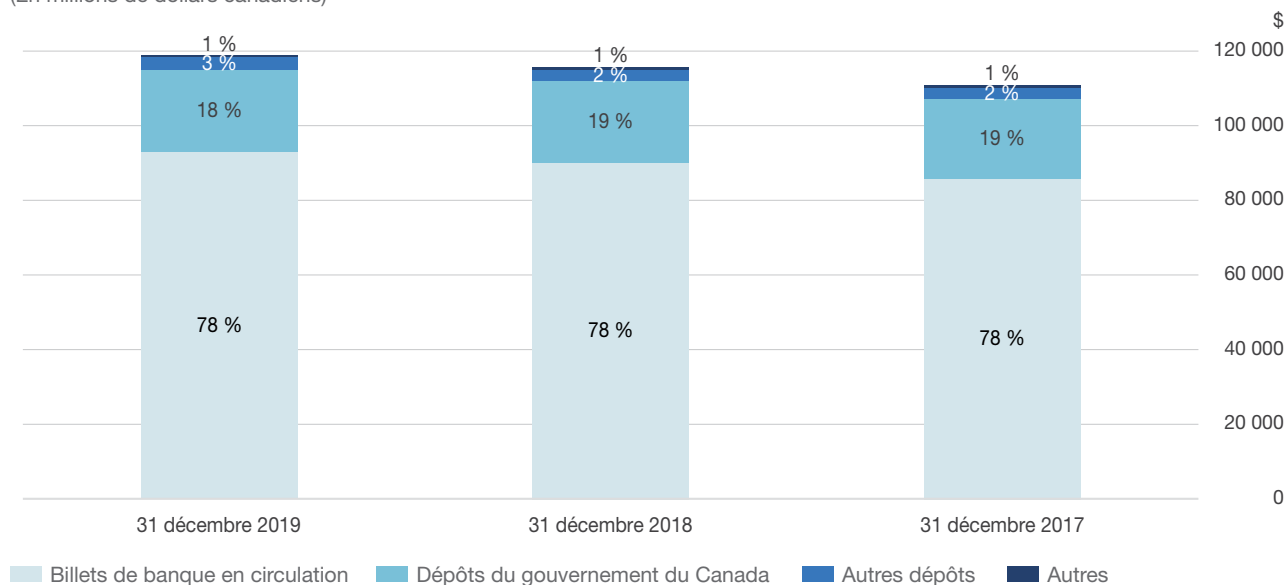
Les autres éléments de passif se composent principalement de l'excédent à verser au receveur général du Canada et du passif net au titre des prestations définies des régimes d'avantages du personnel de la Banque. Ces éléments de passif ont augmenté de 46 % pour s'établir à 774,9 millions de dollars au 31 décembre 2019, en raison surtout des changements suivants :

- L'excédent à verser au receveur général du Canada se chiffrait à 368,3 millions de dollars au 31 décembre 2019 (225,9 millions de dollars au 31 décembre 2018). Les variations de l'excédent à verser au receveur général du Canada sont attribuables au résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées à ses réserves, ainsi qu'à l'échéancier des versements au receveur général. La Banque a versé 1 025,9 millions de dollars en 2019 (1 204,2 millions de dollars en 2018).

- Le passif au titre des régimes à prestations définies de la Banque comprend le passif du Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés. Ce passif a augmenté de 60,7 millions de dollars (ou 27 %) pour s'établir à 287,8 millions de dollars au 31 décembre 2019 (227,1 millions de dollars au 31 décembre 2018), une augmentation qui tient surtout à la baisse des taux d'actualisation⁵ utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations définies.
- À la suite de l'adoption d'IFRS 16, la Banque a comptabilisé des obligations locatives totalisant 52,7 millions de dollars, comme il est indiqué à la note 2 afférente aux états financiers. Le solde des obligations locatives s'élevait à 50,6 millions de dollars au 31 décembre 2019 (sans objet au 31 décembre 2018).

Profil du passif

(En millions de dollars canadiens)



⁵ La partie du passif net au titre des prestations définies correspondant à l'obligation au titre des prestations définies est évaluée, pour chaque régime à prestations définies, au moyen des taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période. Ces taux se situaient entre 2,9 et 3,2 % au 31 décembre 2019, et entre 3,5 et 4,0 % au 31 décembre 2018. Plus les taux d'actualisation sont bas, plus les obligations au titre des prestations définies connexes sont élevées. Pour plus d'information, voir la note 15 afférente aux états financiers.

Capitaux propres

Sommaire des capitaux propres

(En millions de dollars canadiens)

Au 31 décembre	2019	2018	\$	Écart	
					%
Capital social	5,0	5,0	-	-	-
Réserve légale	25,0	25,0	-	-	-
Réserve spéciale	100,0	100,0	-	-	-
Réserve de réévaluation des placements	400,3	395,3	5,0		1
Résultats non distribués	-	-	-		-
Total des capitaux propres	530,3	525,3	5,0		1

Les capitaux propres de base de la Banque sont formés d'un capital social autorisé de 5,0 millions de dollars et d'une réserve légale de 25,0 millions de dollars. La Banque compte aussi une réserve spéciale de 100,0 millions de dollars destinée à compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de son portefeuille de placements.

La Banque peut mener ses activités sans risque avec un faible capital de base parce que son bilan n'est pas exposé à des risques importants, comme il est mentionné à la note 7 afférente aux états financiers. Il convient de souligner que les réserves de change du Canada ne sont pas détenues par la banque centrale, comme c'est le cas dans d'autres pays⁶.

Le portefeuille d'actifs de la Banque est exposé à un risque de crédit faible, car il consiste surtout en des obligations et des bons du Trésor du gouvernement du Canada et en des Obligations hypothécaires du Canada, soit des titres entièrement garantis par le gouvernement.

Ces titres sont acquis dans le but d'être détenus jusqu'à leur échéance; ils ne sont donc pas assujettis à la comptabilité à la juste valeur puisqu'ils sont évalués au coût amorti. D'autres actifs financiers, tels que les avances et prêts liés à des conventions de rachat, sont négociés à condition d'être entièrement garantis (voir la note 7 afférente aux états financiers pour en savoir plus sur la qualité des actifs détenus en garantie).

La réserve la plus importante de la Banque est la réserve de réévaluation des placements, qui représente les gains non réalisés sur réévaluation d'actifs à la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI. Les variations de la juste valeur de ce placement sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, et les gains nets non réalisés sur réévaluation d'actifs à la juste valeur sont accumulés dans la réserve de réévaluation des placements comme élément des capitaux propres. Au 31 décembre 2019, cette réserve s'établissait à 400,3 millions de dollars, une hausse de 1 % par rapport au 31 décembre 2018.

Résultat des opérations

Résultat des opérations

(En millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2019	2018	2017
Total des produits	1 881,2	1 658,4	1 479,5
Total des charges	(579,5)	(533,6)	(503,8)
Résultat net	1 301,7	1 124,8	975,7
Autres éléments du résultat global (perte)	(128,4)	121,1	(38,0)
Résultat global	1 173,3	1 245,9	937,7

⁶ Le Compte du fonds des changes du gouvernement fédéral est le principal compte de dépôt des réserves officielles de liquidités internationales du Canada et il est inscrit dans les Comptes publics.

Produits

Total des produits

(En millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2019	2018	\$	Écart
				%
Produits d'intérêts				
Placements	2 083,4	1 886,9	196,5	10
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	191,4	122,6	68,8	56
Autres	0,8	0,6	0,2	33
	2 275,6	2 010,1	265,5	13
Charges d'intérêts	(406,6)	(364,4)	(42,2)	12
Produits d'intérêts nets	1 869,0	1 645,7	223,3	14
Dividendes	4,2	4,2	-	-
Autres produits	8,0	8,5	(0,5)	(6)
Total des produits	1 881,2	1 658,4	222,8	13

Le total des produits pour 2019 s'élève à 1 881,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 13 % par rapport à l'exercice précédent. Le total des produits de la Banque est principalement tributaire des conditions courantes du marché et de leur incidence sur les actifs et passifs portant intérêt qui figurent au bilan de l'institution. Les taux du marché s'appliquant aux actifs et passifs portant intérêt dans lesquels la Banque investit et qu'elle utilise se sont accrus en 2019 comparativement à 2018. Ceci rehausse le profil de rendement du portefeuille de placements de la Banque à mesure que les instruments plus anciens affichant de plus faibles rendements arrivent à échéance et qu'ils sont remplacés par des instruments plus récents procurant des rendements plus élevés. Cet accroissement des taux fait également augmenter les intérêts que la Banque verse sur les dépôts.

L'évolution des taux du marché aura des effets plus ou moins importants selon la durée moyenne à courir jusqu'à l'échéance d'un groupe d'instruments, puisque les taux des instruments dont l'échéance est plus éloignée s'ajustent plus lentement. La preuve : les effets des changements de taux du marché se font sentir beaucoup plus rapidement sur les dépôts détenus par la Banque et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente que sur le portefeuille de placements de la Banque, lequel est composé principalement d'obligations du gouvernement du Canada qui ont une échéance moyenne de six ans.

Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneurage ». Ces produits d'intérêts fournissent à la Banque une source stable de financement de ses opérations, ce qui lui assure une indépendance d'action et lui permet de s'acquitter de ses responsabilités.

L'essentiel des produits d'intérêts de la Banque provient des intérêts sur son portefeuille de titres du gouvernement du Canada. En 2019, les produits d'intérêts tirés des placements de la Banque se sont établis à 2 083,4 millions de dollars, 10 % de plus qu'en 2018. Cette augmentation est surtout attribuable à la hausse des rendements des obligations et des bons du Trésor nouvellement acquis, laquelle a été contrebalancée par la baisse du volume de placements détenus en moyenne au cours de l'exercice.

En 2019, les intérêts sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente ont atteint 191,4 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 56 % par rapport à l'exercice précédent. La hausse résulte principalement de la progression globale des rendements, à laquelle s'ajoute une augmentation de la moyenne des placements détenus pendant l'exercice.

La Banque tire aussi des produits d'intérêts de sa trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères, ainsi que des avances aux membres de Paiements Canada.

Les produits sont comptabilisés déduction faite des intérêts versés sur les dépôts que détient la Banque pour le compte du gouvernement du Canada, des membres de Paiements Canada et d'autres institutions financières, qui ont totalisé 406,6 millions de dollars en 2019, une progression de 12 % par rapport à 2018.

Les autres sources de revenus de la Banque se sont établies à 12,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (12,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2018). Ces revenus comprennent les dividendes reçus grâce au placement de la Banque en actions de la BRI ainsi que les droits de garde.

Charges

Total des charges

(En millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2019	2018	Écart	
			\$	%
Frais de personnel	285,5	276,1	9,4	3
Billets de banque – Recherche, production et traitement	60,9	53,4	7,5	14
Coûts afférents aux immeubles	32,0	29,6	2,4	8
Technologie et télécommunications	72,3	53,9	18,4	34
Amortissements	54,9	47,1	7,8	17
Autres charges d'exploitation*	73,9	73,5	0,4	1
Total des charges	579,5	533,6	45,9	9

* Les autres charges d'exploitation comprennent les opérations et services d'experts-conseils impartis, les honoraires professionnels, les documents de référence ainsi que des frais divers.

Le total des charges a augmenté de 9 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'accroissement des frais de personnel et des charges liées aux projets d'amélioration de la résilience prévus dans le cadre du PMT, y compris les programmes de cybersécurité et de reprise des activités.

Les frais de personnel se sont accrus de 3 % pour s'établir à 285,5 millions de dollars en 2019 par suite des changements suivants :

- La progression de 12,1 millions de dollars (ou 7 %) des coûts des salaires, qui sont passés de 175,1 à 187,2 millions de dollars, en raison du rajustement annuel de la rémunération et de la dotation de postes liés aux initiatives stratégiques.
- La baisse de 2,7 millions de dollars (ou 3 %) des coûts liés aux régimes à prestations définies de la Banque, qui sont passés de 101,0 à 98,3 millions de dollars, une baisse qui tient principalement aux taux d'actualisation servant à les calculer⁷.

Les coûts associés à la production et au traitement des billets de banque ainsi qu'à la recherche sur les billets, qui se chiffrent à 60,9 millions de dollars, sont supérieurs de 14 % à ceux de l'exercice précédent. Cela s'explique par les volumes de billets plus élevés reçus en 2019.

Les coûts afférents aux immeubles ont progressé de 8 % en 2019 pour s'établir à 32,0 millions de dollars. Cette progression tient notamment à la hausse des coûts de réparation de l'équipement et d'entretien des immeubles, au siège de la Banque. Ces derniers ont été compensés en partie par la baisse des coûts des services publics et de ceux liés à la réparation et à la modification des immeubles.

Les charges relatives à la technologie et aux télécommunications ont augmenté de 34 % en 2019; elles s'élèvent à 72,3 millions de dollars. Cette augmentation tient au fait que la Banque continue à mettre l'accent sur le renforcement de son programme de continuité des opérations par ses investissements dans des initiatives visant à accroître la cybersécurité et la résilience organisationnelle.

Les coûts afférents aux amortissements, qui se chiffrent à 54,9 millions de dollars, se sont accrus de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Cet accroissement est

⁷ Ces coûts sont établis selon le taux d'actualisation en vigueur au 31 décembre de l'exercice précédent (p. ex., les coûts pour 2019 ont été calculés au moyen du taux en vigueur au 31 décembre 2018). Il existe une relation inverse entre les taux d'actualisation et les coûts connexes au titre des régimes, car lorsque les taux diminuent, les coûts augmentent (et vice versa). Les taux d'actualisation servant au calcul des coûts liés aux régimes de pension et aux autres régimes, qui ont progressé en moyenne de 50 points de base entre les dates d'évaluation, sont les suivants :

	2019 (taux au 31 décembre 2018)	2018 (taux au 31 décembre 2017)
Régimes de pension	4,0 %	3,5 %
Autres régimes	de 3,5 à 4,0 %	de 3,1 à 3,5 %

Comme il est mentionné aux sections Actif et Passif, la baisse du taux d'actualisation pour le 31 décembre 2019 se reflétera dans le calcul des coûts de 2020 et entraînera une hausse de ces coûts pour cette période, toutes choses égales par ailleurs.

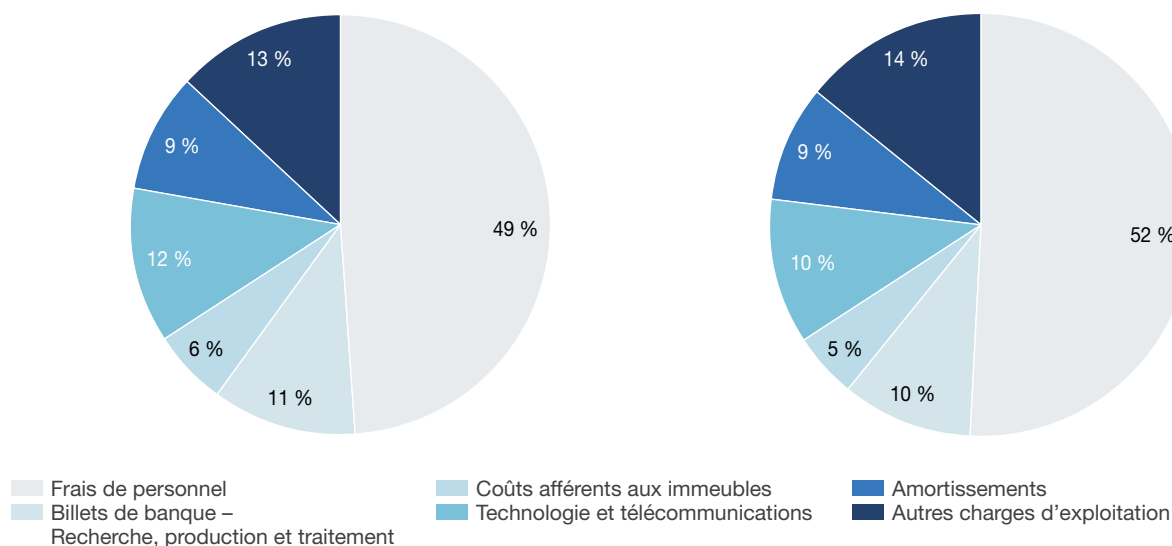
principalement attribuable à la comptabilisation de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués par suite de l'adoption d'IFRS 16, comme il est indiqué à la note 2 afférente aux états financiers.

Les autres charges d'exploitation représentent 13 % de la totalité des charges d'exploitation de la Banque pour 2019 (14 % pour 2018). Elles se composent en grande partie des coûts des opérations et des services d'experts-conseils impartis pour soutenir les activités de la Banque.

Composition des charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018



Autres éléments du résultat global

Autres éléments du résultat global

(En millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2019	2018	\$	Écart
				%
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	(133,4)	91,4	(224,8)	(246)
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	5,0	29,7	(24,7)	(83)
Autres éléments du résultat global (perte)	(128,4)	121,1	(249,5)	(206)

Les autres éléments du résultat global consistent pour l'exercice en une perte de 128,4 millions de dollars. Ils comprennent des pertes de 133,4 millions de dollars attribuables aux réévaluations de l'actif net et du passif net de la Banque au titre des régimes à prestations définies et un gain non réalisé de 5,0 millions de dollars découlant de la réévaluation à la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI.

Les réévaluations relatives aux régimes à prestations définies de la Banque découlent principalement : des variations du taux d'actualisation utilisé pour déterminer

les obligations au titre des prestations définies connexes; du rendement des actifs des régimes, lorsqu'ils sont capitalisés; et des changements dans les hypothèses financières à l'égard des régimes. Les pertes de réévaluation enregistrées en 2019 tiennent essentiellement à la baisse des taux d'actualisation⁸ servant à calculer la valeur des régimes à prestations définies de la Banque. Ces pertes de réévaluation ont été compensées en partie par les rendements positifs des actifs des régimes de pension de la Banque.

⁸ L'actif net et le passif net au titre des prestations définies sont évalués au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période. Le taux applicable à l'actif net au titre des prestations définies s'établissait à 3,2 % au 31 décembre 2019 (4,0 % au 31 décembre 2018). Les taux applicables au passif net au titre des prestations définies se situaient entre 2,9 et 3,2 % au 31 décembre 2019 (entre 3,5 et 4,0 % au 31 décembre 2018).

Excédent destiné au receveur général du Canada

La Banque mène ses activités sans subir les contraintes normalement imposées par les flux de trésorerie ou les avoirs liquides, parce que ses recettes sont prévisibles et supérieures à ses charges. Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté (excédent) dont la valeur s'établissait à 1 168,3 millions de dollars en 2019 (1 216,2 millions de dollars en 2018). Conformément aux exigences de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque verse son excédent au receveur général du Canada et ne détient pas de résultats non distribués.

L'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances vise à permettre à l'institution de gérer ses besoins en capitaux propres compte tenu de la volatilité découlant des variations et des réévaluations de la juste valeur, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du

résultat global. Aux termes de cet accord, la Banque est autorisée à retenir sur les sommes à verser au receveur général un montant équivalant à toute augmentation des pertes cumulatives nettes sur ce qui suit : les pertes non réalisées sur les actifs financiers classés et évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de réévaluation non réalisées au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et les autres pertes non réalisées ou hors trésorerie résultant de modifications de normes comptables ou de dispositions légales ou réglementaires. À l'inverse, un montant égal à toute diminution des pertes cumulatives nettes non réalisées hors trésorerie ayant fait l'objet d'une retenue antérieure est ajouté à la somme à verser.

Des précisions sur l'accord de versement conclu avec le ministre des Finances sont fournies à la note 17 afférente aux états financiers.

Perspectives pour 2020

Plan de la Banque pour 2020

(En millions de dollars canadiens)

	Prévisions pour 2019		Résultats réels pour 2019		Prévisions pour 2020	
	\$	%	\$	%	\$	%
Pour l'exercice clos le 31 décembre						
Charges liées aux activités essentielles	372	59	360	62	379	55
Production des billets de banque	54	9	56	10	47	7
Nouveaux mandats	3	0	2	0	15	2
Activités de maintien de la résilience	38	6	36	6	57	8
Avantages du personnel (déduction faite des attributions)	13	2	16	3	32	5
Investissements stratégiques	154	24	113	19	153	22
Autres provisions	1	0	1	0	3	1
Total des dépenses*	635	100	584	100	686	100

* Le total des dépenses comprend les charges d'exploitation, les dépenses en immobilisations et les paiements liés aux obligations locatives, et exclut les amortissements.

L'année 2020 est la deuxième année de la mise en application du PMT 2019-2021 de la Banque, intitulé *Chef de file dans la nouvelle ère*. Le cadre de gestion financière de la Banque est conçu pour permettre la prise de décisions relatives à l'affectation des ressources pour atteindre les objectifs de l'institution et atténuer les risques d'une manière prudente sur le plan budgétaire. Ce cadre établit

un équilibre entre la nécessité d'assumer ses responsabilités financières en tant qu'organisme du secteur public et celle d'investir dans son personnel et ses outils⁹.

Les hypothèses en matière de planification financière sont fondées sur un engagement à l'égard d'un taux de croissance de 2 % des charges liées aux activités essentielles entre 2019 et 2020, soit un taux de croissance réel nul, compte tenu d'un taux d'inflation moyen de 2 % — le taux cible de maîtrise de l'inflation de l'institution. Les charges

⁹ Les prévisions de la Banque à l'égard de ses opérations ne comportent pas de projections relatives au résultat net et à la situation financière. Ces projections nécessiteraient la formulation d'hypothèses sur les taux d'intérêt, lesquelles pourraient être interprétées comme des indications quant à l'orientation future de la politique monétaire.

liées aux activités essentielles représentent les coûts des activités courantes relatives aux grandes fonctions de la Banque. Les autres besoins financiers de l'institution sont définis séparément et exclus de l'engagement en matière de croissance des charges liées aux activités essentielles énoncé dans le PMT.

Les charges liées à la production de billets de banque comprennent les coûts de conception et de production des billets. Les volumes dépendent de la demande prévue.

Les nouveaux mandats englobent les travaux d'élaboration et de mise en œuvre des modifications législatives nouvelles et potentielles du Parlement du Canada.

Les activités de maintien de la résilience incluent les charges d'exploitation différentielles qui découlent de la mise en œuvre des investissements effectués pour assurer la résilience, ainsi qu'une provision annuelle visant à mettre à jour en continu les technologies de l'information pour pérenniser la résilience de la Banque. Ces charges seront déplacées dans la catégorie Activités essentielles lorsqu'elles se seront stabilisées après la période visée par le PMT 2019-2021.

L'enveloppe des investissements stratégiques tient compte des travaux associés à des programmes s'échelonnant sur plusieurs PMT, qui continueront d'améliorer la résilience de la Banque en réduisant son exposition aux cyberrisques et à d'autres perturbations majeures des activités qui se répercuteraient sur ses réseaux, ses installations et ses employés, et en favorisant une reprise rapide. De plus, un projet pluriannuel piloté par Paiements Canada, qui vise à remplacer le Système de transfert de paiements de grande valeur et le Système automatisé de compensation et de règlement, se poursuivra en 2020. Par ailleurs, le Programme de modernisation des centres des opérations des agences améliorera les systèmes de traitement des billets de banque et réduira le risque de défaillance de matériel vieillissant.

En 2020, la Banque prévoit engager des dépenses en immobilisations de 78 millions de dollars (comprises dans les charges relatives au programme d'investissement stratégique), liées surtout à ses investissements soutenus dans les initiatives visant à accroître la cybersécurité et la résilience organisationnelle.

Voir la page 9 pour plus d'information sur le PMT 2019-2021 de la Banque.

Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles

La Banque satisfait aux exigences en matière de présentation de l'information financière de la *Loi sur la Banque du Canada* ainsi que le prescrivent ses statuts administratifs, selon lesquels les états financiers de la Banque doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus énoncés dans le *Manuel de CPA Canada* des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Selon les indications fournies par CPA Canada et la définition des normes comptables canadiennes pour le secteur public, la Banque est une entreprise publique, et, à ce titre, elle doit

respecter les normes s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Afin de répondre à cette exigence, la Banque a mis au point des méthodes comptables conformes aux IFRS.

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution doit remettre au ministre des Finances ses états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre, accompagnés de son rapport annuel, et ce, au plus tard à la fin de février de l'exercice suivant. Le ministre dépose le *Rapport annuel* devant le Parlement, et les états financiers sont publiés dans la *Gazette du Canada*.

Capitalisation des régimes d'avantages du personnel futurs

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension de la Banque du Canada), qui est un régime de pension agréé, et un régime de pension complémentaire¹⁰ partiellement capitalisé (le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada), afin de fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. Ces régimes sont capitalisés conformément aux lois fédérales applicables

régissant les régimes de retraite et aux normes de pratique actuarielle du Canada pour assurer le financement adéquat des obligations au titre des avantages du personnel. La Banque a également mis en place des régimes d'avantages non capitalisés, y compris des régimes d'avantages postérieurs à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

¹⁰ Le Régime de pension complémentaire a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux membres du personnel de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension agréé, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Régime de pension de la Banque du Canada

Depuis 2008, la Banque effectue, aux fins de la capitalisation, des évaluations actuarielles annuelles de son régime de pension. La dernière évaluation, qui date du 1^{er} janvier 2019, reflète le rendement du Régime en 2018. Selon le principe de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en prenant pour hypothèse qu'il durera indéfiniment), le Régime affichait un ratio de capitalisation de 140 % (140 % au 1^{er} janvier 2018). Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en supposant qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un ratio de solvabilité de 112 % (111 % au 1^{er} janvier 2018).

Compte tenu des ratios de capitalisation et de solvabilité du Régime, les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdisent à la Banque d'y verser d'autres cotisations après juin 2018. La reprise du versement des cotisations de la Banque au Régime dépendra des résultats des évaluations actuarielles des années à venir, la prochaine évaluation étant prévue pour le 1^{er} janvier 2020. La Banque ne s'attend pas à reprendre le versement de ses cotisations en 2020, si les résultats de 2019 sont conformes à ses hypothèses actuarielles.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La Banque dispose d'un cadre de contrôle interne pour évaluer la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, y compris des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux IFRS.

Toutefois, en raison des limites qui leur sont inhérentes, les contrôles internes à l'égard de l'information financière peuvent seulement fournir une assurance raisonnable; ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. Par ailleurs, les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements pertinents ont été recueillis et communiqués aux cadres supérieurs suffisamment tôt pour que la Banque puisse prendre des décisions judicieuses quant à la divulgation de l'information au public.

La Banque a mis en place un processus d'attestation pour évaluer la conception et l'efficacité de ses contrôles internes à l'égard de l'information financière, y compris les contrôles et procédures de communication de l'information. Ce processus se fonde sur le cadre intégré relatif au contrôle interne (Internal Control-Integrated Framework) créé et publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO) ainsi que sur le cadre COBIT des objectifs de contrôle de l'information et des technologies connexes.

ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2019

Table des matières

Responsabilité à l'égard de l'information financière	83
Rapport des auditeurs indépendants	84
États financiers	87
État de la situation financière	87
État du résultat net et des autres éléments du résultat global	88
État des variations des capitaux propres	89
Tableau des flux de trésorerie	90
Notes afférentes aux états financiers	91
1. Fonctions de la Banque du Canada	91
2. Référentiel comptable	92
3. Instruments financiers	96
4. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	103
5. Prêts et créances	103
6. Placements	104
7. Gestion du risque financier	104
8. Immobilisations corporelles	108
9. Immobilisations incorporelles	111
10. Actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués et obligations locatives	112
11. Autres éléments d'actif	115
12. Billets de banque en circulation	115
13. Dépôts	116
14. Autres éléments de passif	116
15. Avantages du personnel	117
16. Engagements, éventualités et garanties	126
17. Capitaux propres	129
18. Parties liées	130

Liste des abréviations

BRI	Banque des Règlements Internationaux	IFRIC	International Financial Reporting Interpretations Committee
CPA Canada	Comptables professionnels agréés du Canada	IFRS	Normes internationales d'information financière
DTS	Droits de tirage spéciaux	Régime de pension	Régime de pension de la Banque du Canada
IAS	Norme comptable internationale	Régime de pension complémentaire	Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada
IASB	International Accounting Standards Board	STPGV	Système de transfert de paiements de grande valeur

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque du Canada (la Banque) est responsable des états financiers, qui sont préparés selon les Normes internationales d'information financière. Les montants et l'information financière contenus dans les présents états financiers reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de la direction. L'information financière contenue ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec les états financiers.

La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits. La Banque a mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et comptabilisées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. Le département de vérification interne de la Banque examine les mécanismes de contrôle interne, y compris la mise en application des contrôles comptables et financiers.

Il incombe au Conseil d'administration de veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification et des finances (le Comité). Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni membres du personnel de la Banque, et ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les auditeurs indépendants de la Banque, lesquels sont nommés par le gouverneur en conseil. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des auditeurs indépendants de la Banque et supervise tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes, méthodes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a un effet significatif sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers de 2019 ont été audités par les auditeurs indépendants de la Banque, les cabinets PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport figure ci-après. Les auditeurs indépendants ont eu un libre accès au Comité pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.

Le gouverneur,



Stephen S. Poloz

La chef des finances et chef comptable,



Carmen Vierula, CPA, CA,

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada,

Notre opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque du Canada (la Banque), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui ont exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers le 13 février 2019.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans le rapport annuel 2019. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)
20 février 2020

KPMG A.R.L./S.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

État de la situation financière

Au 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	Note	2019	2018
Actif			
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	3, 4 et 7	6,4	17,0
Prêts et créances	3, 5 et 7		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		15 516,5	10 673,0
Autres créances		5,4	3,1
		15 521,9	10 676,1
Placements	3, 6 et 7		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada		23 367,4	24 217,8
Obligations hypothécaires du Canada		510,7	251,3
Obligations du gouvernement du Canada		79 030,5	79 625,4
Autres placements		438,3	433,3
		103 346,9	104 527,8
Immobilisations	2, 8, 9 et 10		
Immobilisations corporelles		590,6	600,3
Immobilisations incorporelles		59,4	44,0
Actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués		50,9	sans objet
		700,9	644,3
Autres éléments d'actif	11	66,7	189,7
Total de l'actif		119 642,8	116 054,9
Passif et capitaux propres			
Billets de banque en circulation	3, 7 et 12	93 094,3	90 193,1
Dépôts	3, 7 et 13		
Gouvernement du Canada		21 765,6	21 725,6
Membres de Paiements Canada		249,5	250,5
Autres dépôts		3 228,2	2 830,1
		25 243,3	24 806,2
Autres éléments de passif	2, 3, 7, 10 et 14	774,9	530,3
Total du passif		119 112,5	115 529,6
<i>Engagements, éventualités et garanties</i>	16		
Capitaux propres	17	530,3	525,3
Total du passif et des capitaux propres		119 642,8	116 054,9

Le gouverneur,



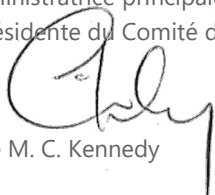
Stephen S. Poloz

La chef des finances et chef comptable,



Carmen Vierula, CPA, CA

L'administratrice principale du Conseil d'administration
et présidente du Comité de la vérification et des finances,



Claire M. C. Kennedy

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État du résultat net et des autres éléments du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	Note	2019	2018
Produits			
Produits d'intérêts			
Placements		2 083,4	1 886,9
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		191,4	122,6
Autres		0,8	0,6
		2 275,6	2 010,1
Charges d'intérêts			
Dépôts		(406,5)	(363,9)
Autres		(0,1)	(0,5)
		1 869,0	1 645,7
Produits d'intérêts nets			
Dividendes		4,2	4,2
Autres produits		8,0	8,5
		1 881,2	1 658,4
Charges			
Frais de personnel		285,5	276,1
Billets de banque – Recherche, production et traitement		60,9	53,4
Coûts afférents aux immeubles		32,0	29,6
Technologie et télécommunications		72,3	53,9
Amortissements		54,9	47,1
Autres charges d'exploitation		73,9	73,5
		579,5	533,6
		1 301,7	1 124,8
Résultat net			
Autres éléments du résultat global (perte)			
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	15	(133,4)	91,4
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	2 et 3	5,0	29,7
		(128,4)	121,1
		1 173,3	1 245,9
Résultat global			

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	Note	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve de réévaluation des placements	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} janvier 2019		5,0	25,0	100,0	395,3	-	525,3
Résultat global pour l'exercice							
Résultat net		-	-	-	-	1 301,7	1 301,7
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	15	-	-	-	-	(133,4)	(133,4)
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	3	-	-	-	5,0	-	5,0
		-	-	-	5,0	1 168,3	1 173,3
Excédent destiné au receveur général du Canada	14 et 17	-	-	-	-	(1 168,3)	(1 168,3)
Solde au 31 décembre 2019		5,0	25,0	100,0	400,3	-	530,3

	Note	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} janvier 2018		5,0	25,0	100,0	365,6	-	495,6
Résultat global pour l'exercice							
Résultat net		-	-	-	-	1 124,8	1 124,8
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	15	-	-	-	-	91,4	91,4
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	3	-	-	-	29,7	-	29,7
		-	-	-	29,7	1 216,2	1 245,9
Excédent destiné au receveur général du Canada	14 et 17	-	-	-	-	(1 216,2)	(1 216,2)
Solde au 31 décembre 2018		5,0	25,0	100,0	395,3	-	525,3

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	2 259,3	1 905,1
Dividendes reçus	4,2	4,2
Autres produits reçus	7,1	7,3
Intérêts versés	(406,7)	(365,4)
Paiements destinés aux membres du personnel ou effectués pour leur compte et paiements aux fournisseurs et aux membres de Paiements Canada	(484,8)	(460,8)
Augmentation nette des dépôts	437,1	577,4
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à un jour	(7 399,9)	(24 333,2)
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre revente – opérations de pension à un jour	7 399,9	24 333,2
Produit de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	1 500,0	11 150,2
Remboursement de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	(1 500,0)	(11 150,2)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités opérationnelles	1 816,2	1 667,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada arrivés à échéance (achetés), nets	851,6	(5 753,3)
Achats d'Obligations hypothécaires du Canada	(262,8)	(251,1)
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	(14 614,1)	(13 209,0)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada	15 221,0	15 685,0
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à plus d'un jour	(108 283,1)	(87 350,6)
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à plus d'un jour	103 446,1	86 161,9
Entrées d'immobilisations corporelles	(29,9)	(68,6)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(26,3)	(13,7)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(3 697,5)	(4 799,4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation nette des billets de banque en circulation	2 901,2	4 337,2
Versement de l'excédent au receveur général du Canada	(1 025,9)	(1 204,2)
Paiements liés aux obligations locatives	(4,1)	sans objet
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	1 871,2	3 133,0
Effet des variations des cours de change sur les dépôts en monnaies étrangères	(0,5)	1,0
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères	(10,6)	2,4
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères au début de l'exercice	17,0	14,6
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères à la fin de l'exercice	6,4	17,0

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers de la Banque du Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

1. Fonctions de la Banque du Canada

La Banque du Canada (la Banque) est la banque centrale du pays. Il s'agit d'une société constituée en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, qui appartient en propriété exclusive au ministre des Finances au nom du gouvernement du Canada et est exonérée d'impôts sur le revenu. La Banque n'offre aucun service bancaire au public.

Le siège de la Banque est situé au 234 de la rue Wellington à Ottawa (Ontario).

La Banque satisfait aux exigences en matière de présentation de l'information financière de la *Loi sur la Banque du Canada* ainsi que le prescrivent ses statuts administratifs, selon lesquels les états financiers de la Banque doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus énoncés dans le *Manuel de CPA Canada* des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Selon les indications fournies par CPA Canada et la définition des normes comptables canadiennes pour le secteur public, la Banque est une entreprise publique, et, à ce titre, elle doit respecter les normes s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Afin de répondre à cette exigence, la Banque a mis au point des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les IFRS).

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le mandat de la Banque consiste à « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ». Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de ce mandat et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. Les quatre grandes fonctions de l'institution sont les suivantes :

- **Politique monétaire** : La Banque mène la politique monétaire de façon à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.
- **Système financier** : La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficacité des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.
- **Gestion financière** : La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi qu'au nom du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle est l'agent financier du gouvernement et, à ce titre, elle fournit des services de gestion de la trésorerie, gère la dette publique et les réserves de change et prodigue des conseils à ce sujet.
- **Monnaie** : La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution de billets et assure un approvisionnement de billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.

La fonction Administration générale appuie la gestion des ressources humaines, des opérations et des projets stratégiques de la Banque, ainsi que l'intendance des actifs financiers, physiques, informationnels et technologiques de cette dernière.

La Banque est seule habilitée à émettre les billets de banque canadiens, et la valeur nominale de ces billets constitue l'élément le plus important du passif de son bilan. La Banque investit le produit de l'émission des billets de banque dans des titres du gouvernement du Canada et des Obligations hypothécaires du Canada, dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle. Ces actifs lui permettent d'exercer ses responsabilités au regard de ses fonctions Politique monétaire et Système financier.

Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les recettes de « seigneurage », la principale source de revenu de la Banque. Ces produits d'intérêts fournissent une source stable et constante de financement des opérations de la Banque qui lui permet de remplir son mandat sans avoir à dépendre des crédits publics. Une partie de ces produits sert à financer les opérations et réserves de la Banque, et le reste du résultat net est versé au receveur général du Canada conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*.

2. Référentiel comptable

Conformité aux Normes internationales d'information financière

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers le 20 février 2020.

Activités d'agent financier et activités de garde

La responsabilité de la gestion opérationnelle des actifs et passifs financiers du gouvernement du Canada est assumée conjointement par la Banque (à titre d'agent financier du gouvernement) et par le ministère des Finances Canada. En sa qualité d'agent financier, la Banque fournit un soutien transactionnel et administratif au gouvernement du Canada dans certains domaines, conformément aux exigences de l'article 24 de la *Loi sur la Banque du Canada*. À titre d'agent financier du gouvernement du Canada, la Banque n'assume pas les risques et les avantages associés aux actifs et passifs financiers connexes. Ces actifs, passifs, dépenses et revenus ne figurent pas dans les états financiers de la Banque, sauf les frais engagés par celle-ci pour s'acquitter de son rôle d'agent financier, comme il est indiqué à la note 18.

La Banque offre un service de garde de titres ou d'autres biens à des banques centrales, à des organisations internationales et à d'autres entités liées à une autorité publique. Selon les modalités régissant ce service, la Banque est indemnisée contre toute perte. Les actifs et les produits gérés dans le cadre de la prestation de ce service sont exclus des états financiers de la Banque parce qu'ils ne constituent pas des actifs ou des produits de cette dernière.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les éléments suivants :

- les instruments financiers classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- le placement de la Banque en actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), qui est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- le passif/actif net au titre des prestations définies des régimes d'avantages du personnel, qui est comptabilisé comme le solde net de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque est le dollar canadien. Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes afférentes aux états financiers de la Banque sont exprimés en millions de dollars canadiens.

Principales méthodes comptables

La présente section est consacrée aux méthodes comptables de la Banque s'appliquant à l'ensemble des états financiers. Lorsqu'une méthode comptable s'applique à une note particulière afférente aux états financiers, cette méthode, ainsi que les informations à fournir pertinentes, est communiquée dans la note particulière.

Constatation des produits

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les dividendes tirés du placement de la Banque en actions de la BRI sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.
- Les autres produits sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils sont générés, lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et que leur recouvrement est probable.

Monnaies étrangères

Le produit des placements et les charges connexes libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change qui découlent de ces conversions sont imputés aux autres produits. Les gains ou pertes sur les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, y compris ceux qui sont liés au taux de change, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués, sont revus chaque année pour vérifier s'ils présentent des signes de dépréciation, et dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les immobilisations incorporelles en cours de développement sont soumises chaque année à un test de dépréciation.

Jugements, estimations et hypothèses comptables clés

Pour établir les états financiers, la direction doit formuler des jugements et faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges, et sur d'autres informations connexes.

Les hypothèses et estimations de la Banque se fondent sur les renseignements qui étaient disponibles au moment où les présents états financiers ont été préparés. La conjoncture actuelle et les hypothèses à l'égard de l'évolution future pourraient toutefois changer en raison des fluctuations des marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté de la Banque. Dans ce cas, l'incidence sera constatée dans les états financiers d'une période de présentation de l'information financière ultérieure.

Les jugements, les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passés en revue de façon continue pour en assurer le caractère approprié et faire en sorte qu'ils soient appliqués de manière cohérente. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle elles ont lieu et dans toutes les périodes de présentation de l'information financière ultérieures concernées.

Des estimations et des jugements importants servent à l'évaluation des instruments financiers (note 3) et des avantages du personnel (note 15).

Modifications actuelles d'IFRS

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Banque applique IFRS 16 *Contrats de location* et les modifications connexes conformément aux dispositions transitoires énoncées dans IFRS 16, décrites ci-dessous. L'adoption d'IFRS 16 a entraîné la modification des méthodes comptables de l'institution au chapitre de la comptabilisation et de l'évaluation des contrats de location où la Banque agit comme preneur. La méthode comptable qu'utilise la Banque pour les contrats de location est décrite à la note 10. Durant l'exercice 2019, la Banque n'a adopté aucune autre norme nouvelle ou modifiée ayant eu une incidence significative sur ses états financiers.

Modifications futures d'IFRS

Aucune norme, nouvelle ou modifiée, devant avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque n'est prévue actuellement.

Transition à IFRS 16

Comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 16, la direction a choisi d'appliquer l'approche rétrospective modifiée et de ne pas retraiter ses chiffres comparatifs, car l'incidence de l'adoption de cette norme sur les états financiers de la Banque n'est pas importante. L'approche de l'institution et son incidence lors de la transition à IFRS 16 sont décrites ci-dessous.

Mesures de simplification transitoires

Lors de la transition, la direction a choisi d'appliquer les mesures de simplification transitoires suivantes d'IFRS 16 :

- évaluer les clauses des droits acquis pour vérifier si une entente existante à la date de transition et conclue avant l'adoption d'IFRS 16 comprend un contrat de location visé par la norme précédente sur les contrats de location;
- évaluer les actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués à la valeur des obligations locatives connexes, ajustée des paiements de loyers versés d'avance ou à verser comptabilisés à la date de la première application, le 1^{er} janvier 2019;
- ne pas appliquer les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation d'IFRS 16 aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, conformément à la méthode comptable adoptée par la Banque pour les contrats de location, décrite à la note 10.

Incidence de la transition sur les états financiers

Lors de la première application d'IFRS 16, la Banque a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués et des obligations locatives totalisant respectivement 54,4 millions de dollars et 52,7 millions de dollars au 1^{er} janvier 2019, sans qu'il n'y ait d'incidence sur les résultats non distribués. La différence de 1,7 million de dollars entre les valeurs comptables des actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués et des obligations locatives comptabilisés à la date de transition s'explique par les paiements de loyers versés d'avance au 31 décembre 2018. Le solde des paiements de loyers versés d'avance a été reclassé des charges relatives aux contrats de location payées d'avance aux actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués le 1^{er} janvier 2019.

Comme il est difficile de déterminer le taux d'actualisation implicite de chaque contrat de location, lors de l'évaluation des obligations locatives, la valeur actualisée des paiements de loyers futurs est établie sur la base des courbes de rendement coupon zéro des obligations du gouvernement du Canada dont la durée correspond approximativement à la durée restante du contrat de location au 1^{er} janvier 2019. Le taux d'actualisation moyen pondéré appliqué au 1^{er} janvier 2019 est de 2,0 %.

Incidence sur les états financiers d'ouverture à la date de première application (1^{er} janvier 2019)

État partiel de la situation financière

	Réf.	31 décembre 2018	Effets de la transition à IFRS 16	1 ^{er} janvier 2019
Actif				
Immobilisations				
Immobilisations corporelles		600,3	-	600,3
Immobilisations incorporelles		44,0	-	44,0
Actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués	Note 10	sans objet	54,4	54,4
		644,3	54,4	698,7
Autres éléments d'actif	A	189,7	(1,7)	188,0
Total de l'actif		834,0	52,7	886,7
Passif et capitaux propres				
Autres éléments de passif	B	530,3	52,7	583,0
Total du passif		530,3	52,7	583,0
Capitaux propres		525,3	-	525,3
Total du passif et des capitaux propres		1 055,6	52,7	1 108,3

- A) Comme il est indiqué ci-dessus, la différence de 1,7 million de dollars entre les valeurs comptables des actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués et des obligations locatives comptabilisés à la date de transition s'explique par les paiements de loyers versés d'avance au 31 décembre 2018. Par conséquent, ces paiements de loyers versés d'avance ont été reclassés de tous les autres éléments d'actif aux actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués au 1^{er} janvier 2019.

Composition des autres éléments d'actif

	31 décembre 2018	Effets de la transition à IFRS 16	1 ^{er} janvier 2019
Stocks de billets de banque	12,1	-	12,1
Actif net au titre des prestations définies	149,5	-	149,5
Tous les autres éléments d'actif	28,1	(1,7)	26,4
Total des autres éléments d'actif	189,7	(1,7)	188,0

- B) Comme il est indiqué ci-dessus, les obligations locatives comptabilisées lors de la transition à IFRS 16 ont donné lieu à une hausse de 52,7 millions de dollars du total des autres éléments de passif.

Composition des autres éléments de passif

	31 décembre 2018	Effets de la transition à IFRS 16	1 ^{er} janvier 2019
Excédent à verser au receveur général du Canada	225,9	-	225,9
Passif net au titre des prestations définies			
Régimes de pension	66,2	-	66,2
Autres régimes	160,9	-	160,9
Obligations locatives	sans objet	52,7	52,7
Tous les autres éléments de passif et provisions	77,3	-	77,3
Total des autres éléments de passif	530,3	52,7	583,0

Rapprochement des engagements au titre des contrats de location à la date de transition

Le tableau suivant présente le rapprochement des engagements de la Banque au titre des contrats de location simple non actualisés comptabilisés dans les états financiers au 31 décembre 2018 et des obligations locatives comptabilisées lors de la première application d'IFRS 16, le 1^{er} janvier 2019.

Rapprochement des engagements au titre des contrats de location à la date de transition

Engagements au titre des contrats de location simple au 31 décembre 2018	25,6
Options de prolongation que la Banque a la certitude raisonnable d'exercer	33,6
Contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(0,5)
Autres	2,3
	61,0
Actualisation sur la base des courbes de rendement coupon zéro des obligations au 1 ^{er} janvier 2019	(8,3)
Obligations locatives comptabilisées au 1^{er} janvier 2019	52,7

3. Instruments financiers

Méthode comptable

Comptabilisation et décomptabilisation

La Banque comptabilise tous les instruments financiers selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Banque devient partie aux clauses contractuelles des instruments. Les instruments financiers sont constatés initialement à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction, le cas échéant.

La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration. La Banque ne décomptabilise pas les actifs qu'elle a remis en garantie dans le cadre de conventions de rachat et d'opérations de prêt de titres standards, car elle conserve essentiellement l'ensemble des risques et avantages liés au prix de rachat fixé à l'avance. La Banque décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou expirent.

Classement et évaluation

Les instruments financiers de la Banque sont classés et évalués ultérieurement comme suit :

Instrument financier	Classement	Évaluation ultérieure
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	Coût amorti	Coût amorti
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	Coût amorti	Coût amorti
Autres créances	Coût amorti	Coût amorti
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	Coût amorti	Coût amorti
Obligations hypothécaires du Canada	Coût amorti	Coût amorti
Obligations du gouvernement du Canada	Coût amorti	Coût amorti
Autres placements	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Billets de banque en circulation	Valeur nominale	Valeur nominale
Dépôts	Coût amorti	Coût amorti
Certains autres éléments de passif	Coût amorti	Coût amorti

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les actifs financiers de la Banque comptabilisés au coût amorti se composent essentiellement d'instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute des actifs financiers, sauf si un actif financier a été déprécié, auquel cas les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à son coût amorti, dont sont soustraites les pertes de crédit attendues.

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères se composent des fonds en caisse et des dépôts à vue très liquides en monnaies étrangères auprès d'autres banques centrales ou d'institutions financières internationales. Ils sont détenus principalement aux fins de gestion des flux de trésorerie et leur gestion repose sur la perception de flux de trésorerie contractuels.

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, les autres créances, les bons du Trésor du gouvernement du Canada, les Obligations hypothécaires du Canada et les obligations du gouvernement du Canada sont des instruments d'emprunt dont la gestion repose sur la perception de flux de trésorerie contractuels. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif¹, déduction faite de toute perte de crédit attendue.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les autres placements sont composés d'actions de la BRI, lesquelles ne sont pas détenues aux fins de négociation, mais dans le cadre des fonctions de la Banque en tant que banque centrale. La gestion de ces placements repose sur l'encaissement de dividendes. Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et accumulées au titre des capitaux propres dans la réserve de réévaluation des placements. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils représentent un rendement des capitaux propres et non le remboursement du capital investi des actionnaires.

¹ La méthode du taux d'intérêt effectif fait appel au taux inhérent à un instrument financier, qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à comptabiliser les intérêts sur la base d'un rendement constant.

Passifs financiers comptabilisés à la valeur nominale

Les billets de banque en circulation sont les billets qui ont été produits et mis en circulation pour être utilisés au sein de l'économie. Ils constituent des passifs ne portant pas intérêt et sont payables à vue. Les billets de banque en circulation sont comptabilisés à leur valeur nominale. Leur juste valeur avoisine leur valeur comptable.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les dépôts se composent des dépôts du gouvernement du Canada, des membres de Paiements Canada et des autres institutions financières. Ils sont constitués également des soldes non réclamés remis à la Banque en application de la législation pertinente. La Banque verse sur les dépôts du gouvernement du Canada, des membres de Paiements Canada et de certaines autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché à court terme. Elle paie également des intérêts sur les soldes non réclamés conformément à la législation pertinente. La charge d'intérêts sur les dépôts est prise en compte dans le résultat net. La gestion des dépôts repose sur le versement de flux de trésorerie contractuels. Les dépôts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation et réduction de valeur

La Banque calcule une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les placements en instruments d'emprunt évalués au coût amorti ainsi que sur les engagements découlant des accords de swap de monnaies étrangères et la garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV). Le montant des pertes de crédit attendues, le cas échéant, est mis à jour à chaque date de clôture pour refléter les modifications du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque comptabilise les pertes de crédit attendues sur les instruments financiers pour les douze mois à venir, à moins qu'il n'y ait eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, auquel cas elle comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

La Banque réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que la contrepartie éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers dont la valeur est ainsi réduite peuvent encore faire l'objet de mesures d'application de la loi en vertu des procédures de recouvrement de la Banque. Tout recouvrement effectué est comptabilisé en résultat net.

Estimations et jugements comptables

Dépréciation

La Banque doit exercer son jugement pour déterminer le montant approprié des pertes de crédit attendues à comptabiliser. L'évaluation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles; la valeur temps de l'argent; les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Les jugements importants requis pour l'évaluation des pertes de crédit attendues sont les suivants :

- déterminer les critères pour évaluer si un actif financier est considéré comme présentant un faible risque de crédit;
- déterminer les critères pour évaluer ce qui constitue une augmentation importante du risque de crédit;
- choisir des modèles et des hypothèses appropriés pour évaluer les pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers sont classés dans des catégories correspondant aux trois étapes ci-dessous, en fonction du risque de crédit qu'ils comportent :

Étape 1

Les actifs financiers sont classés comme étant à l'étape 1 lors de leur comptabilisation initiale. La Banque comptabilise en résultat net une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir, et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'actif.

Étape 2

Les actifs financiers sont classés comme étant à l'étape 2 lorsque le risque de crédit qu'ils comportent a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. La Banque comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'actif.

Étape 3

Les actifs financiers sont classés comme étant à l'étape 3 lorsqu'ils sont considérés comme dépréciés. La Banque comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable nette de l'actif (la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes) plutôt que de la valeur comptable brute.

Concepts clés

Risque de crédit faible

La Banque estime qu'un actif financier comporte un risque de crédit faible lorsqu'il est noté « catégorie investissement », une notation qu'elle considère équivaloir, au sens large, à BBB ou à une notation supérieure.

Augmentation importante du risque de crédit

Pour apprécier si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Banque compare le risque de défaillance sur l'actif financier à la date de clôture avec ce même risque à la date de la comptabilisation initiale. Pour porter cette appréciation, la Banque tient compte de nombreux facteurs, dont les suivants : 1) une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit de l'actif financier; 2) une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour un actif financier; 3) des changements défavorables, avérés ou prévus, touchant l'environnement commercial, financier, réglementaire, technologique ou économique de la contrepartie, qui entraînent une diminution importante de la capacité de la contrepartie d'honorer ses dettes.

Dans certains cas, la Banque peut considérer que les événements désignés dans la définition de « défaut » constituent une augmentation importante du risque de crédit et non un véritable cas de défaut. Dans le cadre de son évaluation, la Banque tient compte d'informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature historique et prospective qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. Les informations prospectives prises en compte comprennent les perspectives d'avenir des secteurs d'activité dont font partie les contreparties de la Banque ainsi que les diverses sources externes de données économiques réelles et projetées se rapportant aux activités essentielles de la Banque.

La Banque surveille régulièrement l'efficacité des critères servant à déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et les révisé au besoin. La Banque postule que le risque de crédit associé à un actif financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale si l'actif en question est considéré comme présentant un risque de crédit faible à la date de clôture et que les activités de surveillance ne révèlent la présence d'aucun événement déclencheur.

Déprécié

Un actif financier est jugé déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Ces événements comprennent notamment : 1) des difficultés financières importantes de la contrepartie; 2) un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance; 3) la probabilité de faillite ou de restructuration financière de la contrepartie.

Défaut

Pour la gestion interne du risque de crédit, la Banque considère qu'un actif financier est en défaut à l'étape 3 (déprécié) aux fins du calcul des pertes de crédit attendues conformément aux modalités contractuelles de l'actif financier. La Banque estime que les soldes de trésorerie et les soldes interbancaires sont en défaut lorsque les paiements intrajournaliers requis ne sont pas réglés avant l'heure de fermeture, comme il est indiqué dans les contrats individuels.

Dans le cadre d'une évaluation qualitative du risque de crédit d'une contrepartie, la Banque prend également en considération diverses circonstances pouvant donner une indication de la probabilité d'un manquement aux obligations de paiement. Dans certains cas, la Banque peut considérer qu'un événement constitue une augmentation importante du risque de crédit et non un véritable cas de défaut. Lorsque ce type d'événement se produit, la Banque analyse soigneusement la situation pour déterminer si la contrepartie devrait être considérée comme étant en défaut et donc être évaluée en fonction de l'étape 3 pour le calcul des pertes de crédit attendues ou si l'étape 2 convient. Parmi les événements qui pourraient être pris en compte, mentionnons : 1) une évaluation interne de la contrepartie révélant une défaillance ou une quasi-défaillance; 2) une situation où la contrepartie fait face à des contraintes de liquidité inhabituelles; 3) une situation où la contrepartie a d'autres dettes échues.

Remédiation

La Banque a pour politique de considérer un actif financier comme « remédié » et, par conséquent, reclassé hors de l'étape 3 lorsque aucun des critères de défaut n'a été présent pendant une période de temps raisonnable, compte tenu de la nature de l'instrument et des circonstances données. La décision de classer un actif financier comme étant à l'étape 2 ou à l'étape 1 une fois remédié dépend, d'une part, de la notation de crédit révisée au moment de la remédiation et, d'autre part, de la présence de facteurs indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Méthode et évaluation des pertes de crédit attendues

Instruments d'emprunt

Les pertes de crédit attendues sur les instruments d'emprunt sont jugées équivaloir à la différence entre l'ensemble des flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque conformément au contrat et l'ensemble des flux de trésorerie que la Banque prévoit recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Les instruments d'emprunt de la Banque se composent uniquement de titres de dette souveraine du Canada, de titres de dette entièrement garantis par le gouvernement du Canada et d'instruments entièrement garantis par des actifs ayant une notation équivalente de A- ou supérieure. Pour évaluer les pertes de crédit attendues sur ces instruments, la Banque applique la mesure de simplification à faible risque d'IFRS 9 en raison de la qualité de crédit élevée de ces instruments. Elle corrobore les notes de crédit externes attribuées aux titres de dette souveraine en effectuant annuellement une analyse interne et des mises à jour trimestrielles. En outre, la Banque surveille continuellement l'évolution de la conjoncture économique et financière. La Banque considère comme négligeables les pertes de crédit attendues sur ces instruments.

Tous les actifs financiers de la Banque pouvant faire l'objet d'un test de dépréciation sont à l'étape 1 et sont considérés comme ayant un faible risque de crédit. Il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les étapes au cours de la période considérée. La Banque n'a comptabilisé aucune perte de crédit attendue sur ses instruments financiers au 31 décembre 2019 (néant au 31 décembre 2018) parce que le montant des pertes de

crédit attendues est jugé négligeable. Aucun montant important n'est en souffrance ni déprécié au 31 décembre 2019.

Garanties financières et engagements de prêt

Cette catégorie comprend les engagements découlant des accords de swap de monnaies étrangères et la garantie relative au STPGV de la Banque. Dans le cas des garanties et des engagements de la Banque qui ne sont pas actuellement utilisés, mais dont il est clair qu'on peut s'attendre de manière raisonnable à ce qu'ils le soient au cours des douze mois à venir, la Banque soumettrait les garanties et les engagements à un test de dépréciation au cas par cas en se fondant sur les retraits prévus.

En ce qui concerne les contrats de garantie financière, comme la Banque ne doit effectuer de paiements qu'en cas de défaillance de la contrepartie conformément aux modalités de l'instrument garanti, la correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues serait calculée comme suit : les paiements attendus pour rembourser le porteur pour la perte de crédit subie, déduction faite de tout montant que la Banque prévoit recevoir de la part du porteur, de la contrepartie ou de toute autre partie.

Dans le cas des engagements de prêt inutilisés, la perte de crédit attendue correspond à la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie contractuels qui sont versés par la Banque si le prêt est utilisé et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à récupérer.

Au 31 décembre 2019, aucune perte de crédit attendue n'a été comptabilisée étant donné qu'aucune des garanties financières ni aucun des engagements de la Banque n'étaient utilisés, et la Banque ne s'attend pas à ce qu'ils le soient au cours des douze mois à venir (néant au 31 décembre 2018).

Juste valeur des instruments financiers

La Banque doit également exercer son jugement pour estimer la juste valeur des instruments financiers. Cette juste valeur est censée avoisiner le montant pour lequel l'instrument pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction de pleine concurrence entre des parties bien informées et consentantes.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations :

Niveau 1

Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, qui ont cours dans des transactions réelles et régulières de pleine concurrence.

Niveau 2

Données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (p. ex., des prix pour des instruments semblables ou des prix pratiqués sur un marché inactif) ou indirectement (p. ex., des taux d'intérêt ou des écarts de crédit).

Niveau 3

Données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, puisque ces données proviennent de marchés inactifs (p. ex., hypothèses formulées par des participants aux marchés).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données de marché observables dans la mesure où de telles données existent. L'instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée d'entrée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

Les méthodes d'évaluation employées pour déterminer la juste valeur de chacun des instruments financiers et le niveau auquel ils se situent dans la hiérarchie des justes valeurs sont présentées ci-dessous. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes d'évaluation au cours de la période.

Autres placements (actions de la BRI)

Données d'entrée non observables importantes (Niveau 3). Juste valeur jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque à la valeur de l'actif net de la BRI à la date de clôture. Cette méthode d'évaluation concorde avec celle utilisée par la BRI pour tous les rachats d'actions effectués depuis 1970. Elle a en outre été entérinée par une décision rendue par la Cour internationale de Justice de La Haye concernant un rachat d'actions par la BRI en 2001 (le dernier rachat d'actions effectué par la BRI). La Banque s'attend à ce que la valeur des actions de la BRI fluctue au fil du temps concurrentement avec la solidité du bilan de celle-ci et les taux de change.

Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères, titres achetés dans le cadre de conventions de revente, autres créances, billets de banque en circulation, dépôts et passifs financiers

Valeur comptable (elle est présumée avoisiner la juste valeur de ces instruments financiers, étant donné qu'ils sont de brève échéance ou payables à vue).

Bons du Trésor du gouvernement du Canada, Obligations hypothécaires du Canada et obligations du gouvernement du Canada

Prix cotés sur les marchés (Niveau 1 et Niveau 2).

Complément d'information

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur correspondent au placement de la Banque en actions de la BRI (Niveau 3). Au cours de la période considérée, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux.

	2019	2018
Juste valeur des actions de la BRI au 1 ^{er} janvier	433,3	403,6
Variation de la juste valeur comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global	28,5	5,1
Variation attribuable aux écarts de taux de change des droits de tirage spéciaux comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global	(23,5)	24,6
Juste valeur des actions de la BRI au 31 décembre	438,3	433,3

Instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Le tableau suivant indique la juste valeur et la valeur comptable des instruments financiers de la Banque, classés selon la hiérarchie des justes valeurs décrite plus haut, qui sont comptabilisés au coût amorti et dont la juste valeur ne se rapproche pas de leur valeur comptable.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur	Valeur comptable
Au 31 décembre 2019					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	23 364,6	-	-	23 364,6	23 367,4
Obligations hypothécaires du Canada	516,3	-	-	516,3	510,7
Obligations du gouvernement du Canada	82 450,0	170,2	-	82 620,2	79 030,5
Total	106 330,9	170,2	-	106 501,1	102 908,6
Au 31 décembre 2018					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	24 225,7	-	-	24 225,7	24 217,8
Obligations hypothécaires du Canada	252,9	-	-	252,9	251,3
Obligations du gouvernement du Canada	82 134,5	112,5	-	82 247,0	79 625,4
Total	106 613,1	112,5	-	106 725,6	104 094,5

La juste valeur de tous les autres instruments financiers avoisine leur valeur comptable.

4. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères se composent des fonds en caisse et des dépôts à vue très liquides en monnaies étrangères auprès d'autres banques centrales ou d'institutions financières internationales. Le solde total de 6,4 millions de dollars (17,0 millions de dollars au 31 décembre 2018) comprend des dépôts en monnaies étrangères d'une valeur de 4,6 millions de dollars (15,7 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7.

5. Prêts et créances

Les prêts et créances se composent principalement de titres achetés dans le cadre de conventions de revente et, le cas échéant, d'avances aux membres de Paiements Canada. Ces transactions, qui sont des engagements des membres de Paiements Canada, sont entièrement garanties, conformément aux critères d'admissibilité des actifs acceptés en garantie et aux exigences à l'égard des marges de la Banque rendus publics. Le reste du montant est constitué surtout de créances clients.

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont composés d'opérations de pension à un jour et d'opérations de pension à plus d'un jour, en vertu desquelles la Banque achète des titres à des contreparties désignées en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Les opérations de prise en pension à un jour, qui arrivent à échéance le jour ouvrable suivant, servent à soutenir la mise en œuvre efficace de la politique monétaire en retirant des liquidités intrajournalières, ce qui renforce le taux cible du financement à un jour de la Banque. Les opérations de pension à plus d'un jour viennent généralement à échéance dans les 90 jours suivant leur exécution. Elles sont réalisées pour gérer le bilan de la Banque, favoriser le fonctionnement ordonné des marchés financiers canadiens et fournir à la Banque de l'information sur la situation des marchés de financement à court terme. Au 31 décembre 2019, l'encours se composait de contrats assortis d'une échéance initiale allant de 28 à 84 jours (de 25 à 84 jours au 31 décembre 2018). En septembre 2019, la Banque a commencé à considérer les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* comme des garanties acceptables dans le cadre du programme de prise en pension à plus d'un jour.

Les avances aux membres de Paiements Canada sont des prêts garantis accordés dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque pour faciliter le règlement des opérations à un jour dans le STPGV. Ces avances arrivent à échéance le jour ouvrable suivant. Les intérêts sur les avances à un jour sont calculés au taux officiel d'escompte, soit le taux d'intérêt auquel la Banque consent des prêts à un jour aux principales institutions financières. Les actifs remis en garantie de ces avances proviennent d'une réserve de garanties admissibles dans laquelle la Banque peut choisir, à sa discrétion, l'actif de la plus haute qualité pour garantir toute avance consentie. Au 31 décembre 2019, aucune avance n'avait été accordée aux membres de Paiements Canada (néant au 31 décembre 2018).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7.

6. Placements

Les placements de la Banque comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada, des Obligations hypothécaires du Canada ainsi que d'autres placements. Dans le cadre des activités normales de gestion de son bilan, la Banque achète des titres pour compenser son passif, qui est principalement constitué des billets de banque en circulation et de dépôts du gouvernement du Canada.

Les autres placements sont composés uniquement des 9 441 actions de la BRI (9 441 actions de la BRI au 31 décembre 2018) que la Banque détient dans le cadre de ses fonctions en tant que banque centrale. Il s'agit d'un placement de longue durée. Seules les banques centrales peuvent détenir des actions de la BRI et elles ne peuvent en acquérir de nouvelles que lorsqu'elles sont invitées à en souscrire par le conseil d'administration de l'institution. Ces actions ne peuvent être transférées sans le consentement écrit préalable de la BRI.

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par des titres et généralement assorties d'une échéance d'un jour ouvrable. Les titres prêtés dans le cadre du programme de prêt de titres continuent d'être comptabilisés dans les placements pendant toute la durée du prêt. Les commissions de prêt imposées par la Banque sont imputées aux autres produits à la date d'échéance du prêt. Au 31 décembre 2019, la Banque ne participait à aucune opération de prêt de titres (néant au 31 décembre 2018).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7.

7. Gestion du risque financier

La Banque dispose d'un cadre global de gestion et de contrôle des risques auxquels elle est exposée. Le Conseil de direction institutionnelle supervise la gestion des risques d'entreprise et la mise en œuvre de processus de gestion rigoureux afin de protéger la Banque. Le Conseil d'administration exerce une fonction de surveillance quant à l'efficacité de la gestion des risques par la Banque.

La Banque est exposée au risque associé à ses instruments financiers, y compris le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Le Bureau de surveillance des risques financiers suit de près les risques associés à l'état de la situation financière de la Banque et rend compte de ses observations à cet égard.

Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et la manière dont la Banque les gère.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte en raison du manquement d'une contrepartie ou d'une caution à ses obligations de paiement conformément aux modalités convenues.

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères, des placements, des avances aux membres de Paiements Canada ainsi que de sa participation à des opérations sur le marché sous forme d'achats de titres dans le cadre de conventions de revente et de prêts de titres. On estime que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ces éléments. La Banque est également exposée au risque de crédit par le biais de la garantie à l'égard du STPGV et par le biais de l'exécution des contrats de monnaies étrangères. L'exposition maximale aux termes des garanties et des contrats de monnaies étrangères est décrite à la note 16.

Aucun actif financier n'est en souffrance ni déprécié.

Concentration du risque de crédit

Le portefeuille de placements de la Banque, qui représente 86 % de la valeur comptable du total de son actif (90 % en 2018), présente un faible risque de crédit, puisque les titres détenus sont principalement des engagements directs du gouvernement du Canada ou sont entièrement garantis par ce dernier, qui a une notation de AAA et n'a jamais manqué à ses obligations.

Les titres achetés par la Banque dans le cadre de conventions de revente représentent 13 % de la valeur comptable du total de son actif (9 % au 31 décembre 2018). Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs remis à la Banque en garantie de ces instruments financiers à la date de clôture.

Au 31 décembre	\$	2019		2018	
		\$	%	\$	%
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	2 993,2	469,1	18,7	4,2	
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	12 552,0	10 695,5	78,4	95,8	
Titres garantis par une société d'État du gouvernement du Canada*	460,3	-	2,9	-	
Juste valeur totale des actifs remis en garantie à la Banque	16 005,5	11 164,6	100,0	100,0	
Valeur comptable des titres garantis	15 516,5	10 673,0	100,0	100,0	
Valeur des garanties en pourcentage de la valeur comptable			103,2	104,6	

* Société canadienne d'hypothèques et de logement

Dans le cas improbable où une contrepartie manquerait à ses obligations, les actifs détenus en garantie pourraient être liquidés pour couvrir l'exposition au risque de crédit. Les actifs donnés en garantie sont acceptés conformément aux critères d'admissibilité et aux exigences à l'égard des marges de la Banque diffusés dans son site Web. Tous les actifs acceptés en garantie sont soumis à des critères d'admissibilité rigoureux, et la qualité de crédit de ces actifs est assujettie à diverses restrictions fondées sur leur nature, leur échéance et leurs caractéristiques en matière de crédit, y compris leur notation.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque d'une variation négative de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des variables du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et les prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers tels que la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères qu'elle détient et les dépôts que détiennent à la Banque d'autres institutions, puisque ces instruments sont soumis à des taux d'intérêt variables. Les autres actifs financiers et passifs financiers de la Banque sont assortis de taux d'intérêt fixes ou ne portent pas intérêt.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une augmentation et d'une (diminution) de 25 points de base des taux d'intérêt versés sur les dépôts du gouvernement du Canada, qui correspondent essentiellement à l'ensemble des risques de taux d'intérêt auxquels les passifs financiers de la Banque sont exposés.

Au 31 décembre	2019	2018
Charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada	57,9 / (57,9)	57,3 / (57,3)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Étant donné que la position de change nette de la Banque est peu élevée par rapport à son actif total, le risque de change n'est pas considéré comme important.

La Banque est exposée au risque de change surtout du fait qu'elle détient des actions de la BRI. Ces actions sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international, et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de cinq grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling, le yen et le renminbi. Les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change).

La Banque est exposée à l'autre risque de prix par le biais de sa participation dans la BRI. Comme il est indiqué à la note 3, la juste valeur des actions de la BRI est estimée en fonction de la valeur de l'actif net de la BRI, moins une décote de 30 %. Les variations de la juste valeur de ces actions reflètent donc l'évolution de la valeur de l'actif net de la BRI et des taux de change, comme il est mentionné ci-dessus. L'autre risque de prix associé aux actions de la BRI est lié au motif pour lequel elles sont détenues, comme il est indiqué à la note 6.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque de perte si la Banque n'est pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Les passifs sans échéance fixe comprennent les billets de banque en circulation et les dépôts du gouvernement du Canada, le reste des passifs (les dépôts des membres de Paiements Canada, les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat, le cas échéant, et les autres passifs financiers) arrivent à échéance dans un délai de douze mois. La Banque est également exposée au risque de liquidité par le biais de la garantie à l'égard du STPGV, comme il est mentionné à la note 16.

L'expérience démontre que les billets de banque en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la Banque. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque ou du retrait d'une somme importante sur le dépôt du gouvernement du Canada lié au plan de gestion de la liquidité prudentielle, la Banque peut éteindre l'obligation de plusieurs façons, y compris par la vente de placements très liquides sous-jacents à ces passifs.

En outre, à titre de banque centrale du pays, la Banque est la source ultime de liquidités pour le système financier canadien et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en dollars canadiens. Elle exerce ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Le tableau qui suit présente les résultats d'une analyse des échéances des actifs et passifs financiers de la Banque. Les soldes indiqués ci-après ne correspondent pas à ceux qui figurent dans l'état de la situation financière parce que le tableau rend compte de tous les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

Au 31 décembre 2019	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères					
	6,4	-	-	-	6,4
Prêts et créances	-	15 538,2	-	-	15 538,2
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	23 500,0	-	-	23 500,0
Obligations hypothécaires du Canada	-	13,6	544,5	-	558,1
Obligations du gouvernement du Canada	-	17 270,7	41 356,8	32 938,4	91 565,9
Actions de la BRI	438,3	-	-	-	438,3
	444,7	56 322,5	41 901,3	32 938,4	131 606,9
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	93 094,3	-	-	-	93 094,3
Dépôts					
Gouvernement du Canada	21 765,6	-	-	-	21 765,6
Membres de Paiements Canada	-	249,5	-	-	249,5
Autres dépôts	3 228,2	-	-	-	3 228,2
Autres passifs financiers	-	487,1	-	-	487,1
	118 088,1	736,6	-	-	118 824,7
Écart de financement net	(117 643,4)	55 585,9	41 901,3	32 938,4	12 782,2

Au 31 décembre 2018	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	17,0	-	-	-	17,0
Prêts et créances	-	10 687,3	-	-	10 687,3
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	24 375,0	-	-	24 375,0
Obligations hypothécaires du Canada*	-	6,4	275,5	-	281,9
Obligations du gouvernement du Canada	-	16 744,3	42 287,8	33 543,4	92 575,5
Actions de la BRI	433,3	-	-	-	433,3
	450,3	51 813,0	42 563,3	33 543,4	128 370,0
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	90 193,1	-	-	-	90 193,1
Dépôts					
Gouvernement du Canada	21 725,6	-	-	-	21 725,6
Membres de Paiements Canada	-	250,5	-	-	250,5
Autres dépôts	2 830,1	-	-	-	2 830,1
Autres passifs financiers	-	303,2	-	-	303,2
	114 748,8	553,7	-	-	115 302,5
Écart de financement net	(114 298,5)	51 259,3	42 563,3	33 543,4	13 067,5

* Les chiffres de 2018 correspondant aux flux de trésorerie non actualisés attendus qui sont issus des Obligations hypothécaires du Canada ont été modifiés pour tenir compte de tous les paiements à venir.

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les constructions, le matériel informatique, tout autre équipement et les projets en cours connexes.

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul des amortissements (à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis), et sont diminuées de toute perte de valeur connexe. Les projets en cours sont évalués au coût, mais ne sont amortis qu'à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif.

Lorsque des composants majeurs d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles distinctes. Lors du remplacement d'une partie importante d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée, et tout gain ou toute perte est comptabilisé en amortissement.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement. La durée d'utilité estimée des principales catégories d'actifs se décline comme suit :

Constructions	de 15 à 65 ans
Matériel informatique	de 3 à 10 ans
Autre équipement	de 5 à 20 ans

Les améliorations locatives (incluses dans la catégorie « Autre équipement ») sont amorties sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location.

Estimations et jugements comptables

La Banque doit exercer son jugement pour déterminer :

- les coûts directement imputables à une immobilisation corporelle (p. ex., coût de la main-d'œuvre, coûts indirects);
- le moment où les produits ou les charges découlant des projets en cours doivent être incorporés dans le coût de l'immobilisation;
- la durée d'utilité sur laquelle ces coûts devraient être amortis;
- si les immobilisations existantes sont sujettes à une perte de valeur.

Complément d'information

Valeur comptable des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Coût				
Soldes au 31 décembre 2017	578,5	82,4	81,9	742,8
Entrées	-	60,1	8,5	68,6
Sorties	(2,7)	-	(13,2)	(15,9)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2018	575,8	142,5	77,2	795,5
Entrées	1,0	21,6	7,3	29,9
Sorties	-	-	(0,8)	(0,8)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	(1,4)	0,3	1,1	-
Soldes au 31 décembre 2019	575,4	164,4	84,8	824,6
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2017	(106,1)	(34,0)	(33,7)	(173,8)
Charge d'amortissement	(18,3)	(12,7)	(6,3)	(37,3)
Sorties	2,7	-	13,2	15,9
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2018	(121,7)	(46,7)	(26,8)	(195,2)
Charge d'amortissement	(18,0)	(15,5)	(6,0)	(39,5)
Sorties	-	-	0,7	0,7
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2019	(139,7)	(62,2)	(32,1)	(234,0)
Valeurs comptables				
Soldes au 31 décembre 2018	454,1	95,8	50,4	600,3
Soldes au 31 décembre 2019	435,7	102,2	52,7	590,6
Projets en cours				
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2018	1,0	60,4	8,3	69,7
Engagements au 31 décembre 2018	1,1	11,8	4,2	17,1
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2019	0,2	18,5	8,4	27,1
Engagements au 31 décembre 2019	2,4	5,4	2,8	10,6

Les engagements au 31 décembre 2019 consistent principalement en matériel informatique et en équipement mécanique liés aux projets en matière de résilience.

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique, qui représentent des avantages économiques futurs et qui sont contrôlées par la Banque. Les immobilisations incorporelles de la Banque comprennent les logiciels qui ont été développés en interne ou acquis à l'extérieur.

Méthode comptable

Les coûts directement liés au développement en interne d'un logiciel identifiable qui, selon la meilleure estimation de la direction, peut techniquement être achevé et générera un avantage économique futur pour la Banque, sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif seulement lorsqu'elles accroissent les avantages économiques futurs compris dans l'actif auquel elles se rapportent.

Les actifs logiciels acquis par la Banque dont la durée d'utilité est limitée sont évalués au coût après déduction du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, qui peut varier de 3 à 15 ans. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

Estimations et jugements comptables

La Banque doit exercer son jugement pour déterminer :

- les coûts liés aux dépenses intangibles qui pourraient être capitalisés;
- la durée d'utilité sur laquelle ces coûts devraient être amortis;
- si les immobilisations existantes sont sujettes à une perte de valeur.

Complément d'information

Valeur comptable des immobilisations incorporelles

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Coût			
Soldes au 31 décembre 2017	58,7	71,6	130,3
Entrées	4,0	9,7	13,7
Sorties	-	-	-
Transferts provenant d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2018	62,7	81,3	144,0
Entrées	15,3	11,0	26,3
Sorties	-	-	-
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2019	78,0	92,3	170,3
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2017	(44,7)	(45,5)	(90,2)
Charge d'amortissement	(2,7)	(7,1)	(9,8)
Sorties	-	-	-
Transferts provenant d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2018	(47,4)	(52,6)	(100,0)
Charge d'amortissement	(3,7)	(7,2)	(10,9)
Sorties	-	-	-
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2019	(51,1)	(59,8)	(110,9)
Valeurs comptables			
Soldes au 31 décembre 2018	15,3	28,7	44,0
Soldes au 31 décembre 2019	26,9	32,5	59,4
Projets en cours			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2018	0,2	7,8	8,0
Engagements au 31 décembre 2018	7,4	1,4	8,8
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2019	14,8	18,3	33,1
Engagements au 31 décembre 2019	7,5	2,6	10,1

10. Actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués et obligations locatives

Les contrats de location de la Banque portent principalement sur la location d'installations pour les centres de données à l'appui de la résilience organisationnelle ainsi que sur la location de locaux pour les bureaux régionaux (Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver).

Méthode comptable

À la date de passation d'un contrat, la Banque évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La Banque comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation d'un bien loué et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'évaluation initiale de l'actif au titre du droit d'utilisation d'un bien loué doit comprendre :

- la valeur du montant initial de l'obligation locative comprise dans les autres éléments de passif, comme il est indiqué à la note 14;
- la valeur des coûts directs initiaux engagés;
- une estimation des coûts pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent, pour la remise en état du bien sous-jacent ou pour la restauration du lieu où il se situe;
- les paiements de loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation d'un bien loué est amorti sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif ou de la durée du contrat de location selon la méthode linéaire. La durée du contrat de location comprend les intervalles visés par toute option de prolongation que la Banque a la certitude raisonnable d'exercer. L'actif au titre du droit d'utilisation d'un bien loué peut être réévalué à l'occasion pour tenir compte des réévaluations de l'obligation locative connexe et des pertes de valeur, s'il y a lieu.

La direction a choisi d'appliquer la mesure de simplification qui consiste à ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme d'une durée de douze mois ou moins et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

En 2018, avant l'adoption d'IFRS 16, les paiements au titre de contrats de location classés comme contrats de location simple étaient inscrits au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat. La Banque n'était partie à aucun contrat de location-financement important.

Estimations et jugements comptables

La Banque doit exercer son jugement pour déterminer :

- la durée appropriée sur laquelle l'actif au titre du droit d'utilisation d'un bien loué devrait être amorti;
- la durée appropriée du contrat de location, compte tenu des clauses de résiliation anticipée ou de renouvellement, à prendre en considération dans l'évaluation de l'obligation locative;
- le taux d'actualisation qu'il convient d'utiliser dans l'évaluation de l'obligation locative;
- si les actifs existants au titre de droits d'utilisation de biens loués sont sujets à une perte de valeur.

Complément d'information

Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués

	Centres de données	Bureaux	Autres	Total
2019				
Coût				
Soldes au 1 ^{er} janvier 2019	36,1	16,6	1,7	54,4
Entrées	-	-	1,0	1,0
Soldes au 31 décembre 2019	36,1	16,6	2,7	55,4
Amortissement				
Soldes au 1 ^{er} janvier 2019	-	-	-	-
Charge d'amortissement	(3,1)	(1,1)	(0,3)	(4,5)
Soldes au 31 décembre 2019	(3,1)	(1,1)	(0,3)	(4,5)
Valeurs comptables				
Soldes au 1 ^{er} janvier 2019	36,1	16,6	1,7	54,4
Soldes au 31 décembre 2019	33,0	15,5	2,4	50,9

Valeur comptable des obligations locatives

	Centres de données	Bureaux	Autres	Total
Au 31 décembre 2019				
Soldes au 1 ^{er} janvier 2019	36,1	16,6	-	52,7
Charges financières	0,7	0,3	-	1,0
Nouvelles obligations locatives	-	-	1,0	1,0
Paiements de loyers	(3,0)	(0,9)	(0,2)	(4,1)
Total	33,8	16,0	0,8	50,6

Au cours de l'exercice, la Banque a comptabilisé des charges de 0,2 million de dollars au titre des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur auxquels l'exemption relative à la comptabilisation a été appliquée. La Banque n'a aucun contrat de location à court terme auquel l'exemption relative à la comptabilisation s'applique.

Analyse des échéances des obligations locatives (non actualisées)

	Centres de données	Bureaux	Autres	Total
Au 31 décembre 2019				
Moins de 5 ans	17,0	5,5	0,9	23,4
Entre 5 et 10 ans	15,2	5,3	-	20,5
Entre 10 et 15 ans	5,6	5,5	-	11,1
Plus de 15 ans	-	3,0	-	3,0
Total	37,8	19,3	0,9	58,0

11. Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif comprennent le matériel lié aux billets de banque (le matériel de production, y compris le support d'impression en polymère et l'encre), tout actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension de la Banque du Canada et tous les autres éléments d'actif, qui consistent principalement en des charges payées d'avance.

Méthode comptable

Le matériel lié aux billets de banque est évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production des billets de banque neufs est passé en charges au moment où il est engagé. Les charges payées d'avance sont comptabilisées au coût et amorties sur la période au cours de laquelle les services sont reçus.

La méthode comptable utilisée relativement à l'actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension de la Banque du Canada est décrite à la note 15.

Complément d'information

Composition des autres éléments d'actif

Au 31 décembre	Note	2019	2018
Matériel lié aux billets de banque		8,5	12,1
Actif net au titre des prestations définies	15	34,1	149,5
Tous les autres éléments d'actif		24,1	28,1
Total des autres éléments d'actif		66,7	189,7

12. Billets de banque en circulation

Les billets de banque en circulation sont les billets qui ont été produits et mis en circulation pour être utilisés au sein de l'économie. Ils constituent des passifs ne portant pas intérêt et sont payables à vue.

Méthode comptable

Les billets de banque en circulation sont comptabilisés à leur valeur nominale. Leur juste valeur avoisine leur valeur comptable. L'évaluation que fait la Banque du risque financier connexe est décrite à la note 7.

Complément d'information

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque pour le Canada. À l'heure actuelle, les billets sont émis en coupures de 5, de 10, de 20, de 50 et de 100 dollars. Les autres billets de banque, indiqués dans le tableau ci-après, comprennent les coupures encore en circulation, mais qui ont cessé d'être émises.

Le tableau ci-dessous présente la valeur nominale des billets de banque en circulation, par coupure :

Au 31 décembre	2019	2018
5 \$	1 469,6	1 428,7
10 \$	1 665,6	1 632,8
20 \$	18 770,5	19 570,2
50 \$	17 456,5	16 405,6
100 \$	52 730,8	50 111,6
Autres billets de banque	1 001,3	1 044,2
Total des billets de banque en circulation	93 094,3	90 193,1

13. Dépôts

Les dépôts se composent des dépôts du gouvernement du Canada et de ceux des membres de Paiements Canada et des autres institutions financières. Ils sont constitués également des soldes non réclamés remis à la Banque en application de la législation pertinente. La Banque verse sur les dépôts du gouvernement du Canada, des membres de Paiements Canada et de certaines autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché à court terme. Elle paie également des intérêts sur les soldes non réclamés conformément à la législation pertinente. La charge d'intérêts sur les dépôts est prise en compte dans le résultat net.

Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent 1 765,6 millions de dollars pour les soldes de fonctionnement et 20 000,0 millions de dollars pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle (1 725,6 millions de dollars et 20 000,0 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2018).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7.

14. Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif se composent de l'excédent à verser au receveur général du Canada, du passif net au titre des prestations définies pour les régimes de pension et les autres régimes d'avantages du personnel ainsi que de tous les autres éléments de passif, qui comprennent les comptes créditeurs, les charges à payer, les provisions et les obligations locatives.

Méthode comptable

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers (comptes créditeurs et charges à payer, dans le contexte des autres éléments de passif) sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7. La méthode comptable qu'utilise la Banque pour le passif net au titre des prestations définies du Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada et des autres régimes d'avantages du personnel est décrite à la note 15. La méthode comptable qu'utilise la Banque pour les obligations locatives est décrite à la note 10.

Une provision est constatée si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Estimations et jugements comptables

Les estimations des provisions tiennent compte de la valeur actualisée des flux de trésorerie qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation.

Complément d'information

Composition des autres éléments de passif

Au 31 décembre	Note	2019	2018
Excédent à verser au receveur général du Canada		368,3	225,9
Passif net au titre des prestations définies	15		
Régimes de pension		97,3	66,2
Autres régimes		190,5	160,9
Obligations locatives	10	50,6	sans objet
Tous les autres éléments de passif		68,2	77,3
Total des autres éléments de passif		774,9	530,3

Excédent à verser au receveur général du Canada

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture au titre de l'excédent à verser au receveur général du Canada, lequel se fonde sur les exigences de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada* et sur l'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances, décrit à la note 17.

Au 31 décembre	2019	2018
Solde d'ouverture au début de l'exercice	225,9	213,9
Excédent destiné au receveur général du Canada	1 168,3	1 216,2
Versement de l'excédent au receveur général du Canada	(1 025,9)	(1 204,2)
Solde de clôture à la fin de l'exercice	368,3	225,9

15. Avantages du personnel

La Banque offre à ses employés plusieurs régimes d'avantages du personnel qui prévoient des avantages à court terme, des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi.

Le Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime de pension) a été créé en vertu des dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada* (1934) et est demeuré conforme à la *Loi sur la Banque du Canada* au fil des modifications apportées à cette dernière. Ce régime constitue un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada (le Régime de pension complémentaire) a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux employés de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le Fonds en fiducie complémentaire, qui détient et place les fonds du Régime de pension complémentaire, est une convention de retraite au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Banque est l'administrateur des régimes de pension. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, auquel il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur des régimes, y compris celle d'assurer la conformité de chaque régime à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement, que le Conseil d'administration approuve chaque année. Un fonds en fiducie

distinct a été établi pour chaque régime afin de recevoir et d'investir les cotisations et de verser les prestations payables aux termes des régimes. Les actifs ne peuvent être utilisés à d'autres fins qu'au paiement des prestations de retraite et des frais d'administration connexes.

La Banque est aussi le promoteur d'autres régimes d'avantages offerts aux employés, notamment les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés, qui prévoient une protection d'assurance vie ainsi que des protections au titre des soins médicaux et dentaires admissibles, le programme d'indemnités pour longs états de service non capitalisé offert aux employés embauchés avant le 1^{er} janvier 2003 et le régime d'invalidité de longue durée.

Méthode comptable

Les avantages du personnel s'entendent de toutes formes de contrepartie donnée par une entité au titre des services rendus par son personnel ou lors de la cessation d'emploi. Ces avantages sont décrits dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Évaluation et comptabilisation
Avantages à court terme	Avantages dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois suivant la période où les services ont été rendus. Ils comprennent le salaire, les primes, les congés annuels, les protections pour soins médicaux et dentaires ainsi que les avantages prévus par la loi.	Le passif et la charge connexe sont comptabilisés dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle ils surviennent et sont évalués sur une base non actualisée.
Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages payables après la cessation de l'emploi (prestations de retraite et autres prestations) Ils comprennent le Régime de pension, le Régime de pension complémentaire, une protection d'assurance vie ainsi que des protections au titre des soins médicaux et dentaires admissibles, de même que le programme d'indemnités pour longs états de service.	L'actif ou le passif net constaté se compose de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs des régimes (s'il en existe). L'obligation au titre des prestations définies est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir d'un taux d'intérêt* approprié. Les actifs des régimes capitalisés sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. La charge comptabilisée en résultat net pour la période de présentation de l'information financière comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, les intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies, les gains ou pertes sur liquidation (s'il y a lieu) et les frais d'administration. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au passif/actif net au titre des prestations définies. Les réévaluations [†] sont constatées dans les autres éléments du résultat global immédiatement dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle elles surviennent et sont cumulées en capitaux propres. Les réévaluations englobent les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes et l'effet du plafond de l'actif (s'il y a lieu). Elles excluent les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date de modification ou de réduction du régime ou la date à laquelle la Banque comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Catégorie	Description	Évaluation et comptabilisation
Avantages à long terme	Régime d'invalidité de longue durée	<p>Le passif comptabilisé correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir d'un taux d'intérêt* approprié.</p> <p>La charge comptabilisée en résultat net pour la période de présentation de l'information financière comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier, les gains et pertes de réévaluation et le coût des services passés. Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations du régime sont établis par calcul actuariel selon une méthode comptable fondée sur la date d'occurrence des événements.</p>
Indemnités de cessation d'emploi	Indemnités versées lors de la cessation d'emploi	Le passif et la charge connexe sont comptabilisés en résultat net à la première des dates suivantes : la date à laquelle la Banque ne peut plus retirer son offre d'indemnité de cessation d'emploi ou la date à laquelle elle comptabilise les coûts de restructuration correspondants.

* Le taux d'intérêt utilisé se fonde sur celui des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée estimative de l'obligation.

† Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations des régimes sont déterminés par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées.

Estimations et jugements comptables

Le coût des régimes de pension à prestations définies et des autres régimes d'avantages ainsi que la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique le recours à diverses hypothèses retenues par la direction et revues annuellement par l'actuaire, qui peuvent différer des évolutions futures. Ces hypothèses se rapportent à la détermination des éléments suivants :

- le taux d'actualisation;
- le taux d'inflation;
- le taux de croissance de la rémunération;
- l'augmentation des prestations de retraite;
- le taux d'évolution des coûts médicaux;
- le taux de mortalité.

L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation des régimes de pension a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2019 et la prochaine doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2020. Les prestations de retraite sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire à temps plein moyen des cinq meilleures années consécutives. Elles sont indexées de façon à tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les versements commencent à être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

Au 31 décembre	Régimes de pension		Autres régimes	
	2019	2018	2019	2018
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation*	3,20 %	4,00 %	3,15 %	3,90 %
Taux d'inflation†	2,00 %	2,00 %	sans objet	sans objet
Taux de croissance de la rémunération	3,00 % + mérite	3,00 % + mérite	3,00 % + mérite	3,00 % + mérite
Table de mortalité‡	CPM2014Publ (échelle CPM-B)	CPM2014Publ (échelle CPM-B)	CPM2014Publ (échelle CPM-B)	CPM2014Publ (échelle CPM-B)
Charges au titre des régimes				
Taux d'actualisation*	4,00 %	3,50 %	3,90 %	3,44 %
Taux d'inflation†	2,00 %	2,00 %	sans objet	sans objet
Taux de croissance de la rémunération	3,00 % + mérite	3,00 % + mérite	3,00 % + mérite	3,00 % + mérite
Évolution présumée des coûts médicaux				
Taux d'évolution immédiat des coûts médicaux	sans objet	sans objet	5,07 %	5,12 %
Taux d'évolution ultime des coûts médicaux	sans objet	sans objet	4,00 %	4,00 %
Années où le taux devrait se stabiliser	sans objet	sans objet	2040	2040

* Le paramètre le plus susceptible de changer est le taux d'actualisation, lequel est déterminé en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA ayant une échéance rapprochée de la durée de l'obligation. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est d'environ 18 à 20 ans pour les régimes de pension (de 17 à 18 ans en 2018) et de 6 à 23 ans pour les autres régimes (de 6 à 22 ans en 2018).

† La catégorie « Autres régimes » ne fait pas l'objet d'un rajustement en fonction du taux d'inflation, puisque le rajustement est une composante de l'évolution présumée des coûts médicaux.

‡ En 2019, l'hypothèse relative à l'espérance de vie utilisée pour l'évaluation des régimes postule que le participant qui atteint l'âge de 60 ans vivra environ 28 ans (28 ans en 2018), et la participante, environ 30 ans (30 ans en 2018).

Les hypothèses de mortalité servant à l'évaluation des régimes sont formulées à partir des tables publiées par l'Institut canadien des actuaires. Les ajustements actuariels apportés aux tables sont appliqués lorsqu'ils sont recommandés par les actuaires des régimes.

Analyse de sensibilité

Compte tenu de la complexité de l'évaluation et de son horizon à long terme, l'obligation au titre des prestations définies est très sensible aux variations de ces hypothèses.

Le tableau suivant décrit l'incidence possible de modifications apportées à certaines hypothèses clés servant à évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts liés aux régimes d'avantages du personnel.

	Augmentation (diminution) de l'obligation*	
	Régimes de pension	Autres régimes
Taux d'actualisation		
Effet d'une augmentation de 0,10 %	(37,1)	(3,3)
Effet d'une diminution de 0,10 %	38,3	3,3
Taux de croissance de la rémunération		
Effet d'une augmentation de 0,10 %	7,7	0,4
Effet d'une diminution de 0,10 %	(7,6)	(0,4)
Taux de mortalité		
Effet d'une augmentation de 10,00 %	(46,8)	(3,0)
Effet d'une diminution de 10,00 %	52,2	3,5
Taux d'inflation		
Effet d'une augmentation de 0,10 %	33,1	sans objet
Effet d'une diminution de 0,10 %	(32,3)	sans objet
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Effet d'une augmentation de 1,00 %	sans objet	34,5
Effet d'une diminution de 1,00 %	sans objet	(26,6)

* L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau est de nature hypothétique et doit être utilisée avec prudence. L'analyse est fondée sur une modification des hypothèses effectuée en maintenant constantes toutes les autres hypothèses. En pratique, cette situation est peu susceptible de se produire, et les modifications apportées à certaines hypothèses pourraient être corrélées. La méthode et les types d'hypothèses utilisés dans la préparation de l'analyse sont les mêmes que pour l'exercice précédent.

Complément d'information

Les variations de l'actif (passif) net au titre des prestations définies pour l'exercice se résument comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2019	2018	2019	2018
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au 1 ^{er} janvier	1 826,1	1 868,3	-	-
Produits d'intérêts	72,1	65,0	-	-
Gains (pertes) de réévaluation				
Rendement des actifs des régimes*	175,5	(85,0)	-	-
Cotisations de la Banque	7,5	21,4	-	-
Cotisations des membres du personnel	20,9	16,0	-	-
Versements et transferts de prestations	(60,5)	(57,3)	-	-
Frais d'administration	(3,0)	(2,3)	-	-
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	2 038,6	1 826,1	-	-
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations au 1 ^{er} janvier	1 742,8	1 823,7	160,9	178,3
Coût des services rendus au cours de la période	43,5	50,9	4,7	5,4
Coût financier	71,1	64,8	6,3	6,2
Coût des services passés	-	-	-	-
Cotisations des membres du personnel	20,9	16,0	-	-
(Gains) pertes de réévaluation				
Découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-	-
Découlant de changements liés à l'expérience	12,8	(1,4)	-	-
Découlant de changements dans les hypothèses financières	271,2	(153,9)	26,4	(21,6)
Versements et transferts de prestations	(60,5)	(57,3)	(7,8)	(7,4)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre	2 101,8	1 742,8	190,5	160,9
Actif (passif) net au titre des prestations définies	(63,2)	83,3	(190,5)	(160,9)
Actif net au titre des prestations définies	34,1	149,5	-	-
Passif net au titre des prestations définies	(97,3)	(66,2)	(190,5)	(160,9)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	(63,2)	83,3	(190,5)	(160,9)
Charges au titre des régimes comptabilisées en résultat net				
	45,5	53,0	12,6	11,1
Pertes (gains) de réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global				
	108,6	(70,3)	24,8	(21,1)

* Le rendement des actifs des régimes exclut les produits d'intérêts et comprend une perte non réalisée de 17,4 millions de dollars (gain non réalisé de 19,7 millions de dollars en 2018) attribuable à l'évolution des taux de change.

L'obligation au titre des prestations définies, présentée selon la catégorie de participants, s'établit comme suit :

Au 31 décembre	Régimes de pension		Autres régimes	
	2019	2018	2019	2018
Catégorie de participants				
Participants actifs	901,5	694,7	93,0	77,7
Retraités	1 081,4	949,8	97,5	83,2
Participants titulaires de droits à prestations différées	118,9	98,3	-	-
Total de l'obligation au titre des prestations définies	2 101,8	1 742,8	190,5	160,9

Les pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

Au 31 décembre	Régimes de pension		Autres régimes	
	2019	2018	2019	2018
Gains (pertes) de réévaluation cumulatifs comptabilisés au début de l'exercice	(178,5)	(248,8)	3,8	(17,3)
Gains (pertes) de réévaluation comptabilisés au cours de l'exercice	(108,6)	70,3	(24,8)	21,1
Gains (pertes) de réévaluation cumulatifs comptabilisés à la fin de l'exercice	(287,1)	(178,5)	(21,0)	3,8

Composition de l'actif des régimes de pension

L'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement relatif aux régimes de pension précise que le portefeuille doit se composer d'un ensemble diversifié de types d'actifs, et établit également les critères d'admissibilité des placements. La diversification de l'actif permet d'atténuer les variations du rendement attendu du portefeuille. Pour le Régime de pension, la pratique actuelle consiste à mener une étude sur l'appariement de l'actif et du passif tous les trois ans. Cette étude permet au Comité des pensions de répartir les actifs d'une manière qui concorde avec les objectifs du Régime de pension et la tolérance au risque de la Banque. La dernière étude sur l'appariement de l'actif et du passif a été effectuée, puis présentée au Comité des pensions, en septembre 2018.

Les placements des régimes de pension sont exposés au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché, ce dernier étant le plus important compte tenu de la volatilité des actifs. Les passifs des régimes sont calculés au moyen d'un taux d'actualisation déterminé en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA; un taux de rendement sur les placements qui serait inférieur au taux d'actualisation entraînerait un déficit. Les exigences relatives à la diversification de l'actif et à l'admissibilité des placements constituent les principaux outils de gestion des risques du portefeuille de placements.

Les actifs des régimes de pension comprennent les éléments suivants :

Au 31 décembre				2019				2018
	Coté	Non coté	Total	%	Coté	Non coté	Total	%
Instruments du marché monétaire	22,3	-	22,3	1,1	10,5	-	10,5	0,6
Instruments de capitaux propres								
Fonds d'actions de sociétés canadiennes	349,4	-	349,4	17,1	298,3	-	298,3	16,3
Fonds d'actions de sociétés étrangères	556,4	-	556,4	27,3	474,1	-	474,1	26,0
Instruments d'emprunt*								
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	145,8	-	145,8	7,2	134,5	-	134,5	7,4
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	147,5	-	147,5	7,2	130,2	-	130,2	7,1
Fonds à revenu fixe	430,7	-	430,7	21,1	399,1	-	399,1	21,9
Autres titres	5,2	-	5,2	0,3	6,4	-	6,4	0,3
Fonds immobiliers	-	343,2	343,2	16,8	-	332,9	332,9	18,2
Dépôt réglementaire du Régime de pension complémentaire	-	38,1	38,1	1,9	-	40,1	40,1	2,2
Total	1 657,3	381,3	2 038,6	100,0	1 453,1	373,0	1 826,1	100,0

* Les instruments d'emprunt se composent de titres à revenu fixe et d'actifs indexés sur l'inflation.

Total des sorties de trésorerie

La réglementation régissant les régimes de retraite fédéraux impose à ces derniers certaines exigences en matière de solvabilité, calculées suivant l'hypothèse que les régimes prennent fin à la date d'évaluation. De plus, aux termes de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, des évaluations actuarielles doivent être effectuées chaque année aux fins de la capitalisation. L'évaluation actuarielle du Régime de pension effectuée en date du 1^{er} janvier 2019 reflète le rendement du Régime en 2018.

Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en supposant qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un ratio de solvabilité de 112 % (111 % au 1^{er} janvier 2018). L'évaluation faisait état d'un excédent de solvabilité de 179,2 millions de dollars et d'un excédent de solvabilité moyen de 130,2 millions de dollars sur trois ans (169,4 millions de dollars et 86,7 millions de dollars, respectivement, lors de l'évaluation réalisée en date du 1^{er} janvier 2018).

Selon l'approche de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en prenant pour hypothèse qu'il durera indéfiniment), le Régime affichait un ratio de capitalisation de 140 % (140 % au 1^{er} janvier 2018). L'évaluation faisait état d'un excédent de continuité de 507,6 millions de dollars (478,1 millions de dollars lors de l'évaluation réalisée en date du 1^{er} janvier 2018).

Les exigences de capitalisation du Régime sont déterminées en fonction des résultats de l'évaluation annuelle selon l'approche de continuité d'exploitation et de solvabilité. Compte tenu des ratios de capitalisation et de solvabilité du Régime, les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdisent à la Banque d'y verser d'autres cotisations après juin 2018. La reprise du versement des cotisations de la Banque au Régime dépendra des résultats des évaluations actuarielles des années à venir, la prochaine évaluation étant prévue pour le 1^{er} janvier 2020. Les cotisations pour 2020 seront établies à la lumière de cette prochaine évaluation, mais la Banque ne s'attend pas à reprendre le versement de ses cotisations en 2020 si les résultats de 2019 sont conformes à ses hypothèses actuarielles (elle n'a versé aucune cotisation au Régime en 2019).

Le Régime de pension complémentaire est provisionné par les cotisations de l'employeur et des employés. La cotisation de l'employeur est fondée sur le coût du Régime pour la Banque, déterminé par calculs actuariels. Depuis le 1^{er} janvier 2020, cette cotisation est basée sur une évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, qui correspond à la somme de la part qu'assume l'employeur du coût des services rendus au cours de la période et des paiements spéciaux nécessaires pour amortir tout déficit. En 2020, les cotisations de l'employeur au Régime de pension complémentaire devraient s'élever à 12,0 millions de dollars.

16. Engagements, éventualités et garanties

Engagements

Un engagement s'entend d'un accord juridiquement contraignant ayant force exécutoire, selon lequel on consent à effectuer un paiement dans l'avenir pour l'achat de biens ou de services. Le montant des paiements n'est pas constaté dans l'état de la situation financière parce que la Banque n'a pas encore reçu les biens ou services du fournisseur. Les sommes ci-dessous sont celles que la Banque s'est engagée à verser en fonction des prix courants attendus stipulés dans les contrats.

Les engagements relatifs aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et aux obligations locatives sont décrits à la note 8, à la note 9 et à la note 10, respectivement.

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant les services relatifs aux titres destinés aux particuliers. Elle a, par ailleurs, signé un accord modifié pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2019, des sommes totalisant 75,5 millions de dollars restaient à verser. Le contrat en question est un contrat modulaire reposant sur un modèle flexible d'établissement des prix.

La Banque a conclu avec des fournisseurs externes des contrats à long terme concernant des services relatifs à la reprise des activités et aux centres de données, contrats qui expireront entre 2022 et 2026. Au 31 décembre 2019, des sommes fixes totalisant 34,3 millions de dollars restaient à verser.

Au 31 décembre 2019, le total des paiements minimaux au titre des contrats à long terme, autres que des actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués et des immobilisations corporelles et incorporelles, est réparti comme suit :

Au 31 décembre	2019
À payer dans un délai de 1 an	35,1
À payer dans un délai de 1 à 3 ans	58,2
À payer dans un délai de 3 à 5 ans	16,7
Par la suite	1,3
Total des paiements minimaux	111,3

Accords de swap de monnaies étrangères

La Banque est partie aux accords de swap de monnaies étrangères suivants :

Au 31 décembre 2019	Libellé en	Date d'échéance	Maximum disponible
Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales			
Banque d'Angleterre	Livres sterling	Aucune échéance	Illimité
Banque du Japon	Yens	Aucune échéance	Illimité
Banque de Corée	Wons sud-coréens	Aucune échéance	Illimité
Banque centrale européenne	Euros	Aucune échéance	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York	Dollars américains	Aucune échéance	Illimité
Banque nationale suisse	Francs suisses	Aucune échéance	Illimité
Banque populaire de Chine	Renminbis	8 novembre 2020	200 000,0
Autres accords de swap			
Compte du fonds des changes du Canada	Dollars canadiens	Aucune échéance	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York	Dollars américains	12 décembre 2020	2 000,0
Banque du Mexique	Dollars canadiens	12 décembre 2020	1 000,0
Banque des Règlements Internationaux	Dollars canadiens	Aucune échéance	100,0

Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales

La Banque et d'autres banques centrales ont établi des accords bilatéraux de swap de monnaies afin que des liquidités puissent être fournies dans chaque territoire dans chacune de leurs monnaies respectives si les conditions des marchés le justifient.

Chacun de ces contrats peut prendre la forme d'un mécanisme de swap de liquidités en dollars canadiens ou en monnaies étrangères, et peut être utilisé à l'initiative de l'une ou l'autre partie. Le taux de change applicable aux accords de swap se fonde sur le cours du change au comptant en vigueur convenu entre les parties.

Autres accords de swap

Les autres accords de swap conclus avec la Banque fédérale de réserve de New York et la Banque du Mexique expirent le 12 décembre 2020, mais ils font l'objet d'un renouvellement annuel.

La Banque a conclu un accord de swap de monnaies étrangères permanent avec le Compte du fonds des changes du Canada. Cet accord ne comporte pas de montant maximal.

La Banque a également conclu un accord de swap avec la BRI à des fins opérationnelles. Les opérations effectuées en vertu de cet accord ont généralement une durée d'un jour ouvrable. L'accord de swap avec la BRI a été utilisé à des fins opérationnelles en 2019 et en 2018.

Outre cet accord, aucun accord de swap, de liquidités ou autres, n'a été utilisé par l'une ou l'autre partie en 2019 ou en 2018. Il n'y avait aucun engagement découlant de ces contrats au 31 décembre 2019 (néant au 31 décembre 2018).

Éventualités

Les passifs éventuels sont des obligations possibles pouvant découler d'événements futurs incertains qui échappent au contrôle de la Banque, ou des obligations actuelles non comptabilisées du fait que le montant de celles-ci ne peut être évalué adéquatement ou que leur paiement est improbable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais ils sont communiqués s'ils sont importants.

Actions de la BRI

La Banque détient 9 441 actions de la BRI. La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 DTS, dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 63,6 millions de dollars au 31 décembre 2019 (67,2 millions de dollars au 31 décembre 2018), selon les taux de change en vigueur à cette date.

Garanties

Garantie relative au STPGV

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, détenu et exploité par Paiements Canada. Toute institution de dépôt membre de Paiements Canada peut participer au STPGV, à condition d'avoir un compte de règlement à la Banque du Canada, de disposer de facilités qui lui permettent d'affecter des actifs en garantie dans le cadre du système et de remplir certaines conditions techniques. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et l'affectation d'actifs en garantie à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti.

Dans le cas hautement improbable où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les actifs acceptés en garantie seraient vraisemblablement insuffisants pour couvrir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en garantie des prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses prêts.

Étant donné que cette garantie ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire, il est fort improbable qu'elle soit utilisée. De plus, l'exposition maximale de la Banque au regard de cette garantie est impossible à déterminer parce que l'ampleur de l'exposition serait fonction des circonstances particulières de la défaillance. Aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie. C'est pourquoi aucune provision n'a été constituée à ce jour dans le passif de la Banque.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque intègre des clauses d'indemnisation dans les conventions qu'elle conclut avec diverses contreparties à des transactions, par exemple des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des contrats de location et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de l'obligation découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser. Aucune indemnité n'a jamais été versée au titre de ces conventions.

Assurance

La Banque ne s'assure normalement pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige.

Les coûts découlant des risques non assurés sont inscrits dans les états financiers si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée de manière fiable à la date de clôture et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

17. Capitaux propres

La Banque gère son capital en conformité avec la *Loi sur la Banque du Canada*. À la date de clôture, la Banque n'était soumise à aucune autre exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Les capitaux propres de la Banque sont composés des éléments présentés ci-dessous.

Au 31 décembre	2019	2018
Capital social	5,0	5,0
Réserve légale	25,0	25,0
Réserve spéciale	100,0	100,0
Réserve de réévaluation des placements	400,3	395,3
Résultats non distribués	-	-
Total des capitaux propres	530,3	525,3

Capital social

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification à l'article 27.1 de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de son portefeuille de placements. Une somme initiale de 100 millions de dollars a alors été versée. La réserve spéciale est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars.

Le montant détenu dans la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen, à l'aide d'une analyse de la valeur à risque et de simulations de crise fondées sur divers scénarios, et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration.

Réserve de réévaluation des placements

La réserve de réévaluation des placements représente les gains nets non réalisés sur les actifs financiers de la Banque classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont composés uniquement du placement de la Banque en actions de la BRI. Le total de la réserve était de 400,3 millions de dollars au 31 décembre 2019 (395,3 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Résultats non distribués

Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté et est versé au receveur général du Canada, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*. L'évolution de l'excédent constaté à verser au receveur général du Canada est décrite à la note 14.

L'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances vise à permettre à l'institution de gérer ses besoins en capitaux propres compte tenu de la volatilité découlant des variations et des réévaluations de la juste valeur, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Aux termes de cet accord, la Banque est autorisée à retenir sur les sommes à verser au receveur général du Canada un montant équivalant à toute augmentation des pertes cumulatives nettes non réalisées sur les actifs financiers classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux réévaluations non réalisées du passif/actif net au titre des prestations définies sur les régimes à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie découlant de modifications de normes comptables ou de dispositions légales ou réglementaires. À l'inverse, un montant égal à toute diminution des pertes cumulatives nettes non réalisées hors trésorerie ayant fait l'objet d'une retenue antérieure est ajouté à la somme à verser.

En 2019, la Banque a retenu 133,4 millions de dollars sur les sommes versées au receveur général du Canada (en 2018, elle avait remboursé 91,4 millions de dollars). Au 31 décembre 2019, une somme retenue de 188,3 millions de dollars restait à verser (54,9 millions de dollars au 31 décembre 2018).

18. Parties liées

Est considéré comme une partie liée à la Banque :

- une entité appartenant également au gouvernement du Canada;
- un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention des employés de la Banque;
- une personne comptant parmi les principaux dirigeants de la Banque, notamment un membre du Conseil de direction institutionnelle, du Conseil supérieur de gestion ou du Conseil d'administration, ainsi que sa famille.

Gouvernement du Canada

La Banque est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, la Banque maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement du Canada, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec des parties liées, et les transactions et soldes importants figurent dans les présents états financiers. Ainsi que le permet l'exemption partielle accordée aux entités appartenant en propriété exclusive à une autorité publique, prévue dans la Norme comptable internationale 24 *Information relative aux parties liées* (IAS 24), la Banque n'a pas publié toutes les transactions qu'elle a conclues avec des entités liées à une autorité publique.

La Banque fournit au gouvernement du Canada des services de gestion financière et d'agent financier ainsi que des services bancaires, qui sont prescrits par la *Loi sur la Banque du Canada* et dont le coût n'est pas recouvré.

Régime de pension de la Banque du Canada

La Banque assure la gestion du Régime de pension, en gère les placements et accomplit les tâches administratives connexes. Le coût des services fournis, qui se chiffre à 1,0 million de dollars (1,0 million de dollars en 2018), a été entièrement recouvré auprès du Régime en 2019. Les informations à fournir au sujet des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Banque figurent à la note 15.

Principaux dirigeants et rémunération

Les principaux dirigeants chargés de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque comprennent les membres du Conseil de direction institutionnelle, du Conseil supérieur de gestion et du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2019, la Banque comptait 29 principaux dirigeants (28 en 2018).

La rémunération des principaux dirigeants figure dans le tableau suivant. Les avantages à court terme et les avantages postérieurs à l'emploi s'appliquent uniquement aux membres du personnel de la Banque.

Au 31 décembre	2019	2018
Salaires et avantages à court terme	6,4	5,9
Avantages postérieurs à l'emploi	2,0	2,0
Honoraires des administrateurs	0,3	0,3
Total de la rémunération	8,7	8,2

En 2019, il n'y a eu aucun coût lié aux autres avantages à long terme ou aux indemnités de cessation d'emploi pour les principaux dirigeants (néant en 2018).

Bureaux de la Banque du Canada

Siège

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Bureaux régionaux

Provinces de l'Atlantique

1701, rue Hollis, bureau 1300
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3M8

Québec

Bureau 2030
1501, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3M8

Ontario

150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 1J9

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

308-4th Avenue S.W., bureau 2411
Calgary (Alberta) T2P 0H7

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2160
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4

Bureau de New York

Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1151
États-Unis

Site Web

Accès rapide aux communiqués
et aux discours, aux principales
publications de la Banque ainsi
qu'à des données financières à jour
www.banqueducanada.ca

Information publique

Le Service d'information publique
répond aux demandes de rensei-
gnements généraux concernant la
Banque du Canada.
Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca

Renseignements sur les soldes non réclamés

Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : [banqueducanada.ca/
soldes-non-reclames](http://banqueducanada.ca/soldes-non-reclames)